

C.R.E.D.O.C.
BIBLIOTHEQUE

C. R. E. D. O. C.

ETUDE RELATIVE A L'URBANISATION FRANCAISE
ET A SES FACTEURS

Sou1963-2048

196³



Étude relative a l'urbanisation
française et a ses facteurs /
Crédoc. (Nov. 1963).

RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION

100 - PARIS (8^e)

CREDOC•Bibliothèque



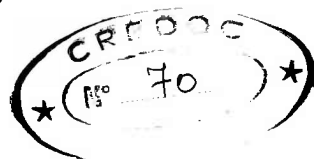
R4

17

ETUDE RELATIVE A L'URBANISATION FRANCAISE
ET A SES FACTEURS

(28 Novembre 1963)

Cette étude effectuée pour le compte du Commissariat Général du Plan d'Equipement et de la Productivité constitue la première étape d'un travail de réflexion sur les problèmes de l'urbanisation française, travail qui sera poursuivi au cours des prochaines années. Ses conclusions doivent être considérées comme provisoires et sont soumises à la critique des lecteurs.



R4 17

S O M M A I R E

INTRODUCTION GENERALE : Aspects de la croissance urbaine :
1954-1962.

PREMIERE PARTIE : Inventaire des sources.

DEUXIEME PARTIE : Description du mouvement d'urbanisation à
partir des données des recensements démographiques.


TROISIEME PARTIE : Répartition de la population urbaine d'une
région.

ANNEXE : Population des agglomérations comprenant
5 000 habitants ou plus en 1954 ou en 1962.

C. R. E. D. O. C.

ETUDE RELATIVE A L'URBANISATION FRANCAISE
ET A SES FACTEURS

196³



CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION
30, RUE D'ASTORG - PARIS (8^e)
TÉL. : ANJ. 79-57

INTRODUCTION GENERALE

ASPECTS DE LA CROISSANCE URBAINE

1954 - 1962

1 - Communes et agglomérations urbaines

Le caractère urbain d'une unité géographique peut être défini de plusieurs façons qui se recoupent partiellement sans être identiques. On peut considérer les formes d'activités économiques localisées dans cette unité, les caractères sociologiques de la population qui y réside, la nature et la qualité des équipements existants et des services qu'ils rendent à une population plus étendue. Aucun de ces points de vue ne permet cependant une définition précise dépourvue d'ambiguïté. Dans cette note, nous utiliserons uniquement les définitions statistiques proposées par l'I.N.S.E.E.

Pour les statisticiens, la notion de base est celle d'agglomération de population définie comme "la population vivant dans des maisons avoisinantes, constituant un groupe tel qu'aucune maison ne soit séparée de la plus proche de plus de 500 mètres, et qui comprend au moins 50 personnes" (1).

(1) Cf. LE FILLATRE : Nouvelle délimitation des agglomérations urbaines utilisée par l'I.N.S.E.E., Etudes Statistiques, n° 1, Janvier-Mars 1961.

L'agglomération urbaine est une unité géographique constituée par une commune (ou un ensemble de communes) sur le territoire de laquelle se trouve une agglomération de population d'au moins 2.000 habitants. Par définition, toute commune appartenant à une agglomération urbaine est une commune urbaine.

Pratiquement, la délimitation des agglomérations urbaines multicommunales soulève certaines difficultés.

On retiendra surtout qu'actuellement les communes urbaines comprennent :

- a - toutes les communes, isolées ou non, ayant sur leur territoire une agglomération ou partie d'agglomération d'au moins 2.000 habitants.
- b - certaines communes limitrophes des précédentes.

La liste des agglomérations urbaines a été établie par l'I.N.S.E.E. en 1961 (1). Elle vaut pour les recensements de 1954 et de 1962. La population urbaine de 1954 est la population des agglomérations urbaines définies en 1961. La population urbaine de 1962 est la somme de la population des mêmes agglomérations et des communes isolées qui, rurales en 1954, sont devenues urbaines en 1962. La définition d'agglomérations autour de ces nouvelles communes urbaines n'a pas encore été tentée.

.../...

(1) Cf. LE FILLATRE : op. cit.

Il est important de remarquer qu'antérieurement, seules étaient considérées comme urbaines les communes de plus de 2.000 habitants agglomérés au chef lieu (catégorie a) ci-dessus). Le tableau suivant montre que le passage de l'ancienne à la nouvelle définition modifie considérablement la part de la population urbaine dans la population totale en 1954.

L'utilisation de l'ancienne définition conduit en outre à surestimer à la fois la croissance urbaine et la diminution de la population rurale de 1954 à 1962. L'erreur vient notamment de ce qu'une part de l'évolution indiquée dans les colonnes (2) et (3) correspond au passage du seuil de 2.000 habitants par des communes qui faisaient déjà partie d'agglomérations urbaines multicommunales en 1954.

	Population totale (1)	ANCIENNE DEFINITION Population		NOUVELLE DEFINITION Population	
		urbaine (2)	rurale (3)	urbaine (4)	rurale (5)
1954	42.777	23.947	18.830	25.565	17.212
%	100	56	44	59,6	40,4
1962	46.359	28.693	17.569	29.477	16.876
%	100	62	38	63,6	36,4
$\frac{1962}{1954} \times 100$	106	120,0	93,3	115,3	98,0

Dans la suite de cette note, nous utiliserons autant que possible la nouvelle définition des communes urbaines. Nous ne nous limiterons cependant pas uniquement à la distinction entre rural et urbain. Nous considérerons également différentes tailles d'agglomérations. Les tailles considérées correspondront dans tous les cas à la population de 1962. C'est-à-dire que nous étudierons la variation dans le temps d'ensembles fixes d'agglomérations définies par leur taille en 1962. Procéder autrement est trompeur, les résultats étant alors très liés au passage accidentel d'une ou quelques agglomérations d'une tranche à l'autre.

On peut le voir sur un exemple : la population des 33 agglomérations de province qui avaient plus de 100.000 habitants en 1962 a augmenté de 16,5 % de 1954 à 1962. Si l'on considère les agglomérations de plus de 100.000 habitants à chaque recensement, on obtient une croissance de 23,5%. La différence traduit uniquement le fait que cinq agglomérations (Besançon, Nîmes, Amiens, Caen et Dunkerque) ont passé le seuil de 100.000 habitants entre les deux recensements (1).

.../...

- (1) La même erreur élémentaire d'interprétation est souvent faite par les auteurs qui traitent de la "désertion des campagnes" y incluent, par inadvertance, la part de la diminution de la population rurale qui correspond à la croissance de communes passant le seuil des 2.000 habitants agglomérés

Dans la plupart des pays industriels, la définition de la population urbaine à partir du concept d'agglomération est complétée par la définition d'unités statistiques plus larges comprenant, outre les agglomérations de résidences, des zones rurales plus larges liées étroitement à une ou plusieurs agglomérations urbaines par des relations économiques ou sociologiques dont les migrations quotidiennes de main-d'oeuvre sont parmi les plus marquantes.

Un premier effort dans ce sens avait été, en France, la définition du complexe résidentiel de l'agglomération de Paris qui comprend une zone d'attraction qui ne fait pas partie de l'agglomération elle-même, mais en est étroitement dépendante. Cette notion a été étendue à l'ensemble du territoire par la définition des "zones de peuplement industriel ou urbain" (Z.P.I.U.) qui sont : (1) des "ensembles de communes dépassant largement le cadre des agglomérations urbaines et où :

- a) Il y a une certaine homogénéité de peuplement, en particulier une faible part de cultivateurs ;
- b) il y a d'importants échanges de main-d'oeuvre ;
- c) l'activité industrielle s'est créée ou développée en raison de la proximité d'une grande ville, des richesses du sous-sol ou encore de la présence d'un grand axe de communication".

(1) Définition extraite de P. LE FILLATRE. Les zones de peuplement industriel ou urbain. I.N.S.E.E., 1962.

Dans la description régionale de l'urbanisation que nous présenterons dans le § 3, nous considérerons principalement la population des agglomérations de 5.000 habitants et plus, et subsidiairement celle des zones de peuplement industriel ou urbain. En général, l'estimation de la population de 1962 introduite dans les tableaux est aussi comparable que possible à celle de 1954. Elle est corrigée non seulement des différences de définitions, mais de l'incidence de l'allongement du service militaire et de l'augmentation du nombre d'élèves internes (1).

2 - Aspect général de l'urbanisation

Avant d'étudier les variations régionales de l'urbanisation, quelques repères généraux, spatiaux et chronologiques, peuvent être utiles. Il n'ont qu'un rôle d'introduction et doivent être considérés à titre indicatif. La comparaison des proportions de population urbaine sur une très longue période ou entre les pays de structure différente pose de délicats problèmes de définition qu'il n'est pas dans l'objet de cette note d'aborder.

.../...

(1) Les données permettant de constituer ces tableaux figurent dans les fascicules oranges du recensements de 1962 : "Population légale et statistiques communales complémentaires", I.N.S.E.E., 1963 ; sections II : villes et agglomérations urbaines ; III : communes rurales ; IV : zones de peuplement industriel ou urbain. Ces fascicules ont été établis sous la direction de M. LE FILLATRE, administrateur à l'I.N.S.E.E. Pour 1962, la population dite "comparable", s'obtient par addition des colonnes b, v et w des fascicules. La définition de cette population figure dans l'introduction des fascicules, section C. La population "comparable" est légèrement supérieure à la "population 1962, définition 1954", figurant dans la colonne c des fascicules.

La population des agglomérations urbaines représentait 58,5 % de la population totale en 1954 ; 63,5 % en 1962. Malgré son urbanisation rapide, la France est encore beaucoup moins urbaine que les pays industriels voisins : vers 1955, le pourcentage de population urbaine était, par exemple, de 80 % en Grande Bretagne et de 70 % en Allemagne fédérale. 50 % de la population britannique et 30 % de la population allemande vivaient dans des agglomérations de plus de 100.000 habitants ; les pourcentages correspondants étaient pour la France de 33 % en 1954 et 36 % en 1962 en tenant compte de Paris ; ils descendaient à 17 % et 24 % si on écarte l'agglomération parisienne.

Cependant, l'urbanisation de la France s'est accélérée de 1954 à 1962, à la fois sous l'effet du progrès économique et de l'augmentation de la population totale. Le tableau 1 résume l'évolution de la population française de 1851 à 1962 ;

établi selon l'ancienne définition des communes urbaines et rurales, il n'est pas exactement comparable aux autres données de cet article. La nouvelle définition que nous lui avons préférée n'est évidemment pas utilisable pour une comparaison à très long terme : il faudrait en effet établir, pour chacune des années retenues de 1851 à 1936, la liste des communes composant les agglomérations urbaines selon les

TABLEAU I**Evolution des populations urbaine et rurale**
de la France de 1851 à 1962

Catégories de population	1851	1901	1921	1936	1954	1962
Population urbaine (1) :						
Région Parisienne (2)...	1.570	4.121	5.103	6.200	6.677	8.035
Reste de la France.....	7.736	12.541	13.103	15.777	17.269	20.957
Total.....	9.306	16.662	18.206	21.977	23.946	28.992
Population rurale.....	27.146	24.019	21.004	19.935	18.831	17.250
Population totale.....	36.452	40.681	39.210	41.912	42.777	46.242

(1) Ancienne définition : population des communes ayant 2000 habitants ou plus agglomérés au chef-lieu à la date de chacun des recensements.

(2) Région Parisienne : Seine, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise.

Source : recensements démographiques : population 1962, définition 1954.

mêmes critères que celle de 1961. Cela reviendrait à étudier à quelle date chacune des communes figurant dans le document de 1961 s'est effectivement agglomérée aux autres communes qui lui sont maintenant contigues : les données existantes ne le permettent pas en général.

Pour interpréter la variation des populations rurale et urbaine de 1851 à 1962, il convient de retenir que ces concepts s'appliquent à un nombre d'unités statistiques qui varie d'une période à l'autre, au fur et à mesure que des communes antérieurement rurales dépassaient le seuil des 2.000 habitants agglomérés. Nous avons vu que la différence entre les deux notions était particulièrement importante de 1954 à 1962 (1). Aussi est-il préférable d'utiliser la nouvelle définition pour cette période.

.../...

(1) Rappelons que, selon la nouvelle définition des communes urbaines, les données du tableau 1 deviendraient, pour 1954 et 1962 :

	Total	Rural	Urbain	dont	
				R. Parisienne	Province
1954	42.777	17.212	25.565	6.914	18.651
1962	46.353	16.876	29.477	8.012	21.465

Pour interpréter le tableau 1, il est intéressant de le traduire en taux annuels de variation. Nous nous bornerons aux trois périodes 1851-1901 ; 1921-1936 ; 1954-1962, afin d'éliminer l'influence possible des guerres (tableau 2) :

Tableau 2
Taux annuels de croissance (%)

	1851 à 1901	1921 à 1936	1954 à 1962	
			A) Ancienne définition	B) Nouvelle définition
Population urbaine				
Total	1,17 %	1,26	(2,42)	1,80
Région parisienne	1,95 %	1,31	(2,34)	1,86
Province	0,97 %	1,25 ^(*)	(2,45)	1,78
Population rurale	-0,24	-0,35	(-1,1)	-0,25
Population totale	0,22	0,45	(0,98) ^(**)	1,01 ^(**)

(*) - Ce taux est notablement affecté par la forte surestimation de la population de Lyon et de Marseille au recensement de 1936. Bien que les données utilisées aient introduit une correction de cette surestimation, elle a été certainement trop prudente. Il semble raisonnable d'admettre que le vrai taux de croissance de la population urbaine de province n'ait guère été supérieur à 1,1 % par an de 1921 à 1936.

(**) - La différence vient de ce que la colonne A a dû utiliser l'estimation de la "population de 1962, définition 1954" alors que la colonne B a pu être établie en termes de "population comparable" (cf. note 1, page 9).

On peut dégager quatre résultats importants du tableau précédent :

- Le taux de croissance de la population totale a quintuplé par rapport à la deuxième moitié du XIXème siècle et doublé depuis l'entre deux guerres. Plus que la reprise du progrès économique, cette mutation démographique domine toute interprétation de la croissance urbaine récente.
- La croissance urbaine s'est fortement accélérée après 1954 : son taux annuel est supérieur de plus moitié aux taux antérieurs.
- La région parisienne a connu, de 1851 à 1901, un taux de croissance urbaine double de celui de la province. Il lui était encore supérieur de 10 à 25 % (compte tenu de la correction à apporter à la population de Lyon et de Marseille en 1936) entre les deux guerres, pour en devenir voisin de 1954 à 1962. La croissance des agglomérations de province s'est donc enfin amorcée. Nous verrons dans le § 4 qu'elle s'est également généralisée à l'ensemble des régions.

- Le fort taux d'urbanisation de 1954 à 1961 ne doit pas être considéré indépendamment du taux de croissance de la population totale. La population rurale a très peu diminué, malgré la forte décroissance (-25 %) de la population active agricole. Mais tout le croît démographique du pays s'est porté sur les villes, se répartissant entre l'agglomération parisienne et l'ensemble des agglomérations de province en proportion de leur population en 1954.

3 - Distribution régionale de la population urbaine en 1962

Nous avons analysé à l'intérieur de chaque région de programme, les agglomérations urbaines (définies en 1961 par l'I.N.S.E.E.) selon leur population au recensement de 1962. Cela définit différents sous-ensembles d'agglomérations, déterminés par la population en 1962 et la région. Les tableaux 3 et 4 décrivent l'évolution de 1936 à 1962, de la population totale de certains de ces sous-ensembles.

L'examen des tableaux 3 et 4 permet de diviser la France en cinq grandes zones qui sont représentées sur la carte I. La première (zone A) est la région parisienne.

TABLEAU 3

Part de la population urbaine dans la population totale des régions de programme en 1962, 1954 et 1936.

Régions de programme (*)	Population totale 1962 (en milliers)	Proportion de la population totale vivant en 1962 dans les			Proportion de la population totale vivant en 1954 dans les			Proportion de la population totale vivant en 1936 dans les		
		Agglomérations de 5.000 habitants ou plus en 1962 (%)	Agglomérations de 2.000 habitants ou plus en 1962 (%)	Zones de peuplement industriel et urbain en 1962 (%)	Agglomérations de 5.000 habitants ou plus en 1962 (%)	Agglomérations de 2.000 habitants ou plus en 1962 (%)	Zone de peuplement industriel ou urbain en 1962 (%)	Agglomérations de 5.000 habitants ou plus en 1962 (%)	Agglomérations de 2.000 habitants ou plus en 1962 (%)	Zone de peuplement industriel ou urbain en 1962 (%)
		(1)	(2)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
1. Nord	3 637	72,9	80,2	91,3	71,6	78,8	91,4	69,9	77,7	89,5
2. Provence	3 106	75,0	79,3	83,7	73,2	77,5	82,9	69,3	74,3	78,2
3. Lorraine	3 196	58,2	66,1	88,4	54,9	63,1	86,4	53,4	60,0	84,3
4. Rhône-Alpes	4 000	58,2	63,7	78,4	43,9	59,2	59,2	49,8	55,0	70,0
5. Haute-Normandie	1 394	59,8	63,3	77,3	55,8	74,2	74,2	56,5	59,6	73,6
6. Alsace	1 312	52,4	62,7	84,9	50,1	60,5	83,5	48,1	60,4	82,5
7. Languedoc	1 541	47,3	59,3	66,0	43,9	55,9	62,0	41,7	53,2	59,9
8. Champagne	1 202	46,0	53,3	72,3	42,1	49,2	69,0	42,4	47,8	67,1
9. Franche-Comté	927	45,4	51,6	71,6	41,6	46,0	67,1	37,0	42,1	64,1
10. Aquitaine	2 310	44,3	48,5	58,7	41,7	46,0	55,3	38,5	42,4	51,0
11. Midi-Pyrénées	2 055	40,7	48,1	55,1	36,8	42,8	50,6	31,4	37,9	44,1
12. Bourgogne	1 433	42,2	47,1	59,7	37,0	42,0	55,5	34,3	38,9	51,2
13. Picardie	1 474	39,0	46,9	72,0	35,3	42,7	68,5	33,7	41,3	67,0
14. Pays de la Loire	2 450	40,6	46,8	57,2	37,0	43,0	53,4	32,9	38,9	49,0
15. Centre	1 852	38,8	45,6	55,3	34,2	40,9	50,5	30,8	37,6	46,5
16. Auvergne	1 270	36,9	44,9	54,9	35,5	40,9	50,9	28,4	35,3	44,7
17. Bretagne	2 384	36,4	40,6	49,4	32,2	36,3	44,2	20,9	32,6	40,4
18. Basse-Normandie	1 202	33,6	39,8	51,3	29,4	35,4	46,6	27,6	33,4	43,7
19. Poitou-Charentes	1 445	33,1	38,1	47,4	32,2	34,9	43,5	26,4	30,8	38,2
20. Limousin	732	32,4	37,7	45,2	28,0	34,0	41,1	23,8	28,1	34,7
à 20. France (sans région parisienne)	37 922	50,0	58,8	68,7	46,3	52,5	65,0	43,4	49,5	61,3
21. Région parisienne	8 431	94,3	95,1	98,6	93,8	94,5	98,2	93,8	94,4	98,1
1 à 21. France entière	46 353	58,1	63,5	74,1	55,1	59,9	70,8	52,2	56,9	67,6

(*) Régions classées par pourcentage de population urbaine décroissant en 1962 (colonne 3).

Source: recensements de 1962, 1954 et 1936.

TABLEAU : 4

Répartition de la population totale selon le type de communes de résidence ou selon le type d'activité en 1962. (en milliers d'habitants)

Régions de programme	Popula- tion totale (1)	Popula- tion des ag- glomérations de 2.000 habi- tants ou plus (2)	Population vivant dans les										Proportion de la popula- tion vivant de l'agri- culture. (13)
			Agglomérations de 100.000 ou plus		Agglomérations de 5.000 à moins de 100.000		Agglomérations de 2.000 à moins de 5.000		Communes rurales dans Z.P.I.U.		Communes rurales hors Z.P.I.U.		
			Nombre absolu (3)	‰ (4)	Nombre absolu (5)	‰ (6)	Nombre absolu (7)	‰ (8)	Nombre absolu (9)	‰ (10)	Nombre absolu (11)	‰ (12)	
1. Nord	3.637	2.917	1.564	43,0	1.088	29,9	265	7,3	405	11,1	315	8,7	8,2
2. Provence	2.106	2.462	1.340	43,2	989	31,8	133	4,3	138	4,4	506	16,3	11,9
3. Lorraine	2.196	1.451	605	27,6	672	30,6	174	7,9	429	22,3	256	11,6	8,9
4. Rhône-Alpes	4.000	2.545	1.407	35,2	919	23,0	219	5,5	589	14,7	866	21,6	16,0
5. Haute-Normandie	1.394	883	546	39,2	278	20,7	49	3,5	195	14,0	316	22,6	14,6
6. Alsace	1.312	823	466	35,5	222	16,9	135	10,3	291	22,2	198	15,1	11,7
7. Languedoc	1.541	914	227	14,7	502	32,6	185	12,0	103	6,7	524	34,0	28,8
8. Champagne	1.202	641	42	2,1	311	25,9	88	7,3	228	19,0	333	27,7	18,5
9. Franche-Comté	927	478	100	10,8	321	34,6	57	6,1	185	20,0	264	28,5	17,9
10. Aquitaine	2.310	1.121	462	20,0	560	24,2	99	4,3	234	10,1	955	41,4	29,0
11. Midi-Pyrénées	2.055	989	329	16,0	508	24,7	152	7,4	144	7,0	922	44,9	31,9
12. Bourgogne	1.433	675	155	10,8	449	31,3	71	5,0	180	12,5	578	40,3	23,2
13. Picardie	1.474	689	115	7,8	459	31,1	115	7,8	370	25,1	415	28,2	19,5
14. Pays de la Loire	2.450	1.144	606	24,7	388	15,8	150	6,1	256	10,5	1.050	42,9	30,8
15. Centre	1.852	844	280	15,1	438	23,6	126	6,8	179	9,7	829	44,8	26,1
16. Auvergne	1.270	571	162	12,8	308	24,2	101	8,0	127	10,0	572	45,0	30,2
17. Bretagne	2.384	967	296	12,4	570	23,9	101	4,2	186	7,8	1.231	51,7	33,9
18. Basse-Normandie	1.202	478	119	9,9	284	23,6	75	6,3	138	11,5	586	48,7	32,7
19. Poitou-Charentes	1.445	550	-	-	478	33,1	72	5,0	134	9,3	761	52,6	32,7
20. Limousin	732	276	120	16,4	117	16,0	39	5,3	55	7,5	401	54,8	37,8
France sans région parisienne (10-20)	37.922	21.418	9.141	24,1	9.271	26,0	2.406	6,4	4.626	12,2	11.872	31,3	21,7
Région Parisienne	8.431	8.012	7.694	91,3	251	3,0	67	0,8	287	3,5	122	1,4	1,8
France entière	46.353	29.430	16.935	36,3	10.122	21,8	2.473	5,3	4.923	10,8	12.000	25,8	18,0

Source : recensement 1962. Population totale 1962. comparable.

Elle est tellement particulière du point de vue de la population urbaine qu'aucun commentaire n'est nécessaire pour justifier qu'on l'isole. Nous nous bornerons donc à examiner la province, en considérant surtout la part de la population qui vit dans les agglomérations de 5.000 habitants et plus. Pour simplifier l'exposé, nous convenons d'appeler ce pourcentage le "degré d'urbanisation".

Six régions qui forment la zone B ont un degré d'urbanisation supérieur à la moyenne de la Province ; ce sont la Haute-Normandie, le Nord, la Lorraine, l'Alsace, le Rhône-Alpes et la Provence. Elles ont en même temps un pourcentage particulièrement faible de population vivant sur les fermes (1). Une analyse plus fine pourrait établir l'existence ou prévoir la formation prochaine dans cette zone de grandes régions urbaines à plusieurs centres, marquées

.../...

(1) Nous désignons ainsi la population des ménages dont le chef est agriculteur, actif ou retraité. Cette population est habituellement appelée la "population vivant de l'agriculture". Il s'agit d'un terme qui devient impropre, puisque ces ménages comprennent une part notable d'actifs non agricoles et ont une part encore plus importante de leurs ressources d'origine non agricole.

par l'unité des caractères économiques, d'étroites inter-dépendances dans les zones d'influences des équipements et des relations de domination des centres urbains sur les zones rurales. Ces phénomènes ont été mis en lumière par Jean GOTTMANN dans son analyse pénétrante de la structure urbaine du Nord-Est des Etats-Unis (1).

La transposition de cette analyse devrait fournir une hypothèse raisonnable pour décrire et expliquer au moins six grandes "régions urbaines" qui sont toutes dans notre zone B : la vallée de la Basse Seine qui apparaîtra probablement comme un prolongement direct de la région parisienne ; le Nord, qui devrait être considéré dans ses liaisons avec les régions urbaines belges et néerlandaises, l'alignement Nancy-Metz-Thionville (et, ici encore, ses prolongements étrangers) ; les vallées de la Saône et du Rhône autour de Lyon, liées au Bassin de Saint-Etienne et à Grenoble ; Marseille et le delta du Rhône ; la Côte d'Azur.

.../...

(1) Jean GOTTMANN : *Megalopolis* ; Twentieth Century Fund, New-York 1961.

La zone C comprend la Picardie, la Champagne et la Franche-Comté. Ces trois régions ont un caractère commun très particulier. Leur degré d'urbanisation est inférieur à la moyenne, mais la part de leur population vivant dans des zones de peuplement industriel ou urbain est particulièrement forte alors que la part de leur population vivant sur les fermes est faible. Il s'agit donc de régions principalement industrielles, mais écologiquement et géographiquement encore peu urbaines.

Si l'on regroupe les zones B et C, on retrouve la division classique du pays entre la région parisienne, la France de l'Est et la France de l'Ouest. Il semble bien qu'en restant dans les limites actuelles des régions de programme, tous les critères économiques convergent pour justifier cette division. Une analyse plus fine aboutirait cependant à préciser différemment les limites des deux moitiés : l'est de la Bourgogne est probablement plus homogène à la Franche Comté et à la région Rhône-Alpes qu'aux régions de l'Ouest.

Les régions de la France de l'Ouest se répartissent elles-mêmes en deux groupes, formant les zones D et E, qui ne sont pas d'un seul tenant, mais se divisent chacune en deux bandes Est-Ouest distinctes. La zone D comprend la Bourgogne,

le Centre et les Pays de la Loire, et également l'Aquitaine, le Midi-Pyrénées et le Languedoc (1).

La zone E, la moins urbanisée, comprend la Basse-Normandie et la Bretagne, et le Limousin, le Poitou-Charentes et l'Auvergne.

Les caractéristiques principales des zones que nous avons définies sont résumées dans le tableau 5. La dispersion de ces caractéristiques dans chaque zone peut être facilement observée en se reportant au tableau 3.

.../...

- (1) La définition des zones retenues n'aurait pas varié si nous avions considéré les agglomérations de 2.000 habitants et plus au lieu de 5.000 et plus, à l'exception du Languedoc qui serait passé dans la zone B. Cela vient de l'importance de la population agricole du Languedoc vivant dans des agglomérations de 2.000 à 5.000 habitants.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES ZONES A à E

Zone	Régions	Population totale, en % de la France	Population vivant dans les agglomérations de 5.000 h. et plus en 1962 %	Population rurale et vivant dans les agglomérations de moins de 5.000h. en 1962 %	Population vivant sur les fermes %
A	Parisienne	18,2	94,3	5,7	1,8
B	Hte Normandie ; Nord; Lorraine; Alsace; Rhône-Alpes; Provence	33,7	64,6	35,4	11,9
C	Picardie; Champagne; Franche-Comté	7,8	43,0	57,0	18,8
D	Bourgogne; Centre; Pays de la Loire; Aquitaine; Midi- Pyrénées; Languedoc	25,1	42,1	57,9	28,7
E	Bretagne; Basse- Normandie; Auvergne Poitou-Charentes; Limousin	15,2	34,9	65,1	33,2

4 - Quelques aspects de la croissance urbaine

La division de la France en cinq grandes zones que nous avons esquissée dans le paragraphe précédent est un élément fondamental de la structure urbaine et de la géographie économique de notre pays. L'examen du tableau 3 montre en effet qu'on aurait abouti aux mêmes zones en appliquant les critères simples que nous avons retenus aux données de 1936 ou de 1954. Le développement économique rapide que nous avons connu depuis la guerre n'a donc pas entraîné de mutation dans l'équilibre urbain des principales régions du pays, contrairement à ce qu'on a pu observer au Royaume Uni de 1930 à 1940 et aux Etats-Unis depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Cependant, les tableaux 3 et 6 montrent que l'écart entre les zones s'est régulièrement réduit, en même temps que des changements de rang significatifs se produisaient dans les zones B et E (1). Les rapports des degrés d'urbanisation étaient de 1 à 2,15 entre les zones extrêmes de Province et de 1 à 3,35 entre les régions extrêmes (région parsienne exclue) en 1936. Ils sont respectivement de 1 à 1,98 et 1 à 2,52 en 1954 ; 1 à 1,86 et 1 à 2,31 en 1962.

.../...

(1) Interverision de la Provence et du Nord, de Rhône-Alpes et de l'Alsace dans la zone A ; de la Bretagne et du groupe Poitou-Charentes ; Limousin ; Basse-Normandie dans la zone E.

Le tableau 6 montre que ce rétrécissement doit être interprété avec quelque soin. La population des agglomérations de 5.000 habitants et plus a augmenté à peu près du même taux dans les cinq zones, surtout de 1954 à 1962. La réduction de l'écart entre les zones vient, en fait, de ce que la population rurale (et des agglomérations de moins de 5.000 habitants) et donc la population totale, ont évolué très différemment d'une zone à l'autre. L'écart s'est réduit parce que la population rurale (et des petites agglomérations) a diminué le plus rapidement dans les zones les moins urbanisées.

La croissance urbaine paraît donc peu différente de l'une à l'autre des cinq grandes zones que nous avons définies. Le tableau 7 étudie la croissance selon la taille des agglomérations en 1962. Ici encore, peu de différences apparaissent. Le seul fait très net est que la croissance s'accélère quand on passe des agglomérations de moins de 5.000 habitants à celles de plus de 20.000. Mais dans ce dernier groupe qui représente la part la plus importante de la France urbaine, on n'observe pas d'influence nette de la taille de l'agglomération sur son taux de croissance.

TABLEAU - 6

EVOLUTION DU DEGRE D'URBANISATION ET DE SES COMPOSANTES, 1936-1962

Zone	Régions	Variation de la population des agglomérations de 5.000 h. et plus en 1962 %			Variation du reste de la population %			Variation de la population totale %			Degré d'urbanisation %		
		1936-1954	1954-1962	1936-1962	1936-1954	1954-1962	1936-1962	1936-1954	1954-1962	1936-1962	1936-1954	1954-1962	1936-1962
A	Parisienne	8,0	15,7	25,0	4,9	8,7	14,1	7,8	15,2	24,2	93,8	93,8	94,3
B	Haute-Normandie ; Nord ; Lorraine ; Alsace ; Rhône-Alpes ; Provence	7,9	15,9	25,0	-2,4	2,5	0	3,7	10,8	14,9	59,3	61,7	64,6
C	Picardie ; Champagne ; Franche-Comté	5,5	17,9	24,4	-0,6	-0,2	-0,8	1,7	6,8	8,6	37,5	38,9	43,0
D	Bourgogne ; Centre ; Pays de la Loire ; Aquitaine ; Midi-Pyrénées ; Languedoc	12,3	15,4	29,6	-3,5	-1,3	-4,8	2,0	5,0	7,1	34,8	38,4	42,1
E	Bretagne ; Basse-Normandie ; Auvergne ; Poitou-Charentes ; Limousin	12,0	14,5	28,3	-5,8	-3,4	-9,0	3,6	10,2	14,2	27,6	31,1	34,9
	Total France	8,9	15,7	26,0	-3,3	-0,4	-3,7	3,0	8,4	11,6	52,2	55,1	58,1

On n'observe pas non plus d'effet régional net qu'on puisse considérer a priori comme significatif. Certes, la croissance des agglomérations de 5.000 habitants et plus entre 1954 et 1962 varie suivant la région entre 10 et 21,3 %, la moyenne étant de 15,7 % pour l'ensemble de la France (tableau 8). Les taux de croissance moyenne par région sont représentées sur la carte II, qui dégage une structure régionale beaucoup moins nette que la carte I. L'examen des lignes et des colonnes du tableau 8 met en évidence une telle dispersion de la croissance des agglomérations d'une région suivant leur taille et des agglomérations d'une catégorie de taille donnée entre les régions qu'il n'est pas besoin de calcul pour rejeter à peu près certainement l'existence d'un effet propre soit à la région, soit à la taille, dans la croissance des agglomérations. Cette conclusion est renforcée par l'examen des tableaux annexes qui indiquent la croissance de toutes les agglomérations de 20.000 habitants et plus. La variation de la population s'étale entre -5,3 et +62,3 % quand on passe d'Escoublac à Evreux. A l'intérieur de chaque région, on observe également des différences considérables.

TABLEAU VII

Croissance de la population urbaine entre 1954 et 1962
par catégorie de taille des agglomérations

Taille des agglomérations	Accroissement de la population entre 1954 et 1962 (en %)
Agglomérations de la Région Parisienne.....	15,9
100.000 habitants et plus.....	16,5
20.000 à moins de 100.000 habitants.....	17,2
5.000 à moins de 20.000 habitants.....	12,7
2.000 à moins de 5.000 habitants.....	9,6
Ensemble des agglomérations.....	15,3

TABEAU VIII

**Accroissement de la population urbaine par région et par catégorie de taille
des agglomérations 1954-1962 (en %)**

Régions de programme	Agglomérations de 5.000 hab. et plus en 1962 (1)	DONT DANS LES AGGLOMERATIONS (en 1962)			
		de 5.000 à moins de 20.000 hab. (2)	de 20.000 à moins de 100.000 hab. (3)	de 100.000 à moins de 200.000 hab. (4)	200.000 hab. et plus (5)
Nord.....	10,0	7,5	12,3	12,4	8,4
Provence.....	19,4	22,2	21,3		18,1
Lorraine.....	19,1	20,1	16,4	23,1	19,7
Rhône-Alpes.....	18,7	11,1	20,2		21,0
Hte. Normandie...	17,0	16,4	24,5		15,7
Alsace.....	12,8	10,1	11,3	13,6	14,3
Languedoc.....	15,2	14,1	12,6	19,4	-
Champagne.....	15,7	16,9	14,0	14,1	-
Franche-Comté....	21,3	7,9	30,1	33,1	-
Aquitaine.....	11,1	18,4	14,5	-	5,8
Midi-Pyrénées....	15,1	9,7	9,7	-	20,9
Bourgogne.....	18,1	17,8	15,9	23,5	-
Picardie.....	17,6	15,6	19,4	16,1	-
Pays de la Loire.	16,1	7,9	22,4	19,3	14,1
Centre.....	19,5	12,7	21,8	20,3	-
Auvergne.....	12,4	9,9	10,6	17,6	-
Bretagne.....	15,0	4,6	17,4	24,1	-
Basse-Normandie..	17,5	11,5	11,2	34,2	-
Poitou-Charente..	15,5	8,2	17,0	-	-
Limousin.....	10,2	5,6	15,6	11,8	-
France (sans R.P.)	15,8	12,7	17,2	19,0	15,2
Région Parisienne	15,7	5,1	28,1	-	15,5
France entière...	15,7	12,8	17,3	19,0	15,0

La variation de la population d'une agglomération dans le temps paraît donc indépendante de sa taille et de sa localisation régionale. Cette conclusion suggère d'importantes pistes de recherches. L'examen rapide que nous avons tenté des premiers résultats du recensement de 1962 suggère qu'elles sont raisonnables. Elles ne pourront être explorées, ville par ville, que quand des résultats plus détaillés du recensement, indiquant la structure de l'emploi dans les principales agglomérations, seront publiés.

Si l'on fait abstraction de la variation de la population comptée à part, qu'il est facile d'éliminer, et des modifications dans les migrations quotidiennes de main-d'oeuvre et les taux d'activité de la population résidente qui sont en général lentes, la population d'une agglomération dépend fondamentalement des emplois qui y existent. Leur évolution dépend elle-même d'activités industrielles ou tertiaires majeures qui forment la base économique (1) de l'agglomération. Expliquer la croissance urbaine est donc fondamen-

.../...

(1) Ce concept, qui se relie à la notion d'activités induites et de multiplicateur local d'emploi a été particulièrement bien défini dans Charles M. TIEBOUT : The Community Economic Base Study, Committee for Economic Development, Washington D.C. 1962.

talement un problème économique. Ce n'est que dans des conditions particulières qui ne sont pas celles de la France (1) que ce phénomène se traduit par une structure régionale très nette dans la croissance des agglomérations.

Le développement de l'emploi dans les activités de base de l'économie d'une ville peut dépendre de deux ordres de facteurs. D'une part, les décisions d'implantation nouvelle d'établissements importants, industriels ou tertiaires, d'autre part le développement des activités déjà existantes dans l'agglomération.

Toutes les études faites jusqu'à présent (2) montrent que le second facteur a été le plus puissant dans la plupart des agglomérations françaises. Il a entraîné une croissance de l'emploi assez étroitement liée, dans chaque agglomération, à la répartition des divers secteurs économiques qu'on y observait en 1954 et à leur croissance nationale. Il semble que, contrairement à la situation de la plupart des autres pays industriels, la répartition des secteurs économiques varie plus entre agglomérations dans une région qu'entre régions.

.../...

(1) Mais qui étaient, par exemple, celle du Royaume-Uni dans l'entre-deux-guerres.

(2) Spécialement, les travaux non publiés exécutés pour le compte du Commissariat Général du Plan à l'occasion de la préparation des programmes de modernisation et d'équipement des principales agglomérations françaises.

Les implantations nouvelles ne paraissent pas avoir eu elles-mêmes de polarisation régionale suffisamment marquée pour donner une structure nette à l'urbanisation. Dans le cadre d'une politique d'aménagement qui visait, jusqu'à une époque assez récente, à freiner la croissance de la région parisienne plutôt qu'à privilégier la croissance de régions bien définies, les localisations semblent avoir été déterminées par des facteurs économiques ou extra-économiques plus liés au caractère particulier des agglomérations elles-mêmes que des régions.

-:-:-:-:-:-:-:-

TABLEAU ANNEXE

La population des agglomérations de plus de 20.000 habitants en 1962

et son évolution de 1954 à 1962 par région de programme

Régions et agglomérations	popu- lation (en mil- liers)	taux de croissance 1954- 1962 (en %)	Régions et agglomérations	popu- lation (en mil- liers)	taux de croissance 1954- 1962 (en %)
<u>NORD</u>			<u>LORRAINE</u>		
Lille	432	8,3	Nancy	211	13,7
Roubaix	340	8,5	Metz	151	18,1
Lens	258	7,4	Thionville	125	25,8
Valenciennes	172	13,8	Hagondange	118	27,6
Douai	134	11,3	Longwy	51	20,0
Dunkerque	121	26,8	Forbach	50	4,5
Bruai	108	-2,6	Epinal	45	15,2
Boulogne	89	16,3	Marlebach	30	27,2
Calais	74	15,9	Verdun	30	21,7
Denain	65	7,4	Villerupt	28	23,2
Maubeuge	63	12,5	Saint-Dié	25	12,1
Arras	58	19,0	Sarreguemines	25	21,5
Béthune	44	9,1	Luneville	23	1,1
Bully-aux-Mines	42	4,5	<u>LANGUEDOC</u>		
Cambrai	40	16,1	Montpellier	126	26,4
Armentières	37	6,4	Nîmes	102	14,2
Libercourt	33	20,0	Perpignan	84	19,7
Noeux-les-Mines	32	2,4	Béziers	74	13,8
Saint-Omer	24	10,6	Alès	48	13,2
Recquencourt	23	45,1	Carcassone	42	13,3
Wingles	22	2,3	Sète	36	7,9
Sommain	22	7,4	Narbonne	35	9,2
Anniche	21	7,6	La Grand-Combe	21	-1,7
<u>HAUTE-NORMANDIE</u>			<u>ALSACE</u>		
Rouen	325	16,5	Strasbourg	302	14,3
Le Havre	231	14,6	Mulhouse	164	13,1
Elbeuf	41	9,2	Colmar	58	11,8
Evreux	41	62,3	Huguenuau	21	7,5
Dieppe	36	13,3			

Source : Recensement 1962 et 1954
population 1962 "comparable"

<u>RHONE-ALPES</u>			<u>PROVENCE</u>		
Lyon	884	13,7	Marseille	304	16,8
Saint-Etienne	238	10,8	Nice	309	19,4
Grenoble	235	43,7	Toulon	227	19,3
Roanne	71	10,1	Avignon	75	17,9
Valence	69	28,7	Cannes	73	18,8
Saint-Chamond	66	8,4	Aix	70	28,7
Annecy	58	36,5	Bastia	50	17,7
Chambéry	57	27,5	Antibes	46	24,2
Romans-sur-Isère	35	17,3	Arles	42	11,1
Bourg-en-Bresse	34	27,0	Ajaccio	42	25,9
Vienne	29	6,4	Fréjus	32	35,9
Annemasse	26	30,1	Hyères	31	7,0
Givors	26	17,8	Grasse	26	19,4
Villefranche-sur-S.	26	12,4	Menton	26	17,6
Montélimar	21	23,9	Salon de Provence	22	24,4
			Martigues	21	40,2
			Aubagne	21	20,6
			Gap	21	21,3
			Orange	20	17,0
<u>BRETAGNE</u>			<u>LOIRE</u>		
Rennes	158	24,0	Nantes	328	14,1
Brest	138	24,3	Angers	136	16,8
Lorient	78	32,1	LE Mans	142	21,7
Saint-Brieuc	52	17,7	Saint-Nazaire	70	38,2
Quimper	48	16,3	Laval	41	18,8
Saint-Malo	41	11,8	Cholet	37	24,8
Vannes	32	12,8	EScoublac-la-B.	28	-5,3
Fougères	25	5,6	La Roche -sur-Yon	24	25,1
Morlaix	22	5,5	Saumur	24	20,1

<u>AQUITAINE</u>			<u>MIDI-PYRENEES</u>		
Bordeaux	462	5,8	Toulouse	329	20,9
Bayonne	91	17,0	Tarbes	60	27,2
Pau	83	26,7	Montauban	42	9,1
Périgueux	52	7,3	Albi	40	18,2
Agen	39	10,0	Castres	38	12,1
Arcachon	32	8,5	Carmaux	24	14,2
Bergerac	25	6,8	Rodez	23	11,3
Dax	23	19,4	Mazamet	22	10,3
Mont-de-Marsan	22	26,3	Millau	21	11,9
Libourne	20	5,1			
<u>BASSE-NORMANDIE</u>			<u>FRANCHE-COMTE</u>		
Caen	119	34,2	Besançon	99	33,1
Cherbourg	70	6,7	Monthéliard	96	43,1
Alençon	27	20,8	Belfort	64	14,4
Lisieux	22	16,8	Dôle	25	13,4
<u>POITOU</u>			<u>CENTRE</u>		
Angoulême	76	19,7	Tours	153	19,3
La Rochelle	75	18,1	Orléans	128	22,0
Poitiers	71	22,0	Bourges	66	17,0
Niort	42	15,5	Châteauroux	52	26,6
Chatelleraul ¹	33	18,5	Chartres	48	26,1
Rochefort	31	0,8	Blois	38	25,5
Saintes	26	9,7	Montargis	36	16,4
Cognac	24	11,9	Vierzon	31	9,5
Royan	21	27,9	Dreux	24	36,6
<u>AUVERGNE</u>			<u>BOURGOGNE</u>		
Clermont	162	17,6	Dijon	155	23,5
Montluçon	67	12,8	Châlon-sur-Saône	51	21,2
Vichy	47	5,7	Nevers	50	13,3
Moulins	35	5,8	Montceau	50	5,4
Le Puy	33	12,9	Le Creusot	37	14,4
Aurillac	26	15,7	Macon	33	26,1
			Auxerre	32	19,7
			Sens	24	12,9

<u>PICARDIE</u>			<u>CHAMPAGNE</u>		
Amiens	115	16,1	Reims	145	13,1
Saint-Quentin	66	13,8	Troyes	98	15,1
Creil	48	26,6	Mezières	57	13,5
Eauvains	35	30,7	Chalons-s-Marne	45	17,8
Compiègne	34	17,5	Saint-Dizier	35	37,7
Soissons	32	19,5	Epernay	26	3,6
Laon	26	18,4	Sedan	24	17,6
Tergnier	26	14,1	Chaumont	24	13,4
Abbeville	22	13,7			
			<u>LIMOUSIN</u>		
			Limoges	120	11,8
			Brive	42	15,6

ETUDE RELATIVE A L'URBANISATION FRANCAISE
ET A SES FACTEURS

Cette étude s'insère dans une recherche d'ensemble sur les facteurs de l'urbanisation française, mais elle ne prétend donner que quelques résultats partiels sur un nombre de points limites correspondant à ceux qui sont définis par la convention passée entre le Commissariat Général du Plan d'Equipement et de la Productivité et le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation (marché n°63.00014-00-75-01).

- description du mouvement d'urbanisation française d'une façon susceptible d'éclairer les recherches ultérieures.
- inventaire des sources statistiques susceptibles de mesurer les phénomènes dont on peut admettre qu'ils sont en relation avec le mouvement d'urbanisation.

Cette recherche d'ensemble sur les facteurs de l'urbanisation peut être abordée de points de vue assez différents qui sont néanmoins complémentaires.

1°- La ville, considérée comme une entité avec ses facteurs et ses modalités propres de croissance. On étudie alors les villes une à une, indépendamment des autres villes et l'élément régional n'est considéré que comme un facteur possible de la croissance entre autres facteurs.

On peut examiner :

- a - la croissance de l'ensemble de la ville, considérée comme une unité, croissance territoriale ou surtout croissance démographique. Plusieurs optiques sont possibles suivant que l'on insiste sur le fait que la ville est un centre d'activité ou sur le fait qu'elle est un centre de résidence.
- b - la croissance des zones composantes de la ville. On constate une différenciation des zones selon leur densité plus ou moins grande, leur spécialisation plus ou moins grande ou, d'une façon plus générale leur caractère urbain plus ou moins accusé. La structure de la ville de ce point de vue peut éventuellement expliquer son rythme de croissance ou inversement, tel rythme de croissance peut conduire à telle ou telle structure de villes.
- 2°- Un ensemble de villes, dans lequel les villes ne sont plus considérées une à une mais comme constituant un ensemble organique avec éventuellement une certaine hiérarchie. La croissance d'une ville doit donc être analysée en fonction de l'ensemble auquel elle appartient soit sur le plan de ses activités économiques soit sur le plan des fonctions administratives ou sociales qu'elle exerce. On étudie alors la croissance des villes de cet ensemble les unes par rapport aux autres.
- 3°- Un ensemble urbanisé par rapport à un ensemble non urbanisé, ces ensembles pouvant être par exemple des populations. La signification du mot "urbanisation" est le passage de l'état "non urbain" à l'état "urbain" et il est intéressant d'opposer par exemple la population urbaine au reste de la population et à analyser l'évolution respective de ces deux types de population.

La population urbaine considérée peut être la population des villes définie de la façon la plus extensive, mais elle peut éventuellement être définie de façon plus restrictive soit en ne considérant que la population de villes d'une taille ou d'une nature bien déterminée (plus de tant d'habitants par exemple), soit encore en excluant la population vivant à la périphérie des villes dont le caractère urbain est davantage contestable lorsque l'on s'intéresse à tel ou tel problème particulier.

De toute façon quel que soit le point de vue retenu, la ville, un ensemble organique de villes ou un ensemble urbanisé opposé à un ensemble non urbanisé, il se pose un problème de définition du caractère urbain; il faut d'ailleurs souligner qu'il n'y a pas de limite tranchée entre "urbain" et "non urbain" et que, dans la pratique, la reconnaissance de ce caractère dépend beaucoup de l'optique dans laquelle on se place : mode de vie, activité, résidence, type d'équipement, etc...

Un autre problème se pose lorsqu'on étudie une ville ou un ensemble de villes, c'est de les délimiter topographiquement et surtout de les distinguer les unes des autres dans le cas d'un tissu urbain assez continu. Sur ces problèmes de discussion sur les définitions on renverra à l'article de Jean COPPOLANI paru dans la "Vie urbaine" d'octobre-décembre 1960 : "De quelques notions fondamentales et définitions en géographie urbaine". Cet article fournit de nombreuses références bibliographiques sur les définitions proposées ou utilisées. Pour les définitions actuellement utilisées par l'I.N.S.E.E., on se référera aux deux études suivantes de Monsieur Paul LE FILLATRE :

- Nouvelle délimitation des agglomérations urbaines utilisées par l'I.N.S.E.E. - Etudes Statistiques n°1 Janvier-Mars 1961
- Les zones de Peuplement Industriel ou Urbain - I.N.S.E.E. 1962.

Cette recherche sur les facteurs de l'urbanisation demande trois types de travaux assez différents qui doivent être coordonnés mais qui peuvent être poursuivis de façon relativement autonome. Il s'agit des trois types suivants :

- 1°- Recherche de données sur le phénomène de l'urbanisation qui peut éventuellement s'accompagner d'une description rapide du phénomène à partir de ces données.
- 2°- Recherche bibliographique sur les essais d'explication du phénomène.
- 3°- Essai d'explication à partir des données rassemblées et des pistes suggérées par la recherche bibliographique.

Le présent rapport apportera quelques éléments sur chacun de ces trois points, mais surtout sur le premier qui seul correspond à l'objet précis de la convention précitée. Dans une première partie, on ouvrira l'inventaire des sources susceptibles d'être utilisées, dans une seconde partie, on fournira quelques éléments descriptifs de l'urbanisation française à partir de quelques unes de ces sources et dans une dernière partie, on indiquera dans quel sens ont été ou pourraient être amorcés certains essais d'explication partielle de ces phénomènes.

*

* *

PREMIERE PARTIE

INVENTAIRE DES SOURCES

Dans cette partie du rapport, on dressera la liste des sources qui paraissent susceptibles de contribuer à une meilleure connaissance du phénomène de l'urbanisation. Cette liste reste ouverte.

Parmi les sources utilisables dans la description du phénomène de l'urbanisation, on peut distinguer deux grandes catégories, les données recueillies à partir du dépouillement de documents existants qu'ils soient ou non établis dans le but de suivre une évolution démographique ou économique et les enquêtes. La nature des données qui peuvent être recueillies par enquête dépendra le plus souvent de questions qui auraient pu être soulevées lors d'un essai d'explication ; un lien existe d'ailleurs entre enquêtes et données recueillies à partir de documents existants puisque ces derniers peuvent éventuellement servir de base de sondage au lancement d'enquêtes.

I. - LES DONNEES UTILISEES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES PROGRAMMES DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT DES AGGLOMERATIONS URBAINES.

L'établissement du programme de modernisation et d'équipement des grandes agglomérations françaises au cours des dernières années a nécessité l'utilisation d'un certain nombre de documents dont l'exploitation systématique pour toutes les unités urbaines serait d'un secours précieux dans l'étude des facteurs de l'urbanisation.

Un document récent destiné à être diffusé auprès des rapporteurs de ces programmes fournit la liste des sources principales utilisables pour la description des agglomérations comme centre d'activité ou comme centre de résidence (1).

Rappelons-les succinctement :

1°- Les recensements démographiques : on disposera dans le délai d'un an de deux recensements complets 1954 et 1962. Pour les années antérieures, seules les données du dénombrement sont utilisables au niveau des agglomérations d'une façon systématique. Cependant dans le cadre d'une recherche fine sur les facteurs d'urbanisation, il serait possible d'utiliser certaines données plus détaillées des recensements antérieurs pour telle ou telle localité déterminée(2)

2°- Les registres d'Etat civil et les fichiers électoraux (3).

3°- Les fichiers des établissements industriels et commerciaux. deux fichiers, celui de l'I.N.S.E.E. et celui de l'U.R.S. S.A.F. auquel il convient d'ajouter celui des Directions Départementales du Travail et de la Main d'Oeuvre. Ce dernier est moins facilement exploitable que les deux précédents mais, en certains départements, il est tenu à jour pour les établissements de plus de dix salariés : ceux-ci sont en effet tenus de faire chaque année une déclaration d'effectifs au 31 décembre au titre de la législation sur l'emploi des pensionnés de guerre et assimilés.

(1) Programmation urbaine, principes et méthodes, données statistiques - Chapitre démographie et économie - C.R.E.D.O.C. 1963.

(2) Jean Noël BIRABEN - Inventaire des listes nominatives de recensement en France - Population avril-juin 1963.

(3) Dans une perspective de recherche on pourra se référer à l'article de Monsieur CROZE "Un instrument d'étude des migrations intérieures, les migrations d'électeurs". Population, avril-juin 1956 - pp,235-260.

- 4°- Les statistiques A.S.S.E.D.I.C. et U.N.E.D.I.C.
- 5°- Les documents fiscaux.
Etats 1024 sur les salaires et déclarations des bénéficiaires industriels et commerciaux (B.I.C.)
- 6°- Les agréments et permis de construire industriels.
- 7°- Les statistiques de permis de construire et de logements terminés (Ministère de la Construction) et les branchements GDF-EDF pour la connaissance de l'évolution du parc immobilier (outre les recensements successifs).

II. - AUTRES DONNEES SUSCEPTIBLES D'ECLAIRER LES RECHERCHES SUR LES FACTEURS D'URBANISATION.

Les sources précédentes couvrent assez largement le champ des investigations d'une étude sur l'urbanisation. Toutefois de nombreuses sources complémentaires peuvent être utilisées pour l'étude de points particuliers, leur intérêt est d'autant plus certain que leur exploitation systématique est possible pour un échantillon de villes important.

A titre indicatif, notons les sources suivantes :

- 1°- Documentation sur des types de populations particulières :
A titre d'exemple.
- a - Mutation des assurés sociaux (Caisse Primaire de Sécurité Sociale départementale) (1).

(1) Cette source a été effectivement utilisée pour l'étude des composantes des mouvements migratoires à Toulouse. Voir Monique VIDAILHET : "Le mouvement de la population toulousaine" - Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest Tome 32 - Septembre 1961.

L'exploitation consiste en un sondage sur les dossiers de mutation des assurés, les données susceptibles d'être recueillies sont les suivantes :

- lieu et date de naissance
- ancienne et nouvelle adresse
- ancien emploi (profession, entreprise, lieu de travail, dates de l'embauche, du départ)
- nouvel emploi (profession, entreprise).

Toutefois cette source ne permet d'examiner qu'une catégorie restreinte de la population : les personnes salariées sortant des limites départementales. On ne saurait donc lui demander des données sur le passage du "statut non salarié" au "statut salarié" et sur les mouvements de salariés à l'intérieur d'un même département. Néanmoins, des indications intéressantes pourraient être obtenues sur le déplacement des salariés entre villes de différentes régions et de différentes tailles et sur les modifications dans la profession ou l'activité collective qui accompagnent ces migrations.

b - Mobilité de la main d'oeuvre du bâtiment.

(Caisse des Congés payés)

Le secteur du bâtiment est réputé être un des secteurs stratégiques dans le développement des villes. C'est souvent lui par exemple qui emploie les nouveaux immigrants qui trouvent là une occupation temporaire.

L'exploitation des dossiers de Caisses des Congés Payés du Bâtiment par sondage permet là encore de rassembler les données suivantes sur les caractéristiques individuelles en fonction de la taille des entreprises (1).

(1) Cette source a été effectivement utilisée pour l'étude du secteur du Bâtiment à Toulouse. Voir Marie-Paule CABE - "les entreprises du bâtiment". Revue géographique, numéro déjà cité.

- lieu de naissance et nationalité
- âges
- résidence
- spécialisation et qualification

2°- Documentation sur les zones d'attraction des villes.

a - Zones d'attraction d'équipement.

Dans les secteurs universitaires et hospitaliers par exemple, il est possible d'obtenir par dépouillement des registres d'inscriptions (1) ou des registres d'admission (2) une indication sur l'origine de la population fréquentant ces établissements

b - Zones d'attraction générale (3).

- méthode classique à partir des communications téléphoniques
- analyse des réseaux de communication ferroviaires et routières : fréquence des liaisons par transports en commun, comptages routiers, dénombrement des cartes hebdomadaires de transports, etc...
- diffusion de la presse régionale
- réseau d'influence des grossistes ou des banquiers, etc...
- enquêtes commerciales diverses : auprès des consommateurs, des commerçants, auprès des "notables locaux". Ce dernier type d'enquête a été mis au point par le Professeur PIATIER et mené dans de nombreux départements.

-
- (1) Voir zones d'attraction des différentes universités. Informations statistiques du Ministère de l'Education Nationale n°32-33 - Octobre-Novembre 1961
- (2) Voir par exemple zones d'attraction des hôpitaux du Languedoc, étude non encore publiée du C.R.E.D.O.C.
- (3) Voir rapport C.R.E.D.O.C. - Etudes bibliographiques sur les méthodes de détermination des zones d'influence des villes Juillet 1963.

3°- Documentation sur la valeur du sol et sur son utilisation.

Une étude sur l'évolution de la valeur du sol et des immeubles dans les villes serait particulièrement intéressante pour l'analyse de leur développement et de leur extension territoriale.

Il existe un certain nombre de sources dont il est difficile de dire au stade actuel si elles sont exploitables d'une façon qui permette des comparaisons dans le temps et dans l'espace d'une ville à l'autre.

Ces sources ont déjà été utilisées dans une étude du C.R.E.DO.C. sur la valeur du sol dans la région parisienne mais, d'une part, cette étude avait des buts très différents de ceux que poursuit une description générale de l'urbanisation et, d'autre part, la documentation relative à la région parisienne est sur certains points plus riche mais peut-être aussi moins homogène que celle que l'on pourrait recueillir dans des villes de province.

De toute façon, l'état de la documentation ne permet qu'une exploitation partielle ; à première vue c'est la rue qui semblerait constituer la meilleure unité d'analyse étant donné que les divers documents sont le plus souvent classés par rue.

Deux objectifs peuvent être poursuivis : l'étude de la valeur actuelle du sol ou l'étude de son évolution sur longue période. Une analyse plus précise des sources disponibles permettrait de préciser auquel de ces objectifs elles répondent le mieux.

a - Evaluations administratives. Les évaluations administratives des terrains et des immeubles en vue de l'imposition foncière devraient pouvoir être utilisées ; de telles évaluations existent à certaines dates, l'une des plus récentes remonte à 1945, où cette évaluation était faite en vue de l'établissement de l'impôt de solidarité, cependant le travail effectué par la Direction de l'Enregistrement n'a pas pu toujours être mené à son terme.

A Paris, on dispose de matrices foncières pour les années 1900 - 1911 - 1939 et 1945. Les sources peuvent être nationales (Contributions Directes, Enregistrement) municipales ou encore privées (études particulières dans telle localité). Ces sources sont difficiles à manier. Toutefois avant de renoncer à leur exploitation, il conviendrait d'examiner ce problème sur quelques villes de province.

b - Droits de mutations. La fraude existante rend difficile l'exploitation de cette source pour obtenir des valeurs, toutefois le nombre, la date et la localisation des opérations pourraient être utilisés dans l'analyse d'un processus d'urbanisation. L'avantage d'une telle source est de permettre une étude rétrospective (voir Direction de l'Enregistrement).

c - Expropriation et adjudication. Comme la précédente, ces sources permettent une étude rétrospective (voir publications officielles)

d - Mutations de gré à gré. Dans la période récente, les indicateurs professionnels sont particulièrement précieux parce qu'ils donnent une idée assez exacte sur la valeur du sol pour les opérations décrites. Il n'est d'ailleurs pas exclus de recourir à ces indicateurs pour des périodes plus anciennes (voir "indicateur Lagrange", Bertrand, etc... ou même presse quotidienne).

e. - Valeur locative. Sur la valeur locative, la principale source serait le Bureau des Baux, dépendant de la Direction de l'Enregistrement : les inconvénients de cette documentation sont, d'une part, qu'elle n'est pas centralisée et, d'autre part, que les renseignements fournis sont souvent de valeur inégale. Il n'est pas certain cependant que cette source doive être rejetée a priori.

D'autres sources concernant les valeurs locatives pourraient être utilisées ; il s'agit par exemple des documents des "bourses d'échanges", cette source est cependant assez récente et, d'autre part, elle donne surtout des indications sur certaines causes de la mobilité de la population (changement de caractéristiques de logement ou changement de quartiers, etc...)

Les sources précitées se rapportent toutes à l'étude de la valeur des immeubles à usage d'habitation, mais elles permettent aussi le plus souvent l'étude des immeubles à usage commercial. Il conviendrait d'examiner de façon plus précise si ces sources ne permettraient pas de repérer le changement d'affectation des immeubles sur une longue période, cette connaissance serait particulièrement intéressante pour l'étude de la transformation du centre des villes.

On trouvera des éléments bibliographiques sur ces questions dans l'étude en cours au C.R.E.D.O.C. sur la valeur du sol dans la Région Parisienne (à paraître en 1964) ainsi que dans l'étude achevée sur le Centre Rive Droite de Paris (C.R.E.D.O.C. 1963). Mais de toute façon une analyse précise devrait être faite de la transposition de ces études au cas des villes de province.

4°- Documentation sur le coût de l'équipement public et sur le fonctionnement des services publics.

Le dépouillement des budgets et comptes administratifs communaux constitue la source essentielle dans ce domaine, mais il est difficile de s'assurer de la comparabilité des données d'une ville à l'autre.

On notera à cet égard l'effort intéressant entrepris par la Direction de la Comptabilité Publique pour exploiter de façon systématique les budgets et comptes des collectivités locales (communes, départements et établissements publics) : cette direction envisage de faire cette exploitation non seulement par région, mais aussi par catégorie de taille des communes.

Dans le cadre de la préparation des programmes d'équipement des agglomérations urbaines certaines comparaisons ont déjà été faites entre agglomérations de taille analogue, mais leur objet était beaucoup plus d'apprécier les capacités financières de telle collectivité que de rechercher dans l'action de cette collectivité un facteur de son développement.

*

* *

À l'inventaire de ces sources, il conviendrait d'ajouter la possibilité de mener un certain nombre d'enquêtes particulières : enquête sur les migrations, sur la structure des entreprises, sur le logement, etc... Mais, en fait, en dehors d'objets précis que l'on pourrait définir à l'échelon local dans le cadre de l'établissement d'un programme d'équipement par exemple, elles n'ont de sens que lorsqu'elles s'intègrent dans un plan de recherches précis sur tel ou tel facteur d'urbanisation.

DEUXIEME PARTIE

DESCRIPTION DU MOUVEMENT D'URBANISATION A PARTIR DES DONNEES DES
RECENSEMENTS DEMOGRAPHIQUES

Les recensements démographiques constituent la source la plus riche pour l'étude du phénomène de l'urbanisation. On peut distinguer deux stades dans l'élaboration des données des recensements : d'abord le dénombrement de la population qui est la donnée la plus simple et la plus rapidement disponible qui consiste en un nombre d'habitants de ménages ou de logements par zones géographiques plus ou moins fines (communes, secteurs ou îlots) et, ensuite, les caractéristiques de cette population, de ces ménages ou de ces logements obtenus par un dépouillement des fiches individuelles ou des fiches ménages.

Ces caractéristiques permettent une analyse du phénomène de l'urbanisation dans l'une et l'autre des optiques définies plus haut : optique démographique et optique économique, la ville considérée comme un centre de résidence ou la ville considérée comme un centre d'activité.

Dans le présent rapport, nous nous sommes limités à l'utilisation des dénombrements, car c'est la seule donnée qui soit déjà disponible pour 1962 : le dénombrement ne permet guère qu'une étude des villes considérées comme centre de résidence. Toutefois par recoupement avec les données économiques d'un recensement antérieur 1954 il a été possible d'amorcer la description du phénomène de l'urbanisation en fonction des structures économiques. On examinera successivement les deux points suivants :

- 1°- L'importance de la population urbaine par région et sa variation
- 2°- La croissance des agglomérations urbaines en tant qu'unités distinctes.

I. - IMPORTANCE DE LA POPULATION URBAINE PAR REGION ET SA VARIATION.

Cette description suppose au préalable une discussion sur l'incidence des définitions retenues, cette discussion sera suivie d'une description de l'urbanisation régionale actuelle et d'une analyse de son évolution antérieure.

1°- Discussion sur les définitions.

A l'heure actuelle, le caractère urbain de la population se définit à partir de la commune de résidence. L'Institut National de la Statistique considère comme urbaine la population de deux catégories de communes : d'une part, les communes qui comportent sur leur territoire une agglomération d'au moins 2 000 habitants et caractérisée par la continuité des constructions et, d'autre part, les communes qui constituent avec les communes limitrophes une agglomération du type précédent (1).

La définition utilisée jusqu'en 1954 ne retenait que la population de la première catégorie de communes. Au recensement de 1954, a été utilisée une définition des agglomérations

(1) Paul LE FILLATRE - Nouvelle délimitation des agglomérations urbaines utilisées par l'I.N.S.E.E. - Etudes Statistiques N°1 - Janvier-Mars 1961.

un peu restrictive par rapport à la définition selon le critère de la continuité des constructions (définition de M. BENARD en 1952), ce n'est qu'en 1959 pour l'agglomération parisienne et en 1961 pour les autres agglomérations que ce critère a été appliqué de façon stricte en vue du dépouillement du recensement 1962. Notons de plus qu'entre 1961 et 1962 quelques communes isolées ont pu devenir urbaines allongeant ainsi la liste des "unités urbaines" établies en 1961 (1).

Pour une analyse rétrospective, on se trouve donc en face de quatre séries possibles :

- a - population des communes ayant 2.000 habitants agglomérés au chef lieu. C'est la seule série complète si l'on veut remonter au delà de 1936 mais ce chiffre doit être reconstitué pour 1962, car l'I.N.S.E.E. n'a fourni que les éléments du calcul.
- b - population des agglomérations "définition 1952"; la série doit être reconstituée pour la période antérieure à 1946 (2) et pour 1962. L'intérêt de cette reconstitution est que le recensement de 1954 a été dépouillé selon cette "définition 1952".
- c - population des agglomérations "définition 1961". Son inconvénient est qu'elle décrit un état des agglomérations entre deux recensements, en étant toutefois plus proche de la situation de 1962 que de la situation 1954. Or en 1962,

(1) Communes dont la population agglomérée a franchi le cap des 2.000 habitants soit par croissance de la population totale soit par regroupement de population dispersée.

(2) Voir plus loin la série reconstituée par le Centre d'Etudes Economiques pour les agglomérations de plus de 100.000 habitants en 1954.

on est à même d'apporter des corrections à la liste des agglomérations pour la catégorie des agglomérations monocommunes (où le phénomène d'agglomération se manifeste en un seul chiffre) mais non pas pour la catégorie des agglomérations pluricommunales (où une étude topographique précise est nécessaire).

d - population des agglomérations "définition 1961" partiellement révisée à partir des résultats 1962. L'inconvénient présenté par son utilisation est de même nature que l'utilisation du chiffre de population décrit en c. La véritable solution consisterait sans doute à pouvoir reconstituer à chacune des dates la véritable agglomération en fonction du critère défini en 1961, mais cela est une tâche lourde (1).

Le tableau suivant donne pour 1954 et 1962 le chiffre de population obtenu selon que l'on retienne l'une ou l'autre définition de la population urbaine.

- voir tableau page suivante -

(1) - voir plus loin Etude de l'évolution des agglomérations urbaines sur longue période.

France (sans Région Parisienne)

(en milliers d'habitants)

	<u>1954</u>	<u>1962</u>
Communes ayant au moins 2 000 habitants agglomérés en 1954 pour 1954 et en 1962 pour 1962 (1)	17 270	20 957
Agglomération urbaine définition Benard 1952 (2) ...	17 661	population non compa- rable non calculé
Agglomérations urbaines définition Le Fillâtre 1961 (3)	18.158	non calculé
Agglomérations urbaines définition Le Fillâtre 1961 (plus communes isolées ayant atteint 2 000 habitants aggro- mérés entre 1954 et 1962)(4)	18.651	(population comparable) 21 465
Population totale (4)	35 460	37 928 (pop. comparab)
		37 840 (pop. non com- parable)

Sources :

- (1) Fascicule PL recensement 1954 - Tableau PL 9
Fascicules départementaux recensement 1962
- (2) Villes et agglomérations urbaines 1955
- (3) Etudes Statistiques n° 1 Janvier-Mars 1961
- (4) Projections de population pour 1971 et 1986 - P. LE FILLATRE
Mai 1963.

Pour 1954 et pour la France entière, l'estimation de la population urbaine peut varier entre 23 947 mille habitants à 25 565, soit un écart de 1 618 000 personnes suivant que l'on considère l'ancienne définition (communes) ou la nouvelle définition 1961 dans les limites de 1962.

Ces 1 618 000 personnes correspondent pour :

- 533 000 aux habitants des communes isolées qui avaient moins de 2 000 habitants agglomérés en 1954 et plus en 1962.
- 637 000 aux habitants des communes rattachées par M. LE FILLATRE aux agglomérations primitivement constituées par M. BENARD.
- 448 000 aux habitants des communes ayant moins de 1 000 habitants agglomérés au chef-lieu rattachées par M. BENARD aux agglomérations qu'il a constituées (situation au recensement 1954).

La variation de la population urbaine entre 1954 et 1962 est de :

- 20 % si l'on estime à partir de l'ancienne définition et avec un contenu variable (nombre d'habitants agglomérés apprécié à chaque date de recensement)
- 15,2 % si on l'estime à partir de la définition la plus récente mais avec un contenu fixe (population urbaine de 1954 appréciée dans les limites de 1962).
- 17,8 % si on compare la population urbaine selon la nouvelle définition (limite 1962) à la population urbaine selon la définition des agglomérations 1952 (limite 1954). On notera que cette comparaison n'est pas très bonne étant donné que les critères d'agglomérations retenus par ces deux délimitations sont différents, il est donc difficile de séparer ce qui est imputable à une différence de conception et ce qui est imputable au processus d'agglomération progressive.

2°- L'urbanisation régionale en 1962.

1 - Part de la population urbaine (1) dans la population totale.

Le tableau 3 en introduction donne pour 1936, 1954 et 1962 la part de la population totale vivant soit dans les agglomérations urbaines, soit dans les zones de peuplement industriel ou urbain (2).

Dans la définition actuelle de la population urbaine (agglomération de 2 000 habitants et plus), cette part variait en 1962 du simple au double entre la moins urbanisée et la plus urbanisée des régions, en 1936 la variation était plus importante. Sans constituer une zone géographique continue les régions les plus urbanisées se situent toutes à l'Est d'une ligne formée par la Seine et le sillon rhodanien.

Selon la définition plus extensive des zones de peuplement industriel ou urbain, on remarque que les régions où ce peuplement paraît le plus développé occupent alors la totalité de la zone située à l'Est de la ligne Seine-sillon rhodanien défini précédemment (voir tableau 3, colonne 4). L'opposition entre l'Est et l'Ouest de la France s'affirme donc davantage que lorsqu'on retient la seule population des agglomérations.

(1) Pour 1962, on a toujours utilisé les chiffres de la population dite "comparable" ; cette population est égale à 0,579 de la population 1962 "définition 1954" plus 0,421 de la population 1962 "sans les double comptes". Il s'agit d'une correction apportée par l'I.N.S.E.E. pour améliorer les comparaisons avec le passé. En tenant compte de la prolongation du service militaire et de l'accroissement du nombre des élèves internes.

(2) Paul LE FILLATRE - Les zones de Peuplement Industriel ou Urbain - I.N.S.E.E. - 1962.

L'existence de ce contraste résulte de l'importance particulière de la population vivant dans les communes rurales de Z.P.I.U. de cinq régions du Nord-Est (de 20 à 25 % de la population totale) (tableau 4 en introduction, colonne 5).

Cependant la signification que peut revêtir l'importance plus ou moins grande de la population vivant dans les Z.P.I.U. est cependant très différente d'une région à l'autre et surtout, à l'intérieur des régions d'une Z.P.I.U. à la voisine. On peut en effet distinguer plusieurs types de Z.P.I.U. un premier type particulièrement répandu dans les régions Nord-Est correspond à un mode de peuplement résultant de l'éclosion de l'industrie en milieu rural, le caractère urbain de la population des communes dites rurales de ces zones ne paraît pas alors très affirmé.

D'autres types sont représentés par des zones centrées sur une agglomération urbaine relativement importante, ils se distinguent parce qu'ils correspondent à des modalités différentes de la croissance des agglomérations centrales : tantôt la population des communes rurales de la Z.P.I.U. est représentée par une population d'origine agricole qui continue de résider au lieu de son ancienne activité tout en travaillant en ville, tantôt il s'agit d'une population entièrement nouvelle : dans ce dernier cas, la croissance démographique des communes rurales est alors due à l'extension progressive de l'agglomération sur leur territoire, ou du moins de l'apparition d'un nouveau mode de peuplement urbain dans lequel est recherchée une dispersion des habitations.

Avant d'examiner la répartition de la population entre les agglomérations de différentes tailles il convient de faire une réserve sur la comparaison régionale qui vient d'être faite.

La seule indication de l'importance relative de la population urbaine dans la population totale est susceptible de masquer le rôle véritable que peuvent avoir les populations non urbaines dans la région. Sans vouloir étudier ici ce problème, on indiquera que les fonctions des villes peuvent être assez différentes, selon l'importance plus ou moins grande des effectifs de la population rurale de la région ou encore selon la densité kilométrique plus ou moins forte.

La même remarque est applicable pour la part de la population vivant de l'agriculture (dont une partie peut d'ailleurs vivre dans des communes urbaines) on illustrera ces faits par deux exemples significatifs :

- a - avec la même proportion de population vivant dans les communes rurales (20 %) la région du Nord présente l'une des densités de population rurale les plus fortes de France (environ 60 personnes au kilomètre carré) tandis que la Provence possède la densité la plus faible (16).

- b - de même en Alsace et dans le Languedoc où l'importance de la population vivant dans des communes rurales est assez voisine (environ 40 %) la part de la population totale vivant de l'agriculture (dont une partie peut d'ailleurs vivre dans des communes urbaines) est très différente (11,7 % et 28,8%) ce qui suppose des types de peuplement très différents (voir tableau 4 en introduction, colonne 7).

2 - La répartition de la population selon les tailles des agglomérations.

L'importance de la population d'une agglomération n'est pas le seul élément qui permette d'apprécier son caractère plus ou moins urbain, cependant, lorsque l'on se contente de ne retenir que quelques grandes catégories de tailles, la répartition de la population d'une région selon l'importance des localités où elle réside permet d'en mieux caractériser le degré d'urbanisation : on retiendra trois grandes catégories, de 2 à 5 000 habitants, de 5 à 100 000 habitants et de 100 000 habitants et plus (voir tableau 4 en introduction).

La proportion de la population vivant dans les agglomérations de 2 à 5 000 habitants varie du simple au triple d'une région à l'autre, elle n'est jamais très importante. Toutefois, il a été intéressant d'isoler cette catégorie d'agglomérations pour deux motifs : d'une part, anticipant sur la suite de la description, il faut remarquer que la croissance de ces agglomérations a été nettement moins rapide que celle de l'ensemble de la population urbaine entre 1954 et 1962, d'autre part, c'est dans ces agglomérations que l'on peut le plus souvent hésiter à reconnaître un caractère urbain. De fait, la proportion maximum est enregistrée par le Languedoc caractérisé par l'existence de gros bourgs ruraux de plus de 2 000 habitants, cette proportion est également forte dans les régions industrielles du Nord et de l'Est de la France (cinq régions formant une bande continue du Rhin à la mer du Nord).

La proportion de la population totale vivant dans les agglomérations de 5 000 à 100 000 habitants varie moins que celle vivant dans les autres catégories de localités urbaines ou rurales. De plus cette proportion ne paraît pas dépendre de

l'importance relative de la population rurale. En conséquence, les différences constatées dans l'importance de cette dernière se retrouvent généralement dans la proportion de la population totale vivant dans des agglomérations de plus de 100 000 habitants, les régions les plus urbanisées le paraissent surtout par l'importance de la population de leurs plus grandes villes (voir tableau 4 en introduction, colonne 2). Il n'y a en fait que peu d'exception à ce principe, notons celle des Pays de la Loire, qui, malgré son importante population rurale, rassemble néanmoins une part assez large de sa population dans des villes de plus de 100 000 habitants et se fait remarquer en contre partie par la faible proportion de sa population vivant dans les autres villes.

3°- Variation de la population urbaine.

1 - Variation au cours du siècle dernier.

Pour l'étude de cette variation, on retiendra l'ancienne définition de la population urbaine, qui est la population des communes ayant moins de 2 000 habitants agglomérés au chef-lieu. On néglige ainsi la population des communes qui sans répondre à cette condition font néanmoins partie d'agglomérations importantes depuis une date assez ancienne.

En l'espace d'un siècle, la population urbaine française ainsi définie vient de voir son volume tripler alors que la population totale n'a augmenté que de 25 % environ. Cette importante modification de l'équilibre démographique interne constitue l'un des aspects les plus visibles de ce phénomène complexe que l'on recouvre sous le nom d'"urbanisation".

En elle-même, la croissance rapide de la population des villes n'est pas en fait récente, mais le recensement démographique de 1962 met en lumière l'accélération de cet accroissement par rapport aux périodes antérieures : on constate que les villes ont accueilli autant d'habitants nouveaux dans les 26 dernières années que dans les 35 précédentes et deux fois plus dans les 8 dernières que dans les 18 précédentes (voir tableau 1 en introduction).

L'accélération de ce rythme s'explique essentiellement par l'essor démographique constaté depuis la deuxième guerre mondiale. Cet essor se manifeste aussi bien dans les villes que dans les campagnes mais, dans ces dernières, il contribue à alimenter le mouvement séculaire de migration de la population vers les villes ou, du moins, à faciliter le passage des communes de l'état rural à l'état urbain.

Les chiffres de diminution de la population rurale fournis par le tableau précité sous-estiment l'ampleur de ce mouvement des campagnes vers les villes puisqu'ils ne tiennent pas compte de ce qu'aurait été la croissance naturelle de la population rurale en l'absence de migrations, mais ils amènent à se poser la question de savoir si le mouvement d'urbanisation n'a pas changé de nature dans la période récente : il conviendrait d'examiner à partir d'une étude sérieuse sur les mouvements migratoires si le dynamisme démographique des villes (excédent des naissances d'urbains sur les décès d'urbains) n'explique pas à lui seul l'accélération de la croissance urbaine, on pourrait même se demander si le mouvement traditionnel des campagnes vers les villes ne s'est pas ralenti. L'analyse est cependant complexe car il convient de distinguer soigneusement ce qui est passage d'une activité agricole à une activité non agricole et ce qui est passage d'un mode de vie rural (résidence dans une zone rurale essentiellement) à un mode de vie urbain (voir tableau Z, colonnes 7 et 8).

TABLEAU : Z

VARIATION DE POPULATION TOTALE, URBAINE ET RURALE
DES REGIONS DE PROGRAMME ENTRE 1954 ET 1962 (EN %)

Régions de programme (1)	Variation de la population totale	Variation de la population vivant dans les					Variation de la population rurale	Variation de la population vivant de
		Aggloméra- tions de plus de 5.000 ha- bitants (2)	Agglomérations de plus de 2.000 habitants (3)	Agglomérations de 2. à 5.000 habitants (4)	ZPIU (5)	Communes rurales des ZPIU (6)		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Nord	+ 8 %	+ 10 %	+ 10 %	+ 9 %	+ 8,9 %	+ 8 %	- 1 %	- 9,7 %
Provence	+ 16 %	+ 19 %	+ 19 %	+ 16 %	+ 19,0 %	+ 16 %	+ 6 %	- 9,4 %
Lorraine	+ 12 %	+ 19 %	+ 17 %	+ 8 %	+ 14,8 %	+ 7 %	+ 3 %	- 12,7 %
Rhône Alpes	+ 10 %	+ 18 %	+ 18 %	+ 14 %	+ 16,0 %	+ 6 %	- 2 %	- 18,9 %
Haute-Normandie	+ 9 %	+ 16 %	+ 16 %	+ 9 %	+ 13,8 %	+ 3 %	- 2 %	- 10,6 %
Alsace	+ 7 %	+ 12 %	+ 12 %	+ 9 %	+ 9,5 %	+ 3 %	+ 1 %	- 16,5 %
Languedoc	+ 6 %	+ 15 %	+ 13 %	+ 7 %	+ 12,3 %	+ 2 %	- 2 %	- 7,0 %
Champagne	+ 6 %	+ 15 %	+ 14 %	+ 9 %	+ 11,2 %	+ 2 %	- 3 %	- 8,7 %
Franche-Comté	+ 8 %	+ 21 %	+ 21 %	+ 25 %	+ 15,6 %	+ 2 %	- 4 %	- 15,0 %
Aquitaine	+ 4 %	+ 11 %	+ 10 %	+ 6 %	+ 11,1 %	+ 14 %	- 1 %	- 12,0 %
Midi Pyrénées	+ 3 %	+ 15 %	+ 14 %	+ 10 %	+ 13,3 %	+ 7 %	- 5 %	- 11,8 %
Bourgogne	+ 3 %	+ 18 %	+ 16 %	+ 1 %	+ 12,5 %	+ 1 %	- 6 %	- 14,4 %
Picardie	+ 6 %	+ 17 %	+ 16 %	+ 12 %	+ 11,8 %	+ 4 %	- 1 %	- 12,0 %
Pays de la Loire	+ 5 %	+ 16 %	+ 17 %	+ 9 %	+ 13,2 %	+ 6 %	- 2 %	- 9,1 %
Centre	+ 5 %	+ 19 %	+ 17 %	+ 7 %	+ 15,2 %	+ 6 %	- 3 %	- 16,2 %
Auvergne	+ 1 %	+ 12 %	+ 11 %	+ 9 %	+ 9,9 %	+ 2 %	- 8 %	- 13,6 %
Bretagne	+ 1 %	+ 15 %	+ 13 %	+ 5 %	+ 11,5 %	+ 5 %	- 5 %	- 10,2 %
Basse-Normandie	+ 3 %	+ 17 %	+ 17 %	+ 9 %	+ 13,6 %	+ 6 %	- 4 %	- 5,9 %
Poitou-Normandie	+ 3 %	+ 15 %	+ 14 %	+ 10 %	+ 12,9 %	+ 5 %	- 3 %	- 17,9 %
Limousin	+ 1 %	+ 10 %	+ 9 %	+ 14 %	+ 8,5 %	+ 5 %	- 7 %	- 11,5 %
Total France (sans R.P.)	+ 7 %	+ 15 %	+ 14 %	+ 9 %	+ 12,6 %	+ 5 %	- 2,2 %	- 12,1 %
Région Parisienne	+ 15 %	+ 16 %	+ 17 %	+ 34 %	+ 15,6 %	+ 9 %	+ 0,3 %	- 20,5 %
France entière	+ 8 %	+ 15 %	+ 15 %	+ 10 %	+ 13,7 %	+ 5 %	- 0,2 %	- 12,7 %

(1) Régions classées par pourcentage de population urbaine décroissant en 1962 (voir TABLEAU I)

(2) V compris la population dont la commune de résidence est urbaine.

Un autre aspect de la croissance urbaine est la modification, au cours du siècle dernier, de l'équilibre existant entre les différents pôles de peuplement du territoire. A cet égard la période récente se caractérise par la diminution de la part relative de Paris dans l'accroissement urbain national.

On trouvera des éléments intéressants pour une étude de l'urbanisation sur une longue période dans un article de Monsieur TOUTAIN "La population de la France de 1700 à 1959" - Cahiers de l'Institut de Science Economique Appliquée - Suppl. n° 133 - Janvier 1963, série AF n°3.

2 - Variation depuis 1936.

A - Modification de l'équilibre urbain à l'intérieur de chaque région entre 1936 et 1962.

Si on subdivise l'ensemble des régions en quatre groupes selon leur degré d'urbanisation en 1962 (1) on aboutit à la constatation suivante : l'équilibre entre les populations urbaine et rurale d'une région se modifie d'autant plus rapidement que le degré d'urbanisation était faible en 1936 ; ceci reste vrai pour la période 1954-1962. A l'intérieur des groupes on ne relève que peu de divergences notables d'évolution (voir tableau A).

-
- | | | | |
|----------------|---|---|-----------------|
| (1) 1er groupe | : | Nord et Provence | très urbanisés |
| 2ème " | : | Lorraine, Rhone-Alpes, Haute Normandie, Alsace, Languedoc | assez urbanisés |
| 3ème " | : | Champagne, Franche-Comté, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Bourgogne, Picardie, Pays de la Loire, Centre et Auvergne | moins urbanisés |
| 4ème " | : | Bretagne, Basse Normandie, Poitou, Charentes et Limousin | peu urbanisés. |

TABLÉAU A : Variation du degré d'urbanisation de groupes de régions
entre 1954 et 1962

Groupes de régions de programme	Degré d'urbanisation			Indice de variation du degré d'urbanisation	
	1936	1954	1962	1936-1962	1954-1962
1) Nord et Provence (2 régions)	76,8	78,2	79,9	104,0	102,0
2) Lorraine à languedoc (5 régions)	57,3	59,7	63,4	110,5	106,0
3) Champagne à Auvergne (9 régions)	40,0	43,6	47,6	119,0	109,0
4) Bretagne à Limousin (4 régions)	31,7	35,4	39,4	124,0	111,0
France (sans région parisienne)	49,5	52,5	56,5	114,0	107,5

De 1936 à 1962, Rhône-Alpes (2ème groupe) voient leur équilibre se modifier à un rythme plus rapide que le rythme moyen, et inversement Champagne et Picardie (3ème groupe) connaissent une modification moins rapide. Sur la période 1954-1962 seules l'Aquitaine et la Champagne connaissent une évolution différente de celle du 3ème groupe auquel elles appartiennent.

La modification de l'équilibre se fait par la variation en sens contraire des deux composantes de la population régionale : la diminution de la population rurale est d'autant plus marquée que les régions étaient moins urbanisées en 1936 ; elle est en augmentation dans certaines régions les plus urbanisées (voir tableau B). Cependant l'urbanisation plus rapide des régions les moins urbanisées en 1936 n'est pas due à la seule disparition des populations rurales. Il s'agit en fait d'une urbanisation réelle puisque la population urbaine croît à un rythme qui tout en étant assez indépendant du degré d'urbanisation se révèle parmi les plus élevés dans certaines régions peu urbanisées (voir tableau B).

Toutefois, sur la période de 1936-1962, on note que le rythme d'accroissement de la population urbaine est de beaucoup le plus élevé dans les groupes les moins urbanisés. Sur la période de 1954 à 1962, cette constatation n'est plus valable ; on remarque cependant le contraste entre le faible accroissement (1 %) de la région Nord (la plus urbanisée) et l'accroissement de régions moins urbanisées telles que la Franche-Comté (2,5 %) le Centre (2 %) ou la Basse Normandie (1,9 %).

TABLEAU B :

Groupes de régions de programme	Variation de la population					
	totale		urbaine		rurale	
	1936-62	1954-62	1936-62	1954-62	1936-62	1954-62
1. Nord et Provence	116	111	121	113	98,6	103,0
2. Lorraine à languedoc	112	110	124	117	96,5	99,6
3. Champagne à Auvergne	107	105	123	114	93,4	97,3
4. Bretagne à Limousin	102	102	127	115	90,4	95,8
France (sans région parisienne)	109	107	125	115	93,8	98,0

D'une façon générale, la modification de l'équilibre entre la population urbaine et la population rurale se traduirait toujours, pour les régions les moins urbanisées, par un reclassement important de la population rurale dans les villes de la région (tableau D). De fait parmi les 13 régions les moins urbanisées (de la Champagne au Limousin) on remarque que dans les cas où la croissance urbaine est notablement inférieure à la moyenne nationale (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Auvergne et Limousin) le volume des migrations rurales réelles jointes à l'excédent des naissances sur les décès dans les villes ne suffit même pas à expliquer la totalité de cette croissance, ce qui par conséquent suppose un apport migratoire de l'extérieur.

Les seules régions où l'on enregistre un excédent rural important qui ne trouve pas à se reclasser sur place ont un taux de croissance urbaine très proche du taux national moyen (Poitou, Charente, Champagne, Pays de la Loire, Bretagne) et parfois supérieur (Basse-Normandie).

B - Modification de l'équilibre interrégional.

Le processus d'urbanisation paraît pourtant assez différent d'une région à l'autre : dans les régions les plus urbanisées au départ, ce processus se produit au sein d'une population en croissance rapide alors que dans les régions moins urbanisées, la population totale est relativement plus stationnaire. Etant donné que la croissance de la population urbaine n'apparaît pas en moyenne moins élevée dans les régions les moins urbanisées, tout se passe comme si cette croissance se faisait davantage à la faveur d'une croissance régionale globale dans les régions hautement urbanisées et davantage à la faveur d'une diminution de la population rurale dans les régions les moins urbanisées.

L'examen du tableau D permet d'étayer cette constatation :

1- La croissance régionale : Cette croissance résulte de l'excédent des naissances sur les décès ainsi que des migrations en provenance de l'extérieur de la région. De 1954 à 1962, on observe que le taux de croissance régional est d'autant plus élevé que le pourcentage d'"urbain" était important en 1954 : en dehors de la Franche Comté, qui connaît une croissance assez rapide, ce taux n'est supérieur à la moyenne française que dans les six régions les plus urbanisées. De plus on remarque que toutes les régions situées à l'est de la ligne Seine-Sillon rhodanien auquel il convient d'adjoindre le Languedoc ont un taux supérieur à celui de toutes les autres régions françaises.

A l'inverse, les régions de l'Ouest et du Massif Central à l'exception des deux régions du Centre et des Pays de la Loire ont un taux de croissance inférieur à celui des autres régions françaises.

2- L'apport de population rurale. L'autre composante de la croissance urbaine régionale est l'apport des communes rurales de la région (1). Or on constate que cet apport représente toujours une part plus importante de la croissance urbaine que ne représentait la croissance de la population régionale totale dans les régions les moins urbanisées, alors que cet apport représente toujours une part moins importante dans les régions les plus urbanisées.

(1) L'apport rural est égal à la variation apparente de cette population entre 1954 et 1962 à laquelle il convient d'ajouter l'excédent des naissances sur les décès. Il s'agit d'une approximation puisqu'en fait cet excédent ne traduit pas exactement le mouvement naturel de la population rurale que l'on aurait pu calculer à partir de la population rurale de 1954.

TABLEAU D

VARIATION DE LA POPULATION URBAINE DE 1954 à 1962.

Régions de programme classées selon le degré d'urbanisation en 1962	Variation de la population urbaine (1)	Composants de la croissance urbaine			Excédent rural de la région (5)	En % de l'accroissement urbain			En % de la population urbaine de 1954	
		Excédent des naissances sur les décès dans les villes (2)	Apport rural de la région (3)	Apport extra-régional (4)		Excédent des naissances sur les décès (6)	Apport rural de la région (7)	Apport extra-régional (8)	Population totale	Population urbaine
1 Nord	+ 267	+ 234	33	-	+ 12	(67,5)	(32,5)	-	8%	10%
2 Provence	387	(79)	(-)	(318)	-	(20,0)	-	(80,0)	16%	19%
3 Lorraine	217	142	30	45	-	65,5	13,8	20,7	12%	17%
4 Rhône Alpes	398	(120)	(77)	201	-	(30,0)	(19,5)	50,5	10%	18%
5 Haute-Normandie	125	67	54	4	-	53,8	43,0	3,2	9%	16%
6 Alsace	89	44	21	24	-	49,4	23,6	27,0	7%	12%
7 Languedoc	107	26	11	70	-	24,3	10,2	65,5	6%	13%
8 Champagne	82	50	32	-	+ 16	61,0	39,0	-	6%	14%
9 Franche-Comté	85	36	29	10	-	42,4	46,2	11,4	8%	21%
10 Aquitaine	107	38	32	37	-	35,5	30,0	34,5	4%	10%
11 Midi Pyrénées	124	34	55	35	-	27,4	44,4	28,2	3%	14%
12 Bourgogne	103	(35)	(53)	15	-	(34,0)	(51,5)	14,5	3%	16%
13 Picardie	98	47	51	-	+ 10	48,0	52,0	-	6%	16%
14 Pays de la Loire	149	76	23	-	+ 43	51,0	49,0	-	5%	17%
15 Centre	125	41	69	15	-	32,8	55,2	12,0	5%	17%
16 Auvergne	61	19	42	-	+ 2	31,2	68,8	-	1%	11%
17 Bretagne	118	55	63	-	+ 75	46,5	53,0	-	1%	13%
18 Basse-Normandie	66	36	30	-	+ 58	54,6	45,4	-	3%	17%
19 Poitou Charentes	71	34	37	-	+ 28	49,0	52,0	-	3%	15%
20 Limousin	23	6	2	15	-	26,0	9,0	65,0	1%	10%
Total France (sans région de Paris)	+ 2812	+ 1815 *	+ 808 *	+ 789 *	+ 244	41,5	30,5	28,0	7%	15%
21 Région de Paris	+ 1097	+ (422)	-	+ 675	-	38,5	-	61,5	15%	16%
France entière	+ 3909	+ 1637 *	+ 808 *	+ 1464 *	+ 244	40,5	22,0	37,5	8%	15%

Sources : Population légale et statistiques communales complémentaires - Recensement 1962.

() : chiffres provisoires * Totaux provisoires.

Dans les régions où elle n'est pas due principalement à un apport rural propre la croissance urbaine paraît beaucoup plus tenir son importance d'une vitalité démographique particulière ou d'une immigration d'origine extra-métropolitaine que d'un apport de régions excédentaires. Ce dernier reste très faible en regard des autres sources d'accroissement de la population urbaine.

Dans les régions déficitaires, l'apport migratoire représente 43,6 % de la croissance urbaine : en admettant que la totalité de la population des régions excédentaires se dirige vers ces régions déficitaires (sans R.P.), elle représenterait moins de 30 % de cet apport. En réalité, la proportion est encore bien plus faible puisqu'on peut penser compte tenu de la situation géographique des régions excédentaires que la majorité d'entre elles se dirige vers la région parisienne. Au total l'apport des régions excédentaires ne représente que 16 % de l'apport extérieur dont peuvent bénéficier l'ensemble des régions déficitaires, la majeure partie est donc constituée par l'immigration extra-métropolitaine.

Quatre régions absorbent à elles-seules 87 % de l'apport extérieur dont bénéficient les régions déficitaires : ce sont, en dehors de la Région Parisienne, la Provence, Rhône-Alpes et le Languedoc.

Une autre constatation est que les départs des régions excédentaires ne semblent pas avoir de répercussions sur la croissance urbaine des régions considérées qui se fait à un taux voisin de la moyenne nationale, parfois même assez supérieur (Basse-Normandie). A l'inverse dans les régions où la croissance urbaine est nettement plus faible que la moyenne, l'immigration peut souvent représenter une part importante de cette croissance.

II. - LA CROISSANCE DES AGGLOMERATIONS URBAINES.

1° - Etude de l'évolution des agglomérations urbaines sur longue période.

Abandonnant l'optique communale qui rend insuffisamment compte du phénomène de la croissance urbaine au cours du siècle écoulé, notamment pour les grandes agglomérations urbaines qui sont rarement mono-communales, on peut songer à une étude plus poussée en essayant de reconstituer les agglomérations urbaines à la date de chacun des recensements.

La solution idéale consisterait à ne considérer comme urbanisée à chacune de ces dates que la population appartenant à une agglomération réelle d'habitations à l'époque considérée, il conviendrait donc de définir les unités urbaines à chaque date en prenant pour critère celui qui est actuellement retenu, à savoir une certaine continuité des constructions. Sans être absolument irréalisable, une telle analyse exige pourtant des travaux considérables à partir de documents cartographiques de différentes époques, toutefois en admettant même que de tels documents existent pour un nombre suffisant d'agglomérations, il restera toujours difficile de déterminer la population exacte des zones agglomérées définies cartographiquement du fait que les résultats des dénombrements sont le plus souvent disponibles par communes et non par portions de communes (1).

(1) On a cependant des données concernant la population communale éparses.

Une solution moins bonne mais qui est susceptible de donner une description de l'urbanisation différente de celle qui est faite dans l'optique communale consiste à reconstituer la population des agglomérations dans leurs limites actuelles. A l'échelon national, cette solution conduit à une sous-estimation de la croissance de la population urbaine puisque pour des dates anciennes elle attribue le caractère urbain à la population de communes rurales qui ne sont soudées à une agglomération que dans la période récente, par contre elle permet d'étudier les différentes phases de la croissance d'une agglomération déterminée selon le taux de croissance respectif des parties de cette agglomération : commune centrale, couronne urbaine, couronne sub-urbaine ou zone d'attraction. D'autre part en s'assurant que les communes retenues pour la reconstitution des agglomérations ne sont pas des extensions subites apparues dans la période récente, on s'assure néanmoins d'une meilleure comparabilité des données entre villes qu'en ne retenant la seule commune centrale. Cela est particulièrement vrai pour les grandes agglomérations, sur lesquelles nous avons d'ailleurs déjà amorcé une recherche en nous appuyant sur un travail d'élaboration statistique antérieur relatif à la reconstitution d'agglomérations urbaines (1). Notons que cette reconstitution est relativement longue et demande une critique des données utilisées.

Deux problèmes ont été abordés : d'une part, le rythme de la croissance de ces grandes agglomérations depuis 1831 et, d'autre part, le rythme comparé de la croissance des différentes parties de ces agglomérations, centre et banlieue depuis 1831.

(1) Statistiques réunies par le Centre d'Etudes Economiques - 27, rue St. Guillaume - Paris 7^o, en 1959 - étude non publiée.

Evolution depuis 1831 des agglomérations françaises de plus de 100.000 habitants en 1954 (1).

A - Type de croissance.

Si l'on considère l'évolution des 29 grandes villes actuelles françaises de 1831 à la seconde guerre mondiale (2), le type le plus représentatif est représenté par Bordeaux. Cette ville qui comptait environ 100.000 habitants en 1831 a sans doute quadruplé sa population depuis cette époque, ce qui donne une mesure de la rapidité de l'urbanisation au siècle dernier, mais sa croissance a également vu son rythme se réduire peu à peu. A l'origine, le taux annuel approchait de 2 % ce qui constitue un taux assez élevé mais dès 1891, il tombe à moins de 1 % pour se réduire progressivement jusqu'à la deuxième guerre et même au-delà.

Ce qui est caractéristique, c'est surtout la période antérieure à la seconde guerre, peu de villes françaises en dehors de Paris ont connu dans la première moitié du XXème siècle un rythme très rapide et ceci tient à la faible expansion démographique française. Dans de nombreuses villes on assiste donc à ce ralentissement progressif de la croissance.

(1) - Agglomérations définition 1952.

(2) Tours, Orléans, Dunkerque et Caen sont les seules agglomérations dépassant 100.000 habitants en 1962 qui n'ont pas pu être prises en compte ici, si l'on néglige les agglomérations du type de Lens.

On peut distinguer plusieurs types d'évolution :

- 1 - Montpellier et Nîmes semblent avoir atteint déjà un seuil dès 1850, car leur croissance tout au long du siècle est extrêmement faible, seule Montpellier voit son rythme se modifier légèrement en hausse de 1881 à la première guerre mondiale.
- 2 - Besançon dont la croissance était déjà aussi faible qu'à Montpellier et Nîmes ralentit encore sa croissance. Amiens et Angers suivent la même évolution que Bordeaux quoique leur croissance au XIXème siècle ait été moins rapide.
- 3 - Lille et Nantes suivent une évolution assez comparable à celle de Bordeaux, la décroissance du taux à Lille est moins accentuée, elle est plus précoce à Nantes mais, dans ces deux villes, on enregistre sur de courtes périodes une ou deux poussées de croissance extrêmement rapides qui perturbent l'allure générale de la courbe.
- 4 - Cinq autres villes suivent jusqu'à la première guerre mondiale l'évolution de Bordeaux, ce sont Toulouse, Rennes, Le Mans, Reims et Dijon, mais ces cinq villes ont en commun d'amorcer une reprise rapide entre les deux guerres, ceci met à part ces villes à une époque où pratiquement la croissance urbaine s'est fortement ralentie. Leur taux de croissance entre 1921 et 1946 est toujours supérieur à 1,2 %.

5 - Marseille, le Havre et Lyon suivent également une évolution comparable à celle de Bordeaux mais leur taux de croissance au XIX^e siècle (2,3 % et 2,8 %) est quand même trop rapide pour que l'on puisse les classer sans hésitation avec les villes précédentes, dont la caractéristique commune est outre le fait d'enregistrer un ralentissement de leur croissance de n'avoir jamais connu sur longue période (plus de 10 ans) des taux supérieurs à 2 %.

Au total sur 29 villes étudiées, huit villes peuvent être considérées comme suivant de 1831 à 1940 une évolution analogue à Bordeaux. Cinq autres villes amorcent un revirement dès la première guerre et trois autres connaissent un développement au début de XIX^e siècle qui les assimile plutôt aux grandes cités industrielles qui se sont développées à partir de 1831.

*

* *

Trois grandes cités de ce type dépassent aujourd'hui 150.000 habitants, ce sont Roubaix, Saint-Etienne et Mulhouse pour lesquelles les taux sur longue période dépassent 2,5 % et parfois même 3 %. Toutefois outre les crises qui les affectent dès la fin du XIX^e siècle, ces villes restent stationnaires entre les deux guerres.

Avec un certain décalage, on enregistre un taux à peine inférieur à 2,5 % à Clermont-Ferrand pendant une période plus courte cependant. Pas plus que les précédentes, Clermont ne maintient le même rythme entre les deux guerres.

Une autre ville se rattache par la rapidité de sa croissance aux quatre précédentes, c'est Nice qui, depuis son rattachement à la France en 1866 ne cesse de connaître un taux de croissance supérieur à 2 %. Toutefois, son évolution tranche avec celle des quatre villes précitées, car elle est beaucoup plus régulière même dans la période récente et, en fait, Nice paraît se rattacher à une autre catégorie de villes qui, sans être exclusivement industrielles, exercent un rôle d'animation important dans ce domaine.

*

* *

Strasbourg, d'abord à partir de son rattachement à l'Allemagne connaît une croissance rapide (+ 2 %). Nancy et Grenoble ont en commun d'offrir une croissance rapide (entre 1,5 % et 2 %) et assez constante durant toute la période et y compris, entre les deux guerres. Limoges a un taux assez constant mais accuse un recul après la première guerre. Quant à Rouen elle a également un taux de croissance assez constant mais inférieur à celui des villes précédentes (inférieur à 1 %).

B - Taux de croissance selon les périodes.

Si au lieu de caractériser l'histoire d'une ville on caractérise l'histoire de l'urbanisation des plus grandes villes françaises par période, on constate les faits suivants en prenant pour critère les villes dont la croissance dépasse à la date considérée 2 % annuel et même 1 % pour la période comprise entre les deux guerres mondiales.

De 1831 à 1861, sept villes sont dans le cas, trois ports dont deux en Provence (Marseille, Toulon) et Le Havre et quatre villes industrielles (Lyon, Roubaix, Saint Etienne, Mulhouse), essentiellement textiles, mais aussi extractives ou métallurgiques. En 1851 et en 1856 se distingue Lille en liaison avec Roubaix. Au total huit villes avaient un taux supérieur à 2 % en 1856.

En 1861, le rythme se ralentit à Toulon, puis en 1866 à Marseille, Lille et Mulhouse, mais, par contre, en Provence, Nice apparaît comme une ville dont le taux ne tombera plus en dessous de 2 %.

A partir de 1871 de nouvelles villes apparaissent successivement relayant les villes qui connaissaient une croissance rapide depuis 1831. Strasbourg en 1871, Clermont en 1901 puis Nantes remplacent Lyon, Saint-Etienne, Le Havre, puis Roubaix dont le ralentissement de la croissance se marque respectivement en 1871, 1876, 1886 et 1896. Au début du XXème siècle, quatre villes avaient un taux de croissance supérieur à 2 %, aucune d'entre elles ne figuraient parmi les huit villes qui avaient ce taux cinquante ans plus tôt en 1856.

Après la première guerre, seules Nice et Clermont poursuivent leur croissance au rythme antérieur, Grenoble, Metz, Toulon et Reims accélèrent à leur tour leur rythme. Ce rythme se poursuit jusqu'à la deuxième guerre sauf pour Clermont qui est affecté par la crise économique. Durant cette période de stagnation démographique il n'y a plus au maximum que six villes qui progressent de plus de 2 %.

Le ralentissement de la croissance de ces grandes agglomérations que l'on avait constaté plus haut en rapprochant plusieurs d'entre elles de l'évolution typique de Bordeaux paraît donc assez manifeste. Sur les 29 villes, il n'y en a d'ailleurs que onze dont le taux annuel de croissance entre les deux guerres mondiales soit supérieur à 1 %, ce sont Toulouse, Rennes et Le Mans pour lesquelles il s'agit d'une reprise de la croissance, Reims qui doit reconstruire, Nice, Strasbourg, Nancy, Dijon, Grenoble qui connaissent une progression très régulière allant parfois s'accélérant (Grenoble par exemple) et, enfin deux villes intéressées par la Défense Nationale et dont il n'a pas encore été question : Toulon et Metz qui connaissent une histoire très cahotique (1).

Après la deuxième guerre et particulièrement depuis 1954, Grenoble, Metz, Toulon et Nice poursuivent leur croissance au rythme antérieur. Dijon et Clermont recouvrent leur rythme antérieur et un certain nombre de villes (9) connaissent pour la première fois de leur histoire récente un rythme supérieur à 2 %.

(1) Brest est elle aussi soumise à des variations semblables à Toulon et Metz.

- Lyon, Toulouse, Rennes et Le Mans, dont on a vu que la croissance avait amorcé une reprise dès avant la deuxième guerre.
- Amiens, Angers, Montpellier et Besançon, dont la reprise est récente.
- Brest qui a connu une histoire très inégale.

Au total 15 villes croissent à un taux supérieur à 2 % depuis 1954 (sur 29 villes étudiées, soit plus de la moitié).

C - Evolution comparée du centre et des communes périphériques.

L'analyse de cette évolution n'a de sens que pour les villes comportant une couronne urbaine suffisamment importante. Elle serait toutefois intéressante à poursuivre à l'intérieur de certaines agglomérations mono-communales dans lesquelles les quartiers périphériques jouent par rapport au centre le rôle de couronne urbaine : à cet égard, on peut, par exemple, comparer l'évolution du centre de Toulouse à celle de la commune de Bordeaux et l'évolution des quartiers périphériques de Toulouse à celle des communes périphériques de Bordeaux (1) ; toutefois une telle étude qui demande une bonne connaissance de la structure des villes afin de pouvoir les comparer n'est guère possible sur la période antérieure à la deuxième guerre mondiale.

(1) Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest - Tome 26
1955 - J. COPPOLANI - Toulouse d'après les premiers résultats
du recensement de 1954 - p.78.

Prenant l'exemple de six villes où les communes périphériques représentaient en 1954 plus du quart de la population de l'agglomération, on constate que le ralentissement du rythme d'accroissement de la population de la commune centrale, voire sa diminution, remonte à une date assez ancienne qui peut être située en 1896 pour Bordeaux, Lille et Roubaix, en 1911 pour Lyon et en 1921 pour Grenoble et Nancy.

Toutefois, les seuls dénombrements ne permettent pas d'analyser davantage ce phénomène et de s'assurer que ces évolutions correspondent bien à une phase nouvelle du développement de ces agglomérations et non seulement à l'emploi de statistiques communales indépendamment de toute notion d'étendue du territoire ou de densité. Cette étude demanderait à être précisée à partir de l'analyse de la répartition actuelle de la population dans le territoire des agglomérations et dans leur zone d'attraction.

2° - La croissance des agglomérations de 1954 à 1962.

On a déjà noté plus haut l'ampleur de la croissance de la population urbaine au cours des cent dernières années et l'accélération de son rythme au cours des dernières années.

La connaissance des causes de cette accélération serait particulièrement éclairante pour l'étude des mécanismes de l'urbanisation, les aspects de cette dernière sont en effet assez différents selon qu'elle trouve sa source dans la prolongation du mouvement des campagnes vers les villes, dans une accélération de la croissance naturelle des villes par excédent des

naissances sur les décès ou encore dans une augmentation de migration en provenance de l'extérieur de la France (1).

La comparaison des dénombrements 1954 et 1962, auxquels nous nous limiterons ici, permet de décrire un autre aspect intéressant de l'urbanisation qui est le dynamisme respectif des différentes villes mesuré par leur croissance démographique : on examinera cette croissance à partir de certaines caractéristiques simples telles que la taille des villes ou leur appartenance à une région déterminée.

a - Taux de croissance selon la taille des agglomérations.

A l'échelle de la France entière, la dispersion des accroissements de la population selon la taille des agglomérations (2) est peu marquée ; tout au plus peut-on observer une

-
- (1) Pour intéressante qu'elle soit, notamment en matière de prévisions, cette analyse démographique n'est pas possible à partir du seul dénombrement de la population, elle exige la connaissance de données plus précises sur sa composition notamment sur sa structure par âges.
- (2) On a retenu la délimitation des agglomérations faites en 1961, ce qui en fait présentait l'inconvénient de sous-estimer la croissance des villes ; en effet, pour 1954 on est amené à retenir la population de communes qui n'auraient pas dû être considérées comme urbaines à l'époque parce qu'elles ne faisaient pas encore partie de l'agglomération. Ce problème, mineur pour une aussi courte période, rend difficile toute analyse de la croissance respective des villes sur une plus longue période.

croissance un peu plus rapide des agglomérations de plus de 20.000 habitants par rapport aux agglomérations de taille inférieure.

Croissance de la population urbaine entre 1954 et 1962 par catégories de taille des agglomérations

Taille des agglomérations	Accroissement de la population (en %) entre 1954 et 1962
Agglomérations de la Région	
Parisienne	15,9
100.000 habitants et plus	16,5
20.000 à moins de 100.000 habitants	17,2
5.000 à moins de 20.000 habitants	12,7
2.000 à moins de 5.000 habitants	9,6
Ensemble des agglomérations	15,3 %

Limitant l'analyse aux unités urbaines de plus de 5.000 habitants (voir tableau 8 en introduction), on constate qu'à l'échelon de la France entière, il n'y a pas d'effet marqué de la taille des agglomérations sur leur croissance : le seul fait de connaître l'importance de la population d'une ville ne permet donc pas d'en prévoir le rythme de croissance.

L'absence d'un effet simple de la dimension d'une ville sur sa croissance est d'ailleurs confirmée par l'examen de la dispersion des taux de croissance des villes d'une catégorie de tailles données pour les diverses régions : à l'intérieur d'une catégorie donnée, la variation d'une région à l'autre est beaucoup plus importante qu'entre catégories à l'échelon national.

b - Taux de croissance selon les régions.

La classification des villes par région amène à observer des taux de croissance moyens un peu plus différenciés que lorsqu'on les rangeait par catégories de taille : de 10 % à 21,3 au lieu de 12,8 à 19,0.

A l'intérieur de chacune des régions, on constate que, pour plusieurs d'entre elles la dispersion des taux d'une catégorie de taille à l'autre est moins forte qu'entre les régions elles-mêmes. Le Nord et la Provence par exemple accusent des croissances moyennes assez différenciées puisque leurs taux sont respectivement de 10 et 19,4 %, par contre les taux par catégorie de tailles à l'intérieur de chacune de ces deux régions ne varient pas de plus de 25 % de part et d'autre de l'accroissement moyen de la région.

Ce résultat conduit à se demander si le fait d'appartenir à ces régions ne suffit pas à lui seul à donner une bonne indication sur le taux probable de la croissance de n'importe quelle ville. La réponse à cette question ne peut être fournie que dans une analyse complète de la dispersion des taux de croissance des agglomérations prises une par une et non plus regroupées par catégories (voir tableau E). Sans doute pour les deux régions précitées, la dispersion est alors plus forte qu'elle ne le paraissait à partir du tableau 8, on peut cependant voir dans ces régions un certain effet régional simple qui agirait de façon uniforme sur la croissance de leurs villes. La nature de cet effet simple reste à déterminer.

TABLEAU 'E

DISPERSION DES AGGLOMERATIONS DE PLUS DE 10.000 HABITANTS
SELON LES TAUX DE CROISSANCE DE 1954 A 1962

Régions de Programme	Nombre d'agglomérations de plus de 10.000 habitants	Taux d'accroissement de la population de ces agglomérations	Nombre de ces agglomérations ayant un taux de variation							
			inférieure à 0 %	de 0 à + 5 %	de 5 à + 10 %	de 10 à + 15 %	de 15 à + 20 %	de 20 à + 25 %	de 25 à + 30 %	supérieure à 30 %
1. Nord	40	1,11	2	6	14	8	6	2	1	1
2. Provence	26	1,20	-	-	1	4	9	7	2	3
3. Lorraine	25	1,19	1	3	1	6	4	6	3	1
4. Rhône-Alpes	25	1,21	1	-	5	5	4	1	5	4
5. Haute-Normandie	11	1,17	-	1	2	3	3	1	-	1
6. Alsace	10	1,13	-	1	3	3	3	-	-	-
7. Languedoc	10	1,16	1	-	3	4	1	-	1	-
8. Champagne	10	1,16	-	1	-	4	3	-	-	2
9. Franche-Comté	8	1,25	-	-	1	4	1	-	2	-
10. Aquitaine	14	1,10	-	-	5	5	2	-	2	-
11. Midi-Pyrénées	17	1,16	3	1	3	6	1	3	-	-
12. Bourgogne	10	1,18	-	-	1	4	2	2	1	-
13. Picardie	11	1,18	-	-	1	3	5	-	1	1
14. Pays de la Loire	12	1,17	1	1	2	1	2	4	-	1
15. Centre	13	1,20	-	1	3	0	3	1	4	1
16. Auvergne	8	1,13	-	1	2	2	3	-	-	-
17. Bretagne	16	1,18	1	2	4	3	3	2	-	1
18. Basse-Normandie	10	1,19	2	1	2	1	1	1	1	1
19. Poitou-Charentes	10	1,16	-	1	2	1	4	1	1	-
20. Limousin	5	1,11	-	1	1	1	2	-	-	-
1. à 20. France (sans R. P.)	291		12	21	56	68	62	31	22	19

Toutefois là où n'existe pas un effet régional uniforme il est possible d'en rechercher un autre plus complexe qui agirait conjointement avec la taille des agglomérations : ceci nous est suggéré en autres par le cas de la Bretagne pour laquelle les taux extrêmes sont de 4,6 % et 24, 1 % selon les catégories de taille de villes (voir tableau 8 en introduction). Or l'analyse de la dispersion à l'intérieur de ces catégories (que l'on peut mener partiellement à partir du tableau annexe en introduction) met en lumière l'homogénéité des taux puisque sur les neuf villes de 5.000 à 25.000 habitants, une seule a un taux de croissance comparable à celui des agglomérations d'une taille supérieure. Il se manifeste donc une différenciation très nette entre le rythme de la croissance des petites et des grandes agglomérations.

Cet effet régional peut également se traduire par une croissance différenciée des villes suivant leur sous-région de localisation ou leur fonction régionale. Une telle ségrégation peut résulter de plusieurs causes telles que :

- délimitation trop arbitraire de la région initiale
- inégale évolution du phénomène urbain suivant les sous-régions ou les activités (cas des régions minières par exemple). Ainsi le tableau annexe de l'introduction permet d'entrevoir un effet de ce type dans la région Rhône-Alpes où les villes de la sous-région Alpes connaissent un développement particulièrement rapide. Un tel type de croissance peut dans des conditions bien précises assurer elle aussi une permanence de la représentation parisienne de la taille des villes ; ce type se caractérise par la permutation des rangs de certaines villes.

Cependant, en admettant que l'on en connaisse mieux la nature, cet effet régional simple ou complexe n'existe pas pour toutes les régions et, même là, où il existe, il est bien évident que son action n'est pas exclusive, on peut néanmoins penser, entre autres effets possibles, à celui de la structure économique.

Anticipant sur une analyse qu'il conviendrait de mener à partir des données détaillées du dernier recensement, nous avons essayé de tester sur les agglomérations de plus de 100.000 habitants, la vraisemblance de cette hypothèse.

c - Taux de croissance selon la structure économique.

A partir de la structure de l'emploi telle que nous l'a fournit le recensement de 1954, il est en effet possible de reconstituer une population active théorique pour chacune des villes en faisant l'hypothèse que l'évolution de l'emploi dans chaque branche d'activité a été identique pour chacune d'elle et dans l'ensemble de la France (1).

La comparaison de cette augmentation théorique de la population active et de l'augmentation observée pourrait fournir une indication au sujet de la plus ou moins grande action de la structure initiale sur la croissance des villes considérées.

(1) Cette évolution est connue pour l'ensemble de la France à partir des premiers résultats du sondage sur le recensement 1962.

En l'absence de données sur l'augmentation réelle de la population active, force est de comparer l'évolution théorique de la population active à l'évolution de la population totale observée à partir du dénombrement. L'interprétation des résultats de cette comparaison suppose donc que l'on fasse une hypothèse sur la variation du taux d'activité de la population.

Si l'on suppose que ce taux est demeuré stable pour toutes ces villes, on constate alors que l'augmentation de la population correspondant à la variation théorique de l'emploi représente généralement plus de la moitié de l'augmentation de la population réellement observée, ce qui revient à dire que la structure économique d'une ville permettrait d'expliquer souvent une part importante de sa croissance (voir tableau F).

La part de l'augmentation théorique dans l'augmentation observée, supérieure à 50 % pour les trois quarts des observations (24 villes sur 32) est même supérieure à 80 % pour le quart des observations (8 villes sur les 24).

Les villes où l'on n'observe qu'un rapport plus lointain entre l'évolution théorique et réelle, se répartissent en plusieurs catégories : les unes ont subi une évolution réelle plus favorable que ne le laissait prévoir une structure qui semblait les condamner à la récession (Angers et Roubaix). Pour les autres, l'évolution réelle s'est faite à un taux assez exceptionnel, alors que du fait de leur structure, ces villes ne semblaient destinées qu'à une évolution modérée (Toulouse, Grenoble, Dunkerque, Montpellier), du moins pas aussi rapide (Caen). La variation réelle n'a été inférieure à ce qu'aurait suggéré la structure existante qu'à Bordeaux.

TABLEAU F

COMPARAISON DES VARIATIONS THEORIQUE ET OBSERVEE DE LA POPULATION

DES AGGLOMERATIONS DE PLUS DE 100.000 HABITANTS

(entre 1954 et 1962)

Agglomérations	Variation observée de la population totale	Variation théorique de la population active	Part de la variation théorique dans la variation observée	Agglomérations	Variation observée de la population	Variation théorique de la population active	Part de la variation théorique dans la variation observée
Bordeaux	5,8 %	+ 12,0 %	-	Clermont	17,6 %	+ 13,5 %	77,0 %
Lille	8,3 %	+ 7,0 %	84,5 %	Metz	18,1 %	+ 16,0 %	88,0 %
Roubaix	8,5 %	- 1,0 %	-	Lyon	18,7 %	+ 10,0 %	53,5 %
St. Etienne	10,8 %	+ 10,5 %	94,0 %	Tours	19,3 %	+ 12,0 %	62,0 %
Limoges	11,8 %	+ 10,0 %	85,0 %	Nice	19,4 %	+ 10,0 %	50,2 %
Reims	13,1 %	+ 9,5 %	72,5 %	Toulon	19,8 %	+ 19,0 %	96,0 %
Mulhouse	13,6 %	+ 8,0 %	59,0 %	Toulouse	20,9 %	+ 10,0 %	48,0 %
Nancy	13,7 %	+ 12,0 %	87,5 %	Le Mans	21,7 %	+ 21,0 %	55,0 %
Nantes	14,1 %	+ 13,5 %	96,0 %	Orléans	22,0 %	+ 11,9 %	54,0 %
Nîmes	14,2 %	+ 11,0 %	77,5 %	Dijon	23,5 %	+ 14,0 %	60,0 %
Strasbourg	14,3 %	+ 12,5 %	87,5 %	Rennes	24,0 %	+ 13,5 %	56,0 %
Le Havre	14,5 %	+ 12,5 %	86,5 %	Brest	24,3 %	+ 16,0 %	66,0 %
Amiens	16,1 %	+ 9,2 %	57,0 %	Montpellier	26,4 %	+ 12,0 %	45,5 %
Rouen	16,5 %	+ 11,0 %	66,6 %	Dunkerque	26,3 %	+ 10,2 %	38,0 %
Marseille	16,8 %	+ 12,0 %	71,5 %	Jaen	34,2 %	+ 16,0 %	47,0 %
Angers	16,3 %	- 1,0 %	-	Grenoble	43,7 %	+ 12,0 %	27,5 %

Source : Recensement, 1954 et 1962

Le fait que la valeur théorique soit généralement inférieure à la valeur observée est imputable à l'hypothèse faite d'un taux d'activité identique en 1954 et en 1962. Si l'on admet que ce taux a généralement diminué, on peut expliquer ainsi une partie de la différence constatée. D'ailleurs sur les huit agglomérations où l'écart observé est particulièrement élevé, quatre sont des villes universitaires en pleine expansion dont on peut penser que leur taux d'activité a relativement plus baissé que dans les autres villes.

D'autres facteurs moins évidents concourent à cette explication mais dans la mesure où subsistent encore dans certaines villes des écarts aberrants on peut souvent les attribuer à de brusques modifications structurelles à l'échelon local telle que l'implantation d'activités nouvelles.

*

*

*

TROISIEME PARTIE

REPARTITION DE LA POPULATION URBAINE D'UNE REGION

.../...

REPARTITION DE LA POPULATION URBAINE D'UNE REGION

A l'intérieur d'une aire géographique donnée la population urbaine se répartit entre des centres de taille variable, les agglomérations. Existe-t-il un modèle mathématique simple qui rende compte de manière satisfaisante de cette répartition ?

Sans préjuger des résultats que l'on est susceptible d'obtenir, il apparaît que la réponse à cette question dépend dans une large mesure de la délimitation de cette aire géographique et ici du découpage de la France en un certain nombre de régions.

Ce découpage peut théoriquement s'effectuer de deux manières correspondant à des optiques différentes, soit arbitrairement en imposant toutefois certaines règles, soit d'une manière "raisonnée".

Le découpage arbitraire impliquerait que la répartition de la population urbaine entre plusieurs villes soit strictement aléatoire et relève par exemple de la loi des grands nombres. Cette hypothèse nous paraît à rejeter bien qu'il ne faille pas nier l'importance des causes fortuites dans les processus de développement urbain. La répartition à un moment donné de la population urbaine est en effet le résultat de l'évolution d'un ensemble de villes, évolution qui pour chacune d'entre elles ne se fait pas d'une manière strictement indépendante mais est au contraire le résultat de certaines fonctions nationales ou régionales. La délimitation de ces régions constituant des ensembles fermés de villes autour de quelques grandes agglomérations devrait alors se faire par l'étude des zones d'attraction ou d'influence de ces centres. Les difficultés principales d'une telle détermination sont de deux ordres :

- a. difficulté de déterminer avec précision la zone d'attraction d'une grande ville et de démêler ses fonctions nationales et régionales.
- b. recouplement et chevauchement des zones d'attraction de certaines grandes villes qui rendent illusoire un découpage en zones bien distinctes.

Faute de quoi nous nous sommes provisoirement ralliés à un découpage préexistant mais relativement peu arbitraire : les "régions de programme". Nous verrons par la suite l'influence des changements de délimitation.

ETUDE DE LA TAILLE EN FONCTION DU RANG.

Ne pouvant analyser les fonctions de toutes les villes et donc livrer une explication des répartitions observées nous nous contenterons ici de décrire certains aspects de ces répartitions en ne considérant pour chaque ville que deux grandeurs : sa taille (en nombre d'habitants) et son rang dans la région (en fonction de cette taille). Il ne s'agira donc que d'un essai de hiérarchisation portant sur la taille des villes.

Des travaux analogues ont déjà été faits et particulièrement aux U.S.A. par ALLEN, SINGER et STEWART, les deux séries de résultats étant légèrement différentes. ALLEN a appliqué à la taille des villes une loi de Pareto du type $\log. y = A - a \log. x$ où A et a étant des constantes, y est le nombre de villes qui ont plus de x habitants.

STEWART a énoncé une loi un peu différente et qui s'exprime ainsi : $\log R. = M - m \log S_R$
où R est le rang de la ville de taille S_R

On verra en note que malgré quelques différences ces deux lois sont pratiquement équivalentes et représentent un même phénomène et il n'y a pas de raison objective de préférer l'un des modèles à l'autre si ce n'est peut-être des raisons de commodité.

Nous avons appliqué l'une de ces méthodes aux régions de programme et en exposerons les résultats d'ailleurs très inégaux. Nous avons choisi la méthode de STEWART sans en attendre de meilleurs résultats mais parce qu'il ne subsiste pas d'indécisions sur la position de la courbe observée. Ce qui n'est pas le cas de la loi de Pareto - ALLEN si l'on utilise des classes de taille. En contrepartie, on risque d'avoir des ajustements qui "collent" moins bien.

Nous avons réalisé vingt graphiques, un pour chaque région de programme à l'exclusion de la région parisienne dont l'urbanisation est d'un type trop singulier.

Présenter tous ces graphiques dépasserait le cadre de cet article et serait par ailleurs fastidieux. Précisons que ces graphiques étant en log-log, la loi de Pareto (ou de AUERBACH) doit se traduire par une droite et que plus les points ont tendance à s'éloigner de cette droite moins la loi de Pareto est représentative des phénomènes observés.

Pour certaines régions l'ajustement est très mauvais, 15 points formant des courbes d'allure plus ou moins sinusoïdales.

Nous distinguons une première catégorie, celle des régions les plus urbanisées : Nord, Lorraine, Rhône, Alpes et Provence-Côte d'Azur. Ces quatre régions ont toutes au moins 40 villes supérieures à 5.000 habitants et au moins 3 villes supérieures à 100.000 habitants leur propriété commune essentielle est d'être celle qui a les meilleurs ajustements.

Il s'en faut cependant que même pour ces quatre régions privilégiées les alignements soient excellents et l'on note certaines caractéristiques qui communes à celles-ci s'étendent également à d'autres régions :

- l'allure générale est linéaire pour l'ensemble des villes sauf en général les deux, trois ou quatre plus grandes au niveau desquelles on note une distorsion très importante.
- le bas de la distribution ne présente pas de distorsion systématique comme le haut.
- autour de la droite ajustée se produisent des fluctuations qui prennent souvent l'allure d'un "escalier" à marches parallèles.

méconnaissant le processus qui a conduit à de telles distributions il peut paraître hasardeux d'avancer une explication de ces anomalies.

Les fluctuations en escalier sont l'indice d'un groupement des villes autour de certaines tailles. Le phénomène est observable en 1954 et en 1962 ; il ne paraît donc pas être le fait du hasard mais nous ne pouvons en proposer aucune explication certaine. Peut être faut-il y voir le fait que les rôles analogues joués par certaines villes au sein de leur région leur impose un même développement

- l'anomalie la plus frappante concerne les "têtes" de distributions, c'est-à-dire la position des plus grandes villes. Cette anomalie est caractéristique de la loi de Pareto puisqu'elle est également observée pour les distributions de revenus. Dans ce dernier cas, elle est généralement expliquée par une mauvaise connaissance des hauts revenus. Une explication analogue peut être avancée ici, encore qu'il ne puisse en tout état de cause, s'agir que d'une hypothèse. S'il est en effet possible de connaître avec précision la population d'une agglomération définie. Il n'est pas sur que la définition soit bonne, même quand elle répond aux normes en vigueur. Il n'est pas question ici de remettre ces normes en causes mais il est certainement très difficile de savoir exactement quelle population vit de la ville de Lyon ou de la ville de Marseille, dont les zones d'influence ne sont qu'évaluées, et il en est de même de la plupart des grandes villes. On peut également évoquer le problème des migrations alternantes qui peuvent dans certains cas modifier la population "réelle" de la ville.

Parmi les quatre régions considérées deux ont leurs plus grandes villes "trop peuplées" Rhône-Alpes et Provence, deux ont leurs plus grandes villes "trop peu peuplées" Nord et Lorraine. Les six villes en cause des deux premières régions sont Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, Marseille, Nice et Toulon villes qui superposent à leur fonction régionale une fonction nationale très importante par rapport à la fonction régionale.

Un autre type de distribution représenté par la Bretagne est constitué de deux alignements de pentes différentes. Un premier alignement groupe les villes de 5 à 15.000 habitants, un second groupe les villes de 15 à 100.000 habitants. Cette dualité se maintient entre 1954 et 1962. Une rupture du rythme

de croissance des petites villes au profit des grandes agglomérations plus importantes peut à partir d'un profil Paretien initial entraîner une telle déformation à condition de supposer que la ~~note~~ ^{note} a été la plus importante pour les agglomérations les plus petites.

INFLUENCE DE LA DELIMITATION DE LA REGION

Avant de tirer quelques conclusions de ces notes et des graphiques qui les accompagnent nous voudrions montrer l'influence de la délimitation de la région sur l'allure des "ajustements". Là encore, il était impossible de mener une étude exhaustive du problème, aussi nous sommes nous limités à un seul exemple, celui de la région Rhône-Alpes choisie pour son rôle de "plaque tournante" entre les régions qui l'entourent. Rhône-Alpes est constitué de huit départements : Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute-Savoie ; sa population urbaine est répartie en 1954 entre 52 villes de plus de 5.000 habitants dont trois dépassent 100.000 habitants Lyon (740.000), Saint-Etienne (260.000), Grenoble (163.000) la quatrième ville Roanne n'a que 64.000 habitants, puis viennent Saint-Chamond (61.000), Valence (52.000) etc... La région manque donc de villes intermédiaires de 70 à 150.000 habitants. Notons d'ailleurs que le même phénomène est observable dans la région de Provence - Côte d'Azur où Marseille, Nice et Toulon dominent un lot important de villes beaucoup plus modestes.

Nous avons appliqué à la région, trois séries de modification :

- a/ Extension de la région vers le Nord-Ouest, l'Est et le Sud-Est pour lui incorporer quelques unes de ces villes intermédiaires, telles que Clermont-Ferrand, Dijon ou Besançon. Le résultat obtenu est le suivant : l'introduction de l'une des villes tend à réduire légèrement la distorsion en "tête" encore que ces villes sont un peu trop importantes eu égard aux résultats souhaités. Par contre l'obligation d'incorporer également d'autres villes dépendant des premières introduites ou situées géographiquement entre celles-ci et "Rhône-Alpes" renforce la tendance des points à se regrouper en escalier. Les graphiques joints rendent compte de ces faits.

b/ Suppression d'une ville : nous avons voulu "tester" le rôle d'une grande ville et avons choisi Lyon pour son rôle national considérant que sa fonction était partiellement hors régional. Le résultat est également significatif (voir graphique).

c/ Démembrement de la région : à partir de la région Rhône-Alpes et de quelques départements qui l'entourent nous avons constitué trois régions supposées indépendantes

1. Rhône, Côte d'Or, Saône et Loire, Ain, Jura, Doubs.
2. Isère, Drôme, Ardèche, Savoie, Haute-Savoie, Hautes-Alpes.
3. Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Allier, Cantal.

Pour les trois sous-régions ainsi délimitées les ajustements sont franchement mauvais.

Dans le cas de la région Rhône Alpes les graphiques montrent deux choses :

1. un changement de délimitation modifie très sensiblement l'allure des ajustements et particulièrement dans leur moitié supérieure.
2. le meilleur des ajustements est en définitive celui de la région du programme considérée dans son ensemble.

Conclusions

Il paraît difficile de tirer d'une première étude superficielle des conclusions très précises. Les graphiques présentés sont d'un intérêt certainement très inégal et on pourra reprocher aux résultats atteints de n'être pas à la hauteur de l'idée qui présidait à leur introduction. Un fait reste cependant : les régions les plus urbanisées présentent des répartitions de population urbaine qui paraissent assez bien représentées par une distribution de Pareto. Il conviendrait sans doute d'étudier de plus près les notions de population vivant d'une agglomération et d'appliquer des distributions de Pareto à des mesures plus élaborées. Peut-être pourrait-on alors réduire assez largement les anomalies constatées et tenter de trouver un modèle d'évolution des villes qui expliquent pourquoi on aboutit en définitive à une distribution de Pareto.

Note

La loi de Pareto s'écrit $\log y = A - a \log x$

où y représente le nombre de villes de taille supérieure à x
 x étant exprimé en nombre d'habitants.

La formule utilisée par AUERBACH s'écrit $\log R = M - m \log S_R$

où R est le rang de la ville de taille S_R

Il y a entre les deux formules une similitude d'expression avec toutefois quelque différence et un paradoxe apparent.

Réalisons à partir d'une série de villes deux graphiques celui de Pareto (Allen) et celui d'Auerbach.

Sur le premier graphique la ville de taille x où, S_R doit avoir pour ordonnée y nombre de villes qui lui sont supérieures, alors que sur le second graphique elle aura pour ordonnée son rang R . Mais à taille égale $y = R - 1$. En ce sens on obtiendra deux graphiques assez différents dans leur partie supérieure.

Mais on peut considérer le problème d'un autre point de vue en considérant des classes de tailles : si en effet la ville de taille S_R a un rang R cela signifie que R villes ont une taille supérieure à $S_R - 1$. Or étant donné les valeurs prises par S_R :

$\log S_R \simeq \log (S_R - 1)$ et la formule d'Auerbach peut s'écrire

$\log R \simeq M - m \log (S_R - 1)$ ou R est le nombre de villes de taille supérieure à $S_R - 1$.

Le paradoxe observé n'est qu'apparent. Il est dû au fait que les tailles des villes considérées sont des variables discrètes observées en nombre fini et qu'une taille x représente en réalité une classe de taille. A partir d'une série de villes on peut obtenir autant d'ajustements Parétiens que l'on veut, chacun d'eux correspondant à un découpage en classe de tailles dont aucun ne s'impose plus particulièrement. La formule d'Auerbach correspond à une de ces divisions et représente donc une des manières possibles de réaliser un ajustement à une loi de Pareto.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Des études ont déjà été publiées aux U.S.A. et en Grande-Bretagne sur la distribution de la taille des villes d'un pays. Les principales sont à notre connaissance celles de :

- SINGER : "courbe des populations " étude parue en 1936 dans The Economic Journal
- ALLEN : "courbe des populations " étude parue en 1954 dans Bulletin of Oxford University, Institute of Statistics.
- STEWART : "empirical Mathematical rules concerning the distributions and equilibrium of populations" parue dans démographie analysis.

Ces trois études ont déjà fait l'objet d'une analyse bibliographique d'Elisabeth SALEMBIEN publiée par le C.R.E.D.O.C. en 1962. Nous ne faisons ici qu'en rappeler certaines conclusions.

ALLEN, SINGER et STEWART ont remarqué, chacun de leur côté, que pour certains pays il existait une relation entre la population d'une ville et son rang dans le pays (les villes étant classées par ordre de taille décroissante). Cette relation connue sous le nom de loi de Pareto, s'écrit :

$$\log y_x = - \alpha \log x + \log K \quad (1)$$

où y_x est le nombre de villes qui ont plus de x habitants
 α et K sont des constantes strictement positives.

Précisons qu'il s'agit ici de logarithmes décimaux et non de logarithmes népériens.

Cette relation peut encore s'écrire :

$$y_x = \frac{K}{x^\alpha} \quad (2)$$

La relation (1) met en évidence la liaison linéaire entre $\log y_x$ et $\log x$

Nous reviendrons ultérieurement sur les caractéristiques mathématiques de la loi de Pareto et sur certains des problèmes que peut poser son emploi.

Les travaux dont nous rendons compte ici paraissent assez empiriques et nous ne savons pas si une idée directrice a présidé à ces études ou si la loi de Pareto a été "essayée" après d'autres distributions moins adéquates.

Notons d'ailleurs que si quelques tentatives ont été menées pour justifier les distributions parétiennes aucune à notre connaissance ne prenait pour point de départ la distribution des tailles de ville ; nous ne parlons ici que des travaux déjà publiés.

Nous pouvons toutefois extraire des études de ALLEN, SINGER et STEWART quelques remarques intéressantes :

- la qualité des ajustements effectués est sensible à la définition adoptée pour les agglomérations ; les meilleurs ajustements correspondent (dans certaines limites) aux définitions les plus larges. Ceci pourrait être dû à ce que, au moins pour les villes d'une certaine importance, la définition communale n'a plus grande signification.
- La valeur du coefficient α est également sensible à la définition adoptée : plus la définition est large plus α est petit. Cette constatation est parfaitement logique car elle correspond au fait que les définitions les plus larges avantagent relativement plus les grandes villes que les autres.

- Pour les divers pays considérés à une certaine période (ici aux alentours de 1946) le coefficient de Pareto est compris en général entre 0,9 et 1,1. Cette propriété est génératrice de difficultés théoriques que nous évoquerons plus loin.
- Pour les pays où les statistiques couvrent une longue période le coefficient de Pareto a peu varié dans les dernières années. Ceci revient à dire, que contrairement à une opinion souvent exprimée, la taille des agglomérations n'influence pas leur croissance.
- D'après SINGER le degré de précision des ajustements est aussi bon pour la taille des villes que pour d'autres applications plus classiques telle la distribution des revenus. Nous pensons cependant que dans le cas des villes une critique plus serrée des ajustements ne serait pas inutile et pourrait éventuellement infirmer les conclusions émises par leurs auteurs.

o

o o

NOTE THEORIQUE

La loi de Pareto est depuis longtemps connue des mathématiciens et des économistes. Son expression classique est :

$$\log n_x = - (\alpha + 1) \log x + \log K$$

où : α et K sont des constantes strictement positives.

x représente les valeurs prises par une variable aléatoire continue et positive X .

n_x est la fréquence absolue de la valeur x de X . La variable X peut varier théoriquement de x_0 (positif) à l'infini.

La fréquence cumulée de X dans l'intervalle $(x_1 + \infty)$ est donnée par :

$$N_x = \int_x^{\infty} n_x dX = \int_x^{\infty} \frac{K}{X^{\alpha+1}} dX = \frac{K}{\alpha x^{\alpha}}$$

Cette relation : $N_x = \frac{K}{\alpha x^{\alpha}}$ n'est vraie que si l'intégration

a un sens, c'est-à-dire si $\alpha > 0$

Si au contraire $\alpha < 0$ l'intégrale est divergente et la loi de Pareto n'a plus de sens comme loi de distribution.

MOMENTS THEORIQUES

Le moment théorique non centré d'ordre p dans l'intervalle $(x_1 + \infty)$ est donné par :

$$E(X^p / X > x) = \frac{1}{N_x} \int_x^{\infty} X^p dX = \frac{1}{N_x} \int_x^{\infty} \frac{K dX}{X^{\alpha-p+1}} dX$$

d'où :

$$E(X^p / X > x) = \frac{1}{N_x} \cdot \frac{K}{(\alpha-p)x^{\alpha-p}} = \frac{\alpha}{\alpha-p} x^p$$

Cette relation n'est vérifiée que si l'intégration a un sens, c'est-à-dire si $\alpha - p > 0$ et $\alpha > p$

Il n'y a donc de moment d'ordre p que si $\alpha > p$

On voit en particulier que si :

$\alpha \leq 2$ il n'y a pas de variance

$\alpha \leq 1$ il n'y a même pas de moyenne.

Or, dans les applications pratiques le coefficient α est le plus souvent compris entre 1 et 2.

Nous rencontrons là l'inconvénient majeur de la loi de Pareto car une distribution sans moment des deux premiers ordres est difficilement maniable.

Dans les cas où il y a un moment du premier ordre on a toutefois une propriété très intéressante :

$$E(X/X > x) = \frac{\alpha}{\alpha - 1} x = \beta x$$

où β désigne le rapport $\frac{\alpha}{\alpha - 1}$

Ceci signifie dans le cas des villes que celles qui ont plus de x habitants ont en moyenne βx habitants et ceci quelque soit x .

PROBLEMES D'AJUSTEMENT

Nous avons dit que la loi de Pareto était une loi continue, ceci est un point de vue théorique que dans la pratique il convient de tempérer.

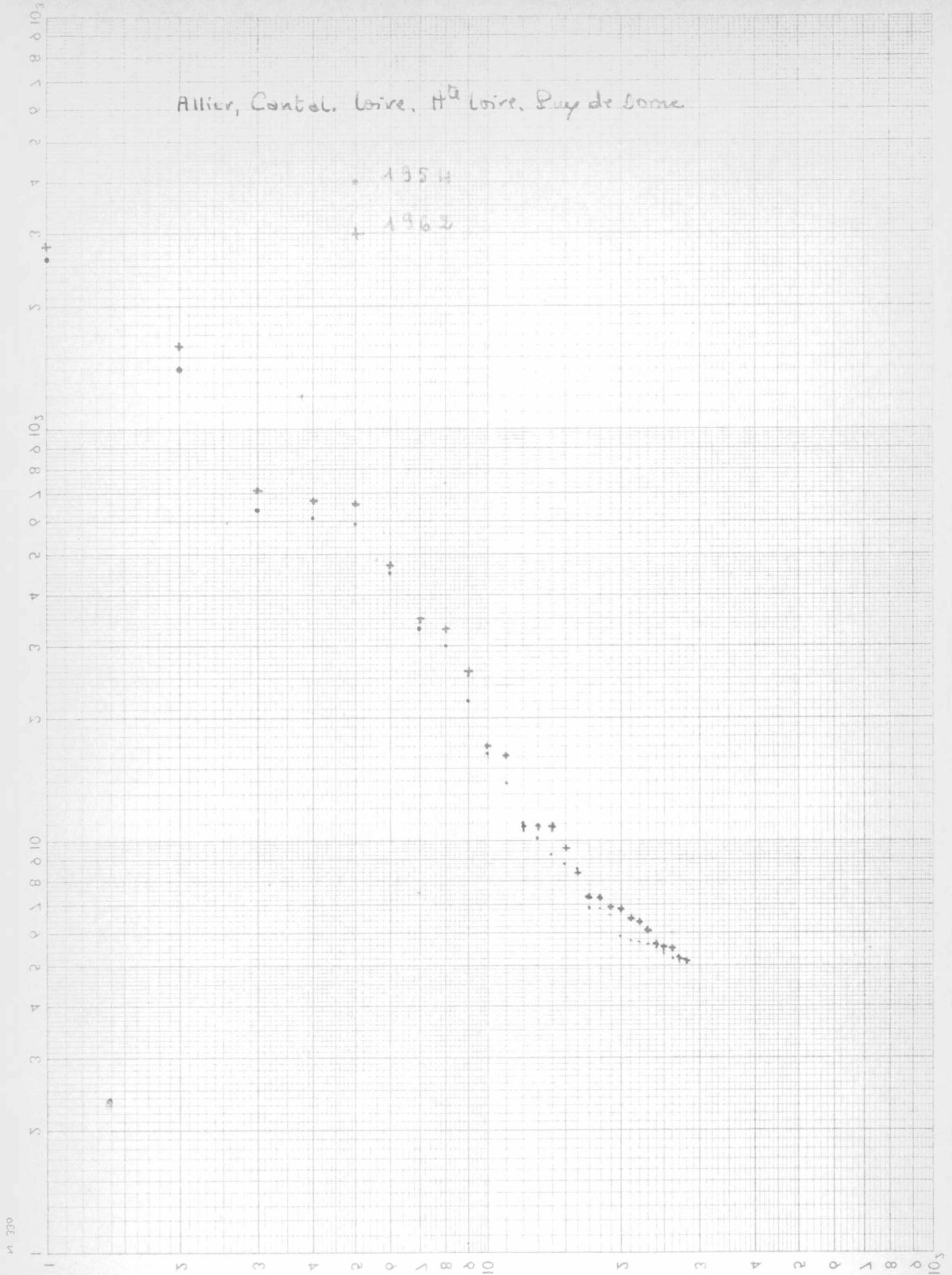
Si en effet certaines grandeurs économiques peuvent être considérées comme continues au sens strict du mot, il n'en est pas absolument de même de la population des villes qui ne peut être évidemment qu'un nombre entier. Cette réserve ne pose cependant pas de problèmes particuliers car la population des villes étant toujours élevée, l'intégration restera en fait possible le long d'une courbe de Pareto.

Par contre, un échantillon nécessairement limitée des villes sera représenté graphiquement par des points en nombre relativement restreint. Deux très grandes villes seront généralement séparées par un intervalle important et de ce fait on ne sait plus comment faire une division en classes, ce qui introduit au niveau des plus grandes agglomérations un élément d'arbitraire générateur d'incertitude. Ce phénomène auquel on ne peut pas grand chose est assez général et dans le cas présent, il peut expliquer les importantes distorsions que l'on observe dans la partie haute de certaines des distributions régionales.

On voit donc que l'application de la loi de Pareto à la taille des villes, soulève des difficultés d'ordre aussi bien théorique que pratique qui ne pourraient être résolues qu'à la suite d'études plus approfondies.

Allier, Cantal, Loire, H² Loire, Puy de Dôme

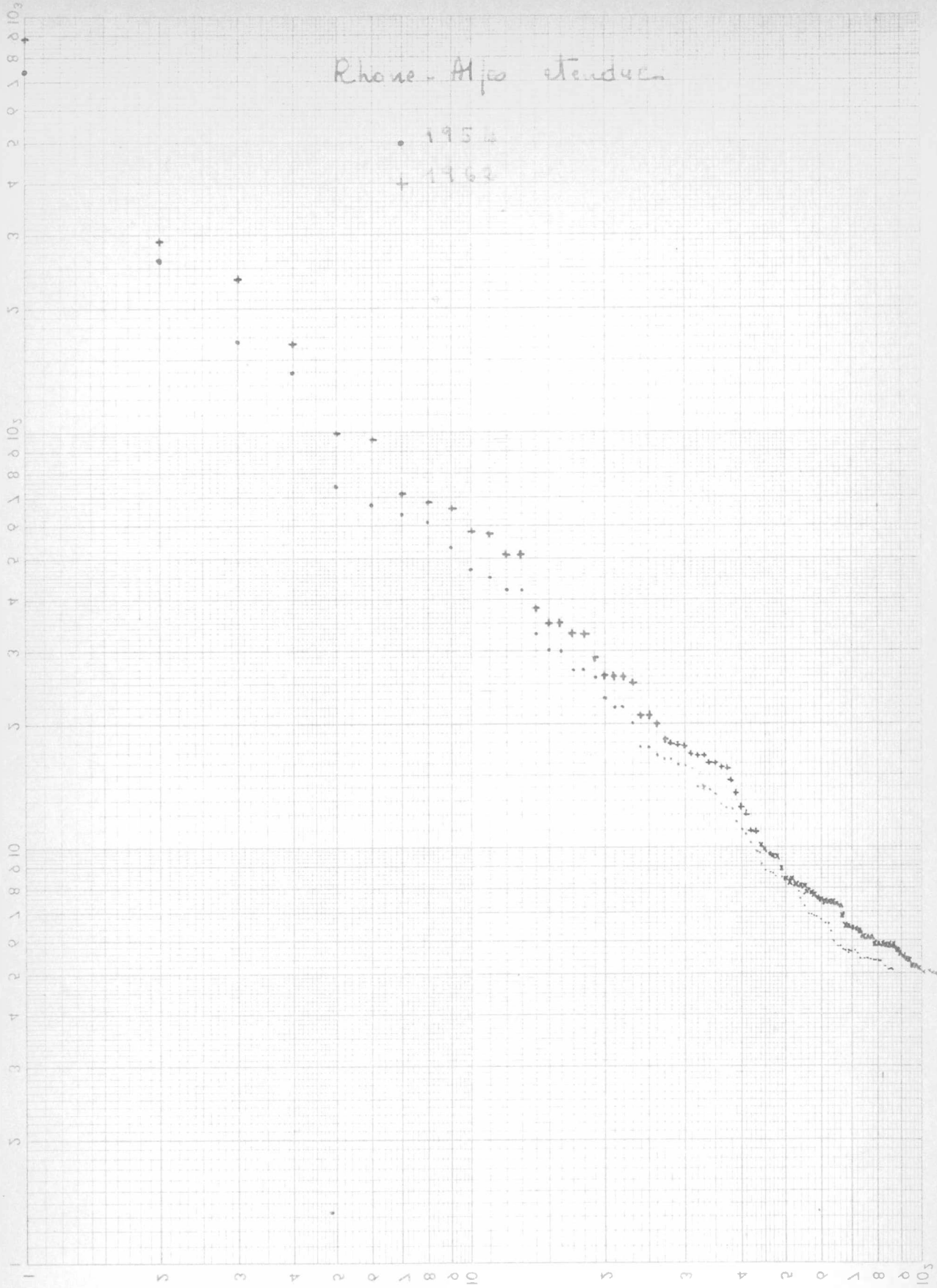
• 1954
+ 1963



Rhone-Alps etendue

• 1952
+ 1963

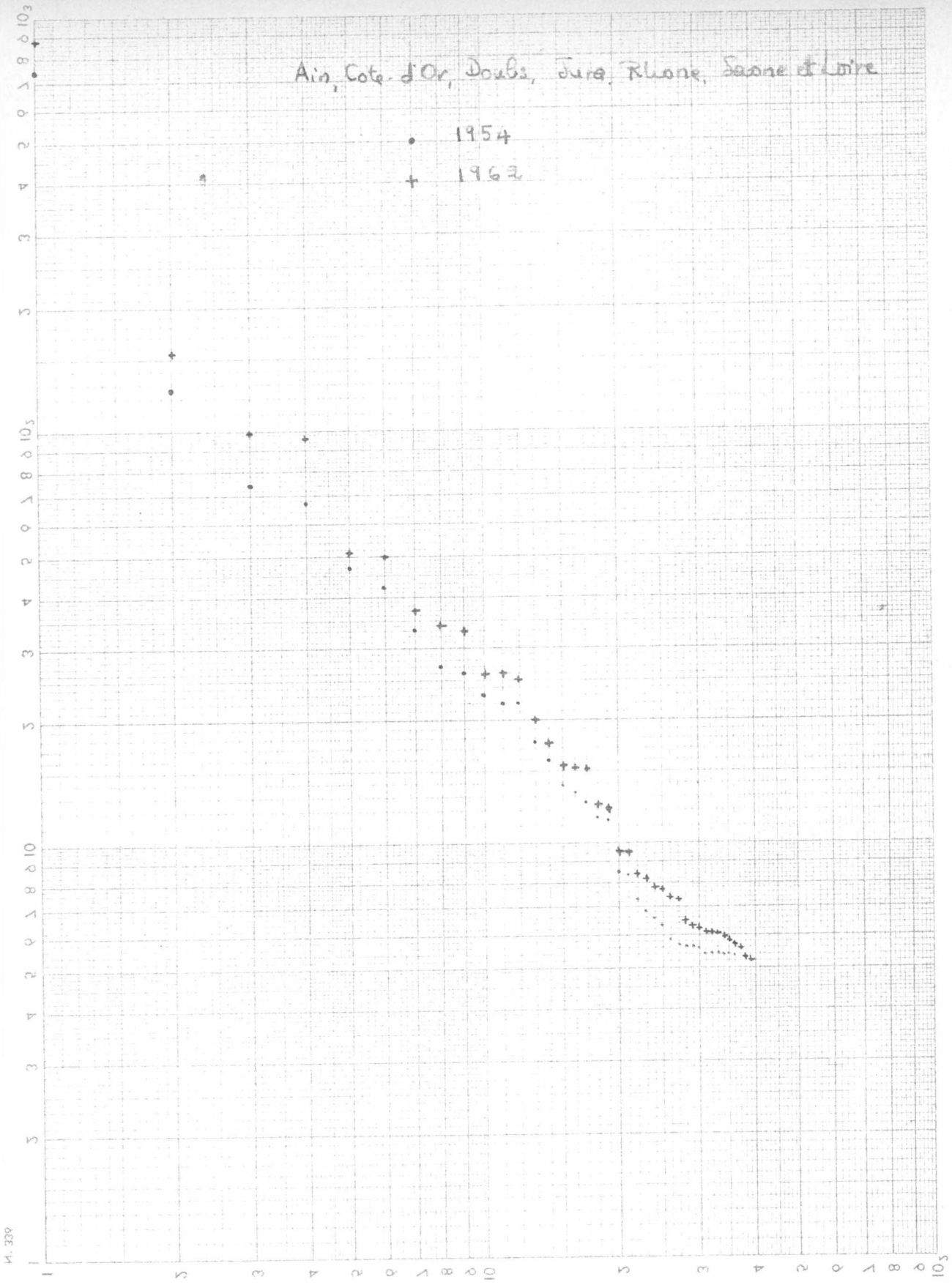
14 330



Ain, Cote-d'Or, Doubs, Jura, Rhone, Saone et Loire

• 1954

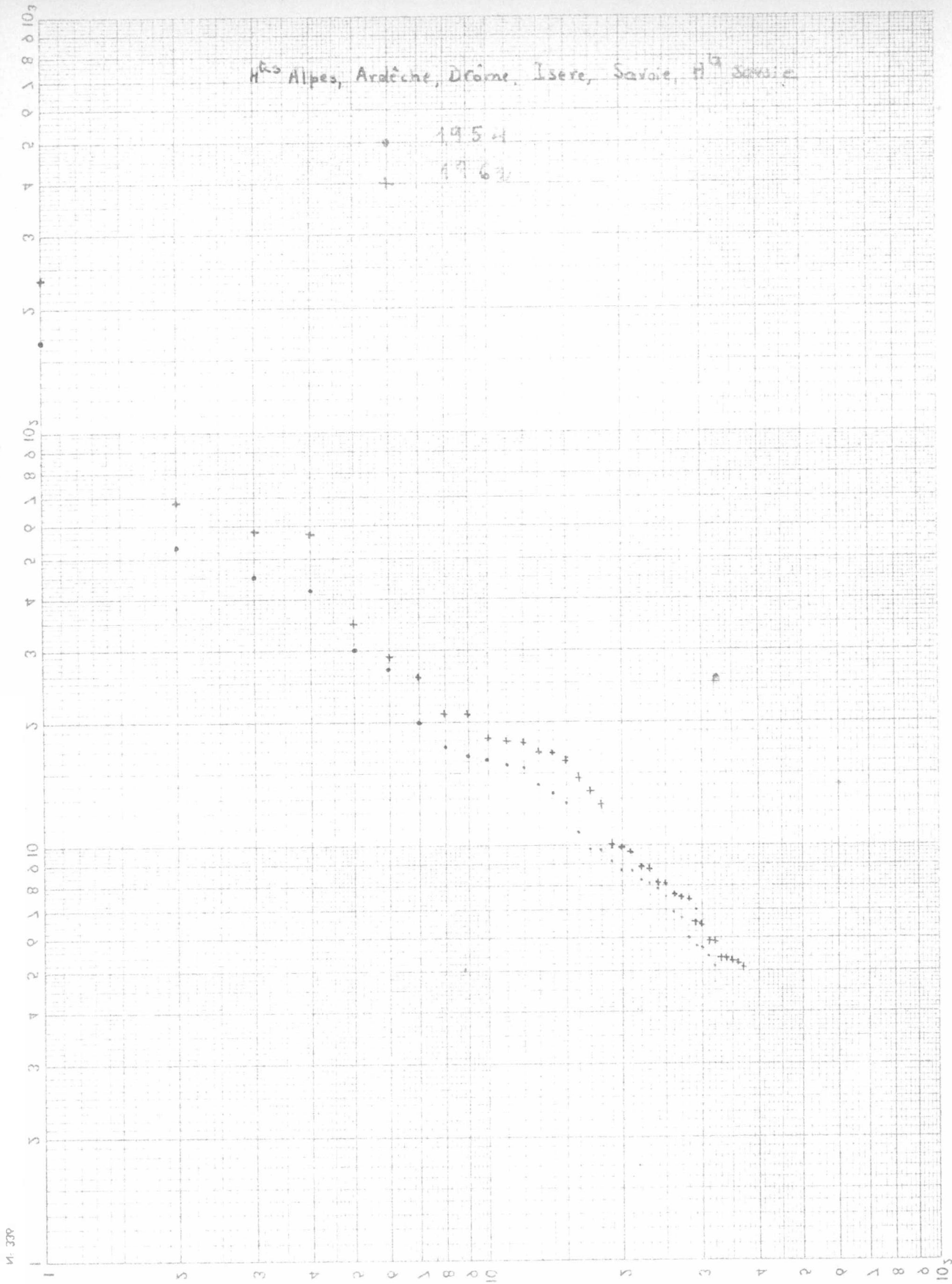
+ 1962



Hautes Alpes, Ardèche, Drôme, Isère, Savoie, Hautes Savoie

1954

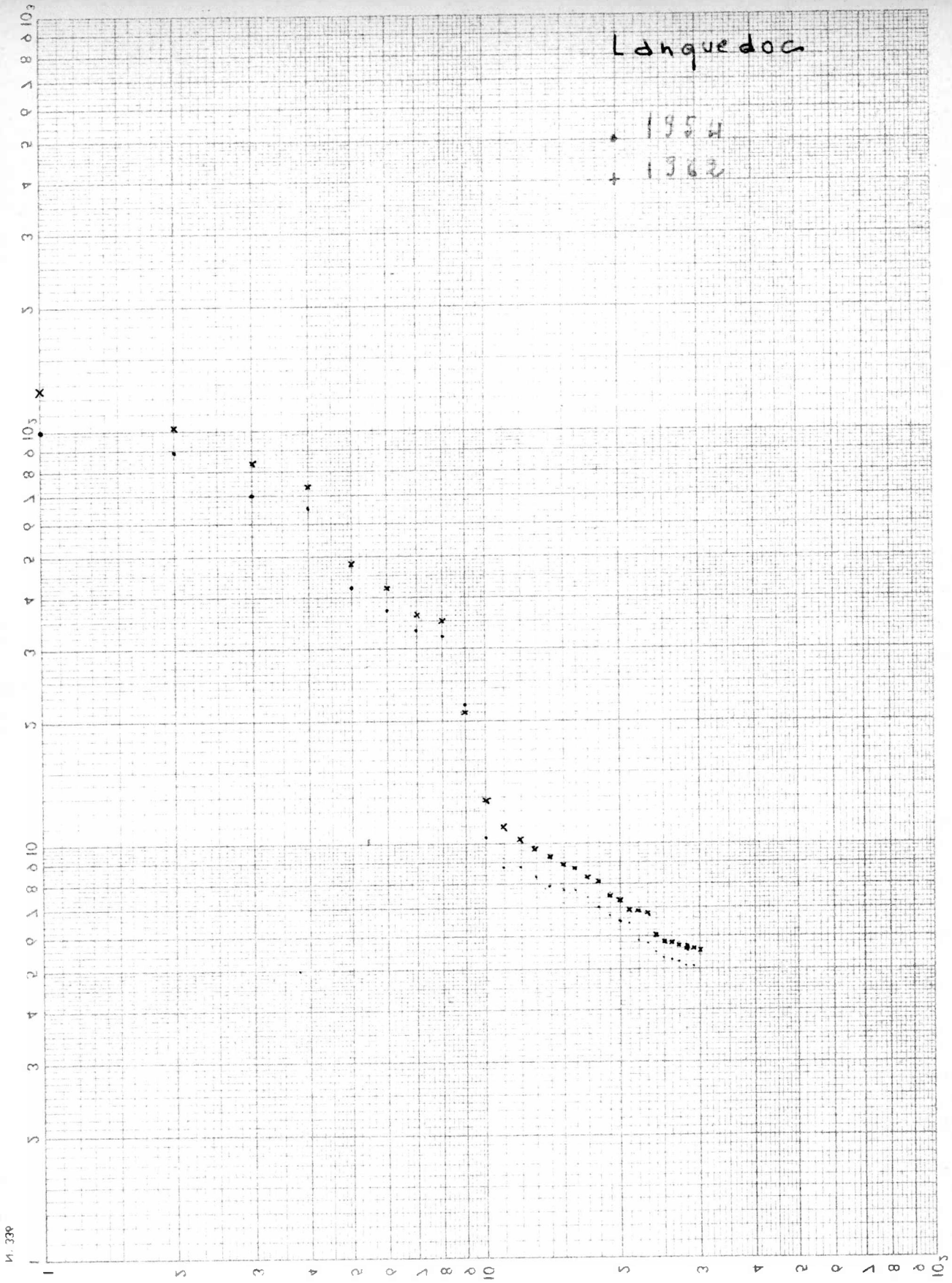
1962



Langquedoc

• 1954

+ 1963

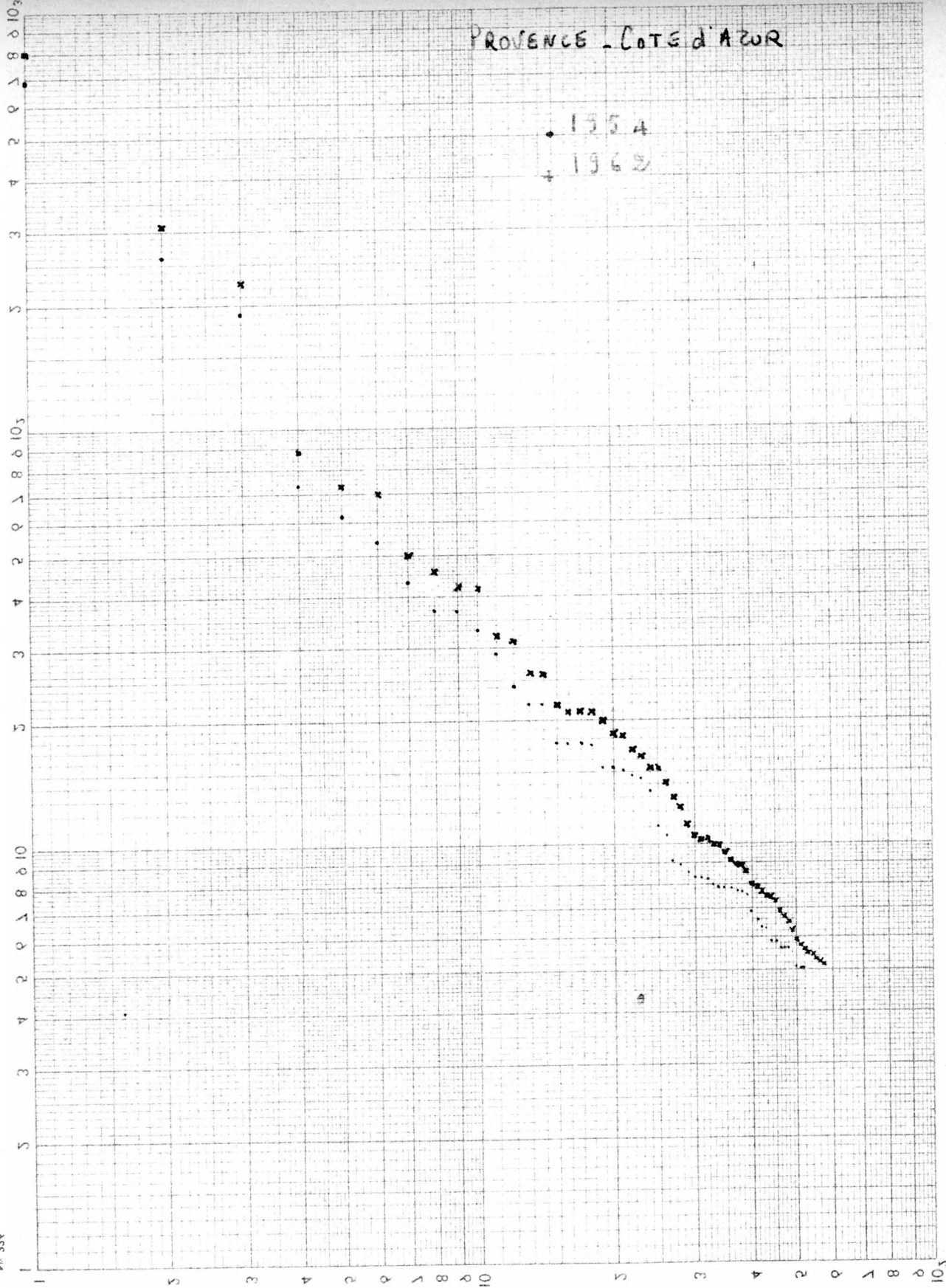


PROVENCE - COTE d'AZUR

• 1954

+ 1963

M. 339

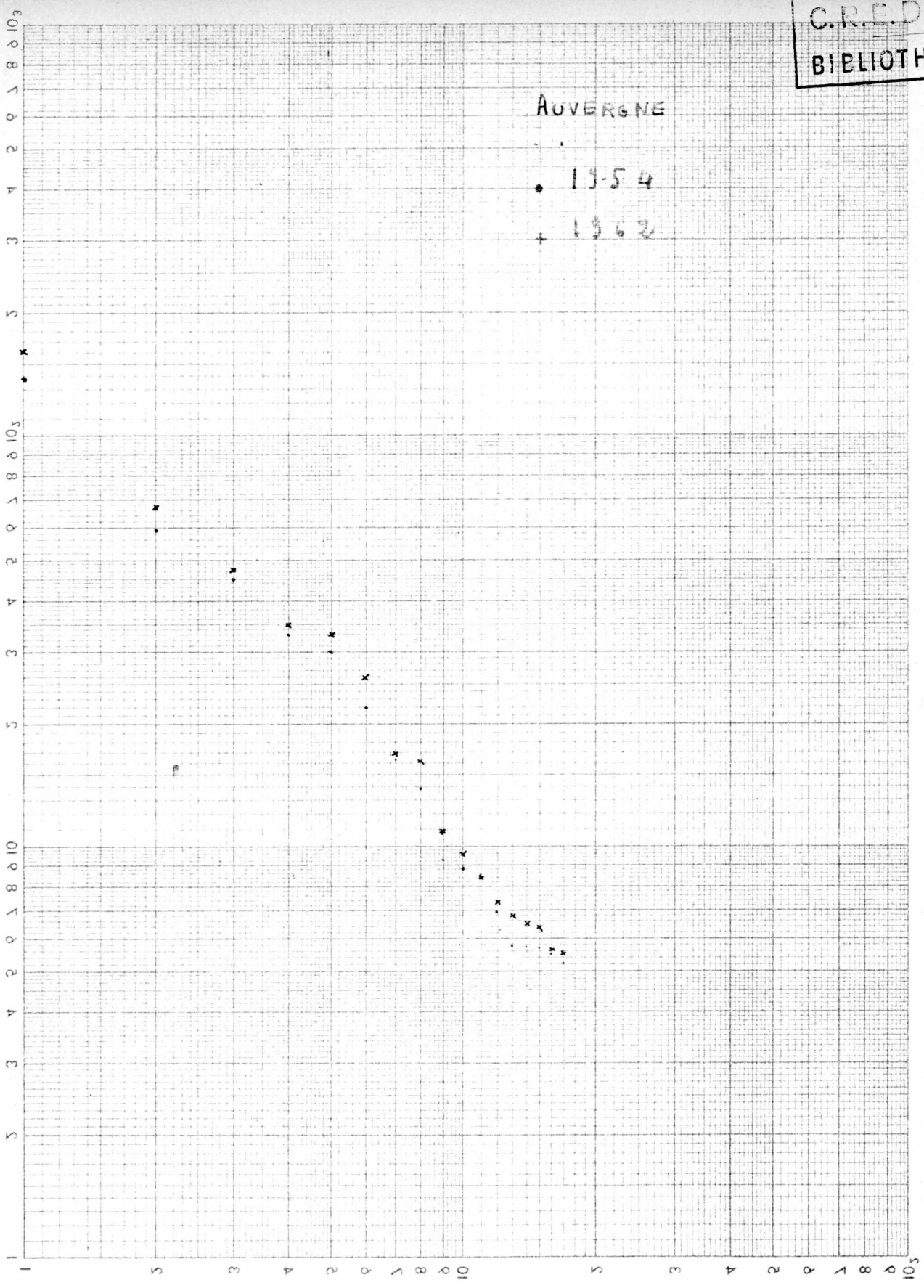


AUVERGNE

• 1954

+ 1962

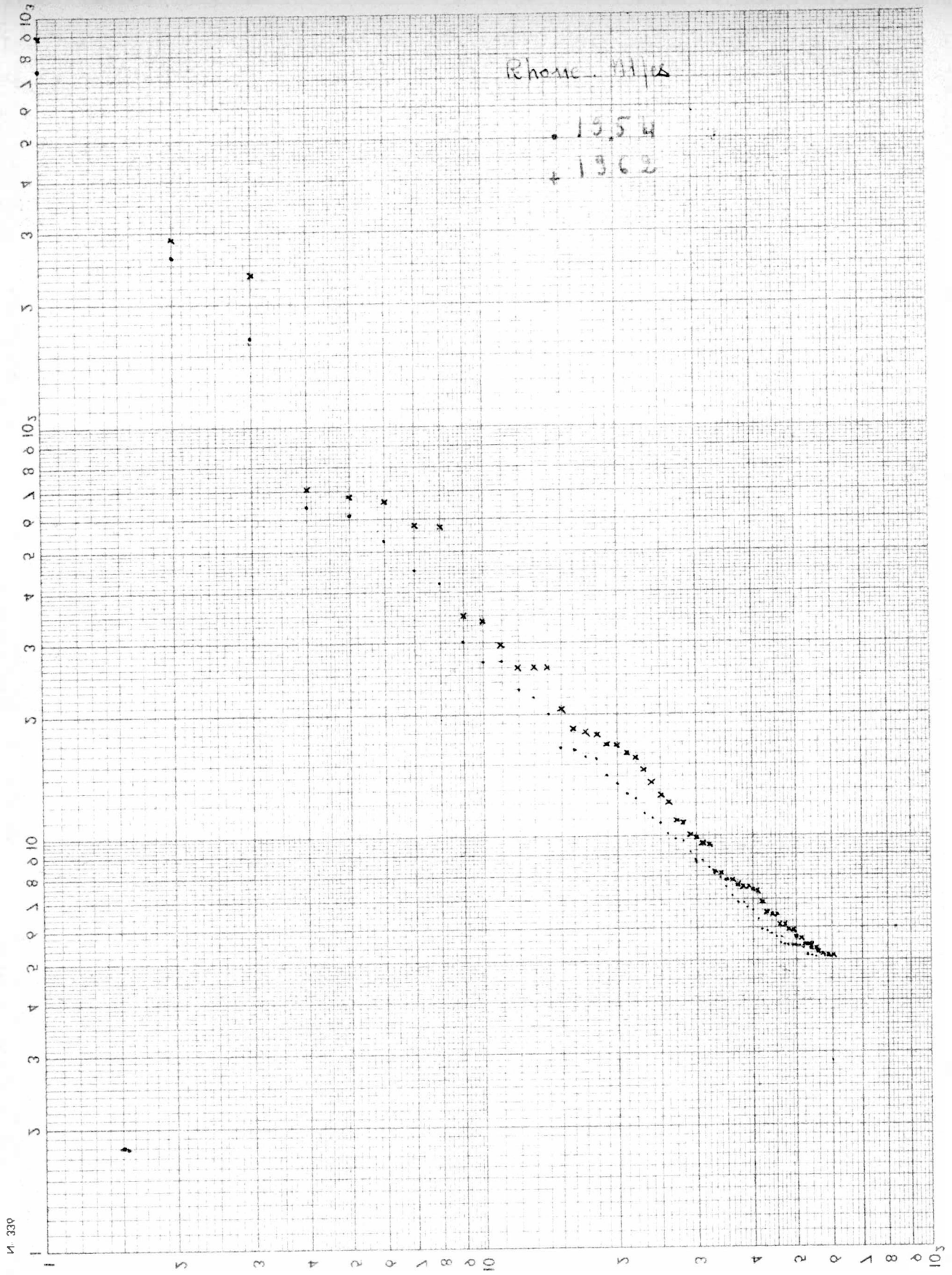
N. 339

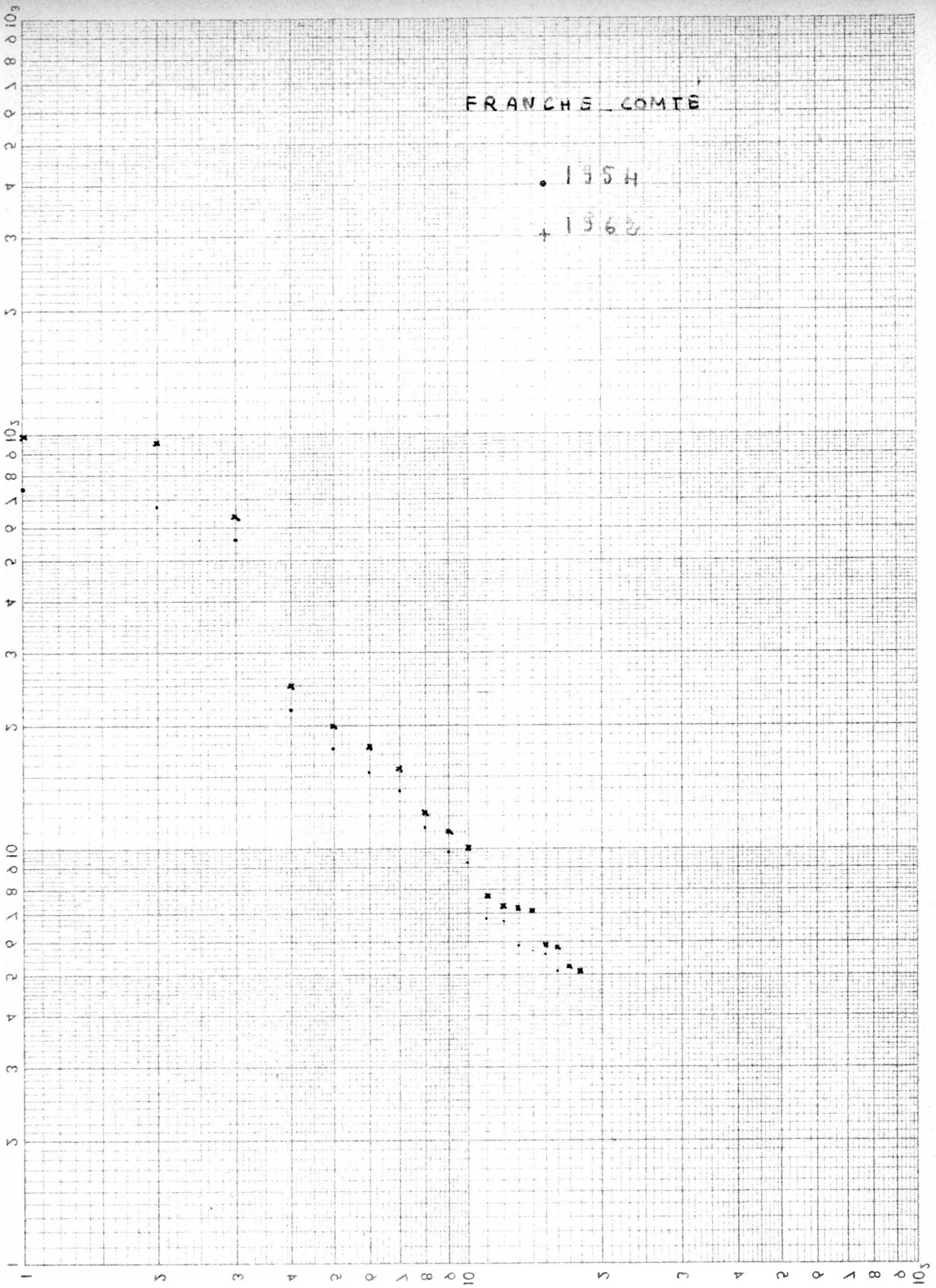


Rhone Atlas

• 1954

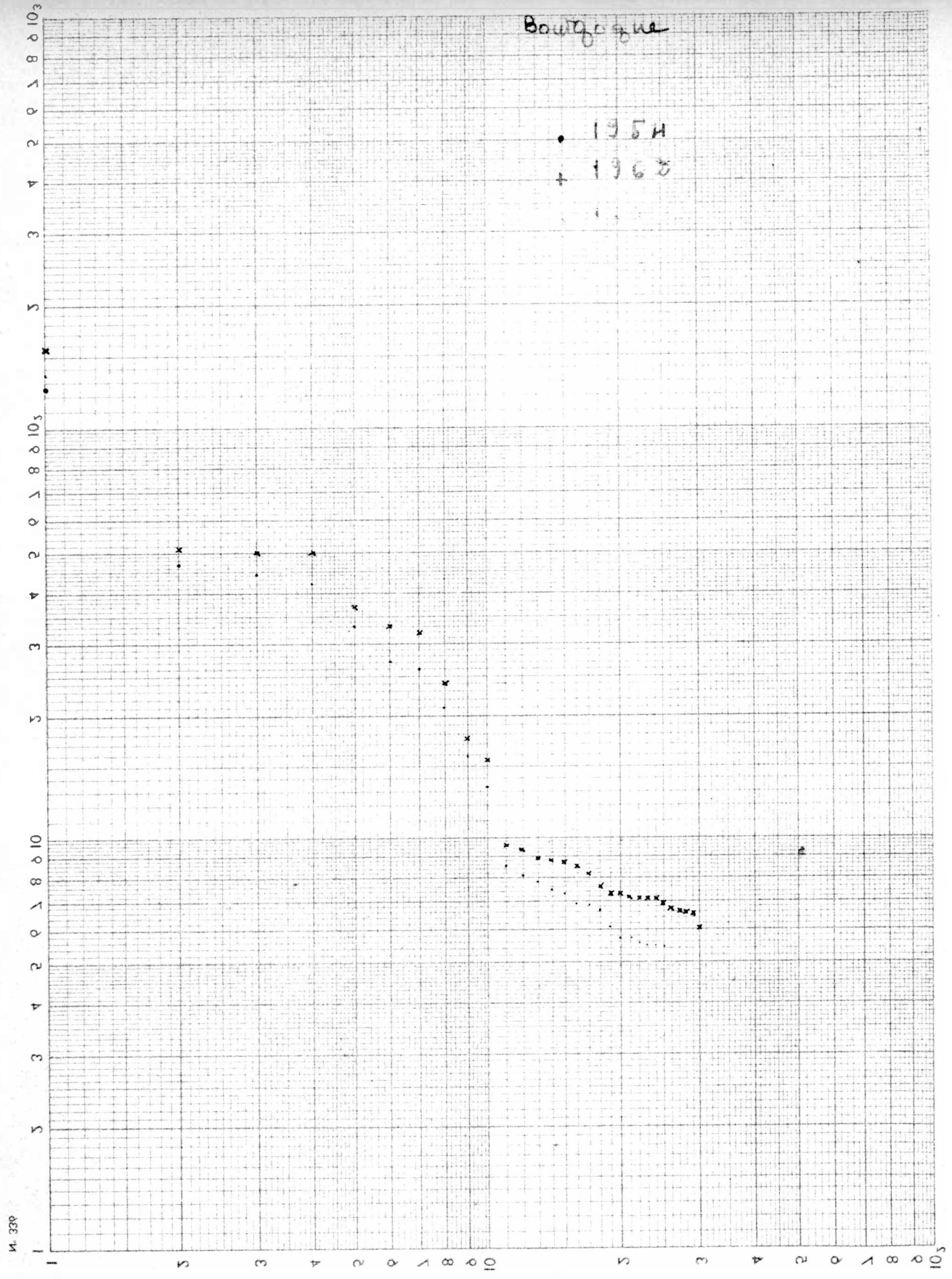
+ 1962





Boulogne

• 1954
+ 1963

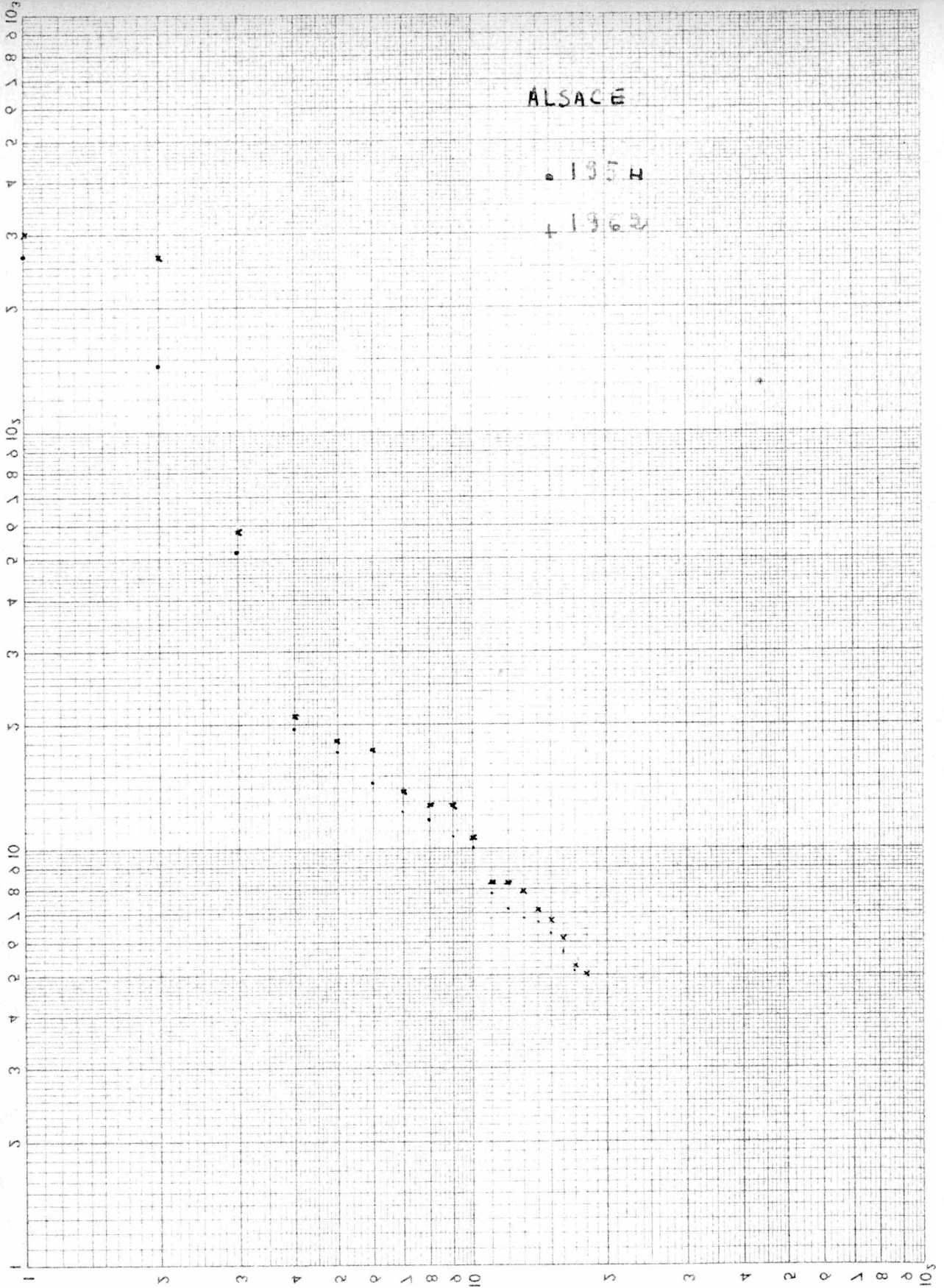


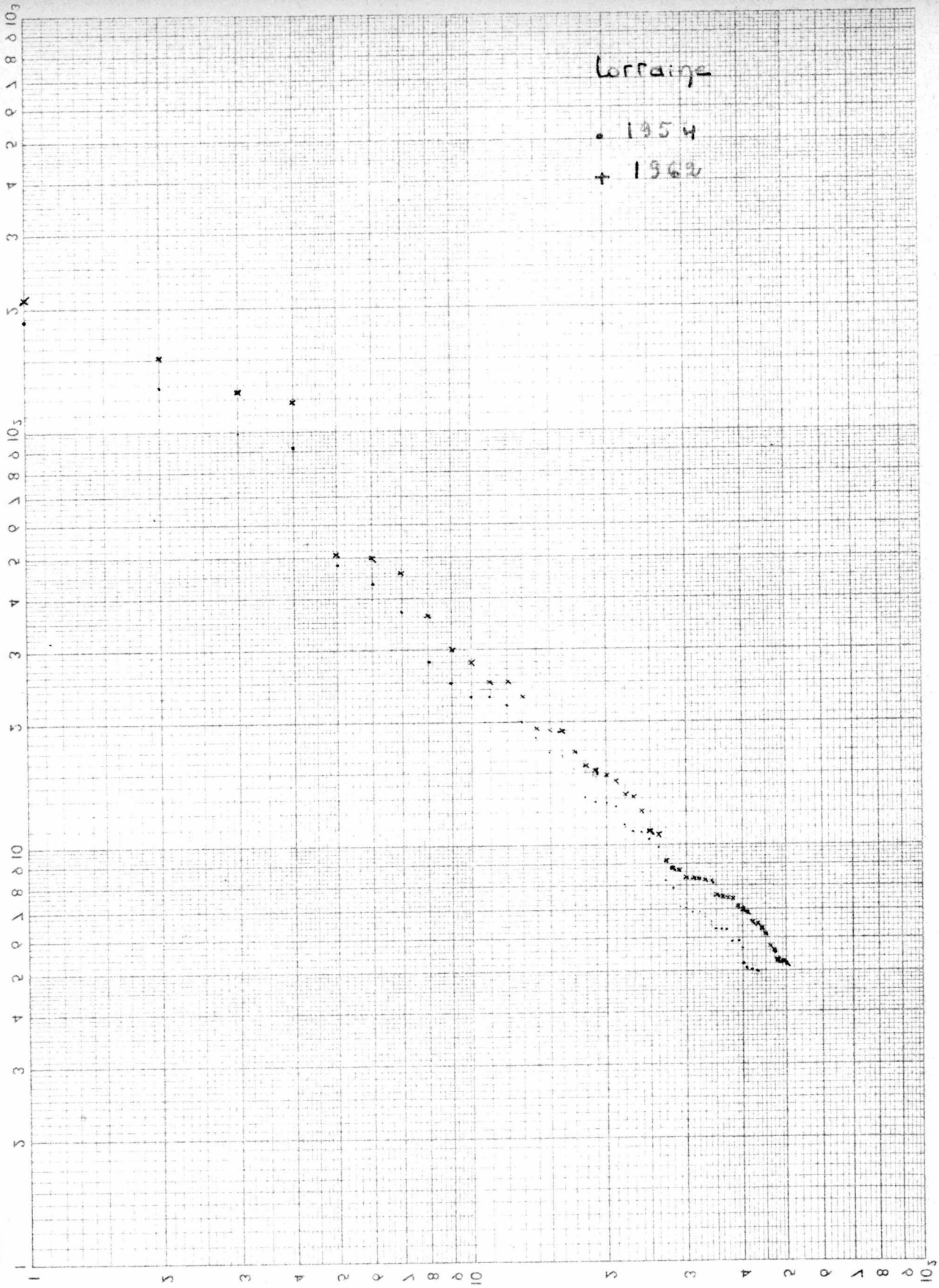
ALSACE

• 1954

+ 1963

14. 339

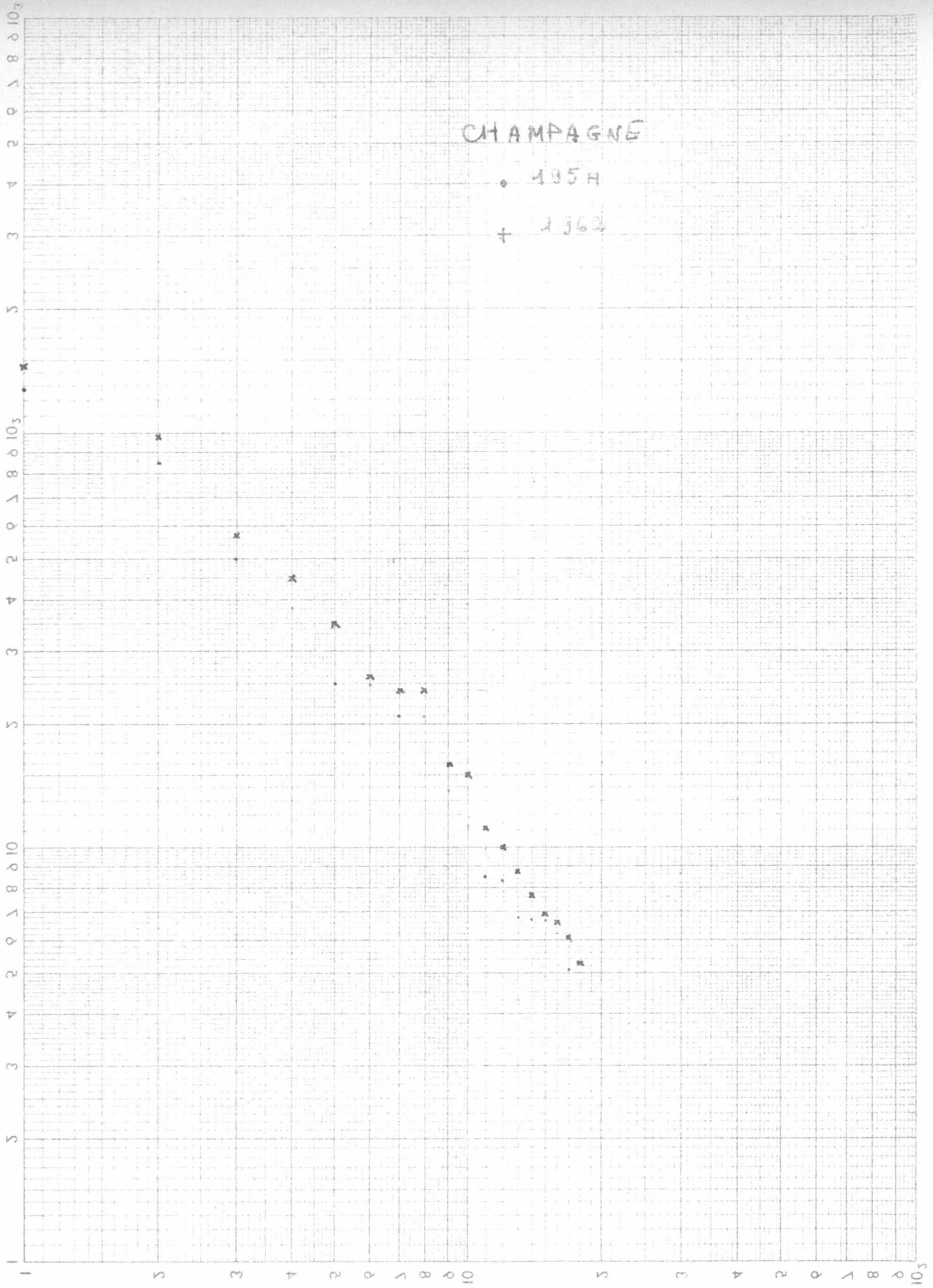




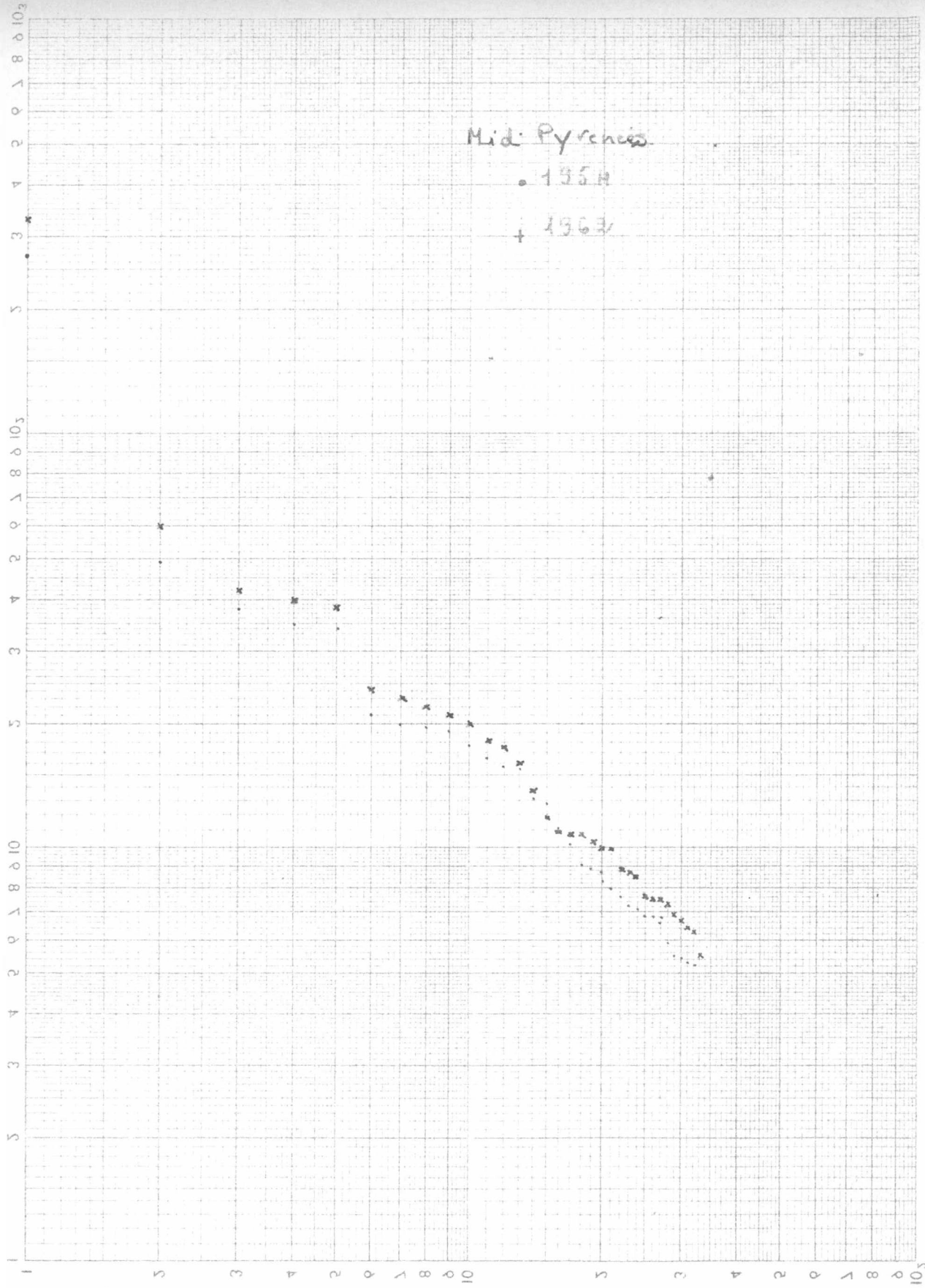
Lorraine

• 1954

+ 1962

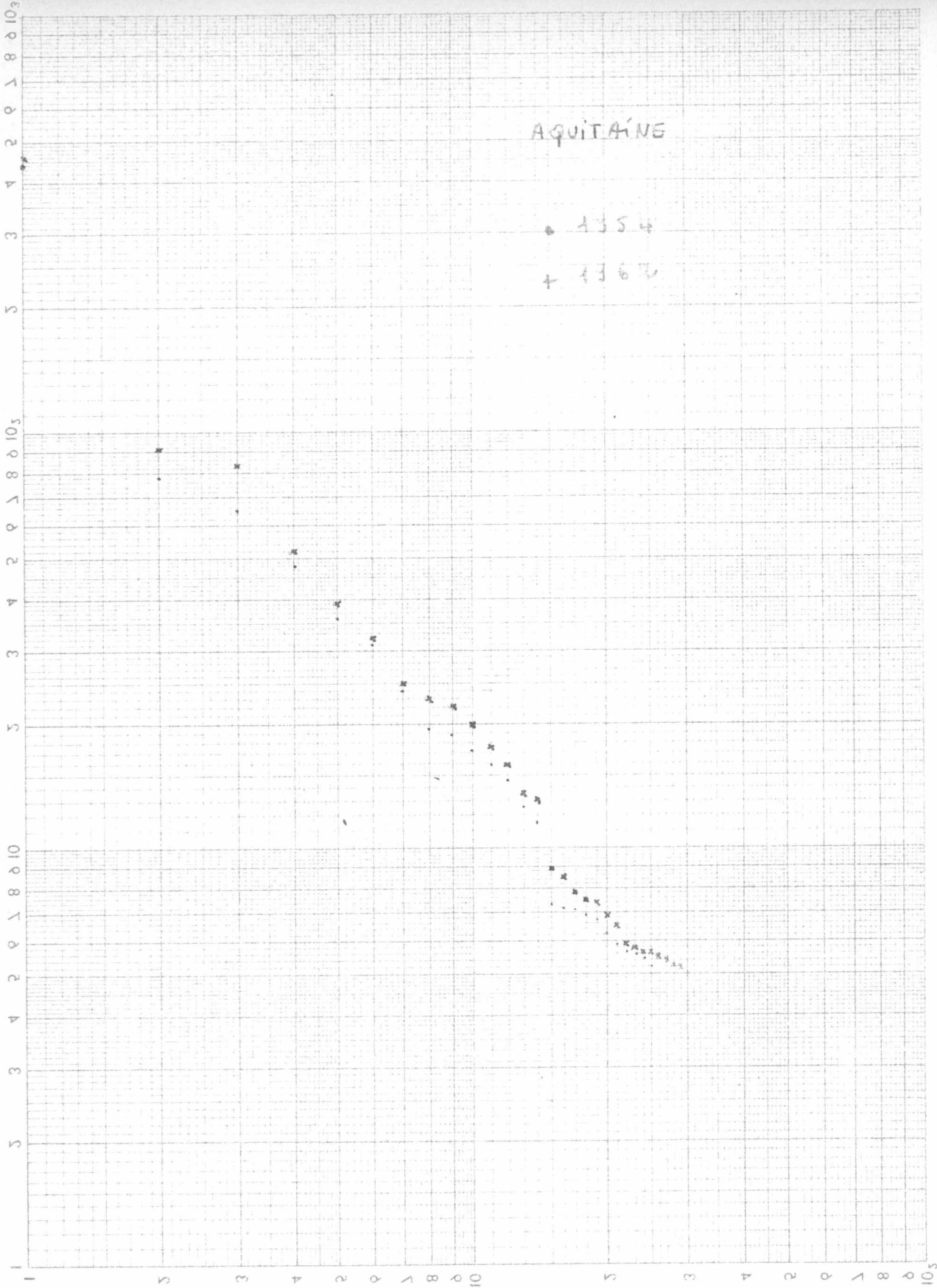


41 330



AQUITAINE

• 1354
+ 1367

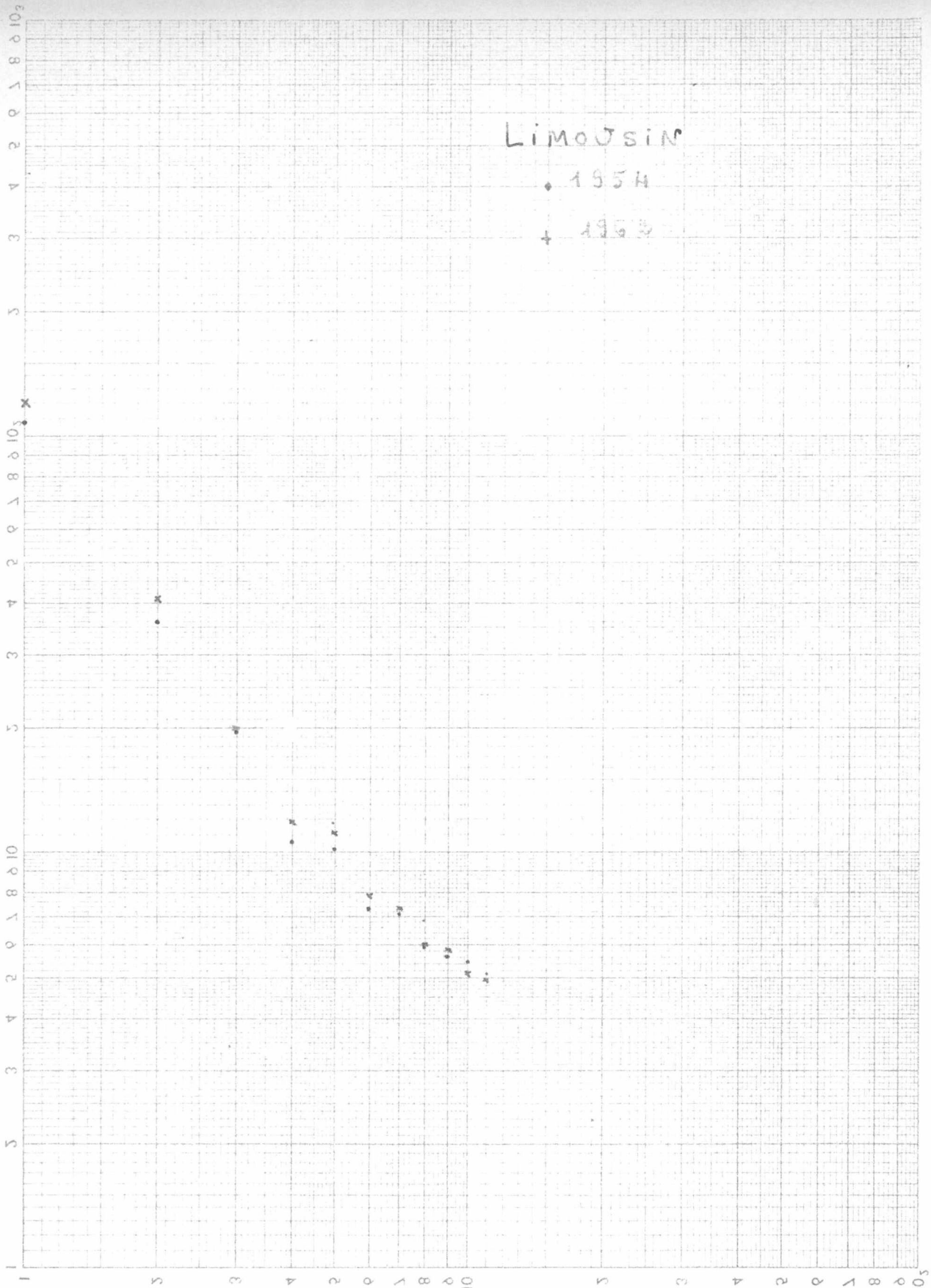


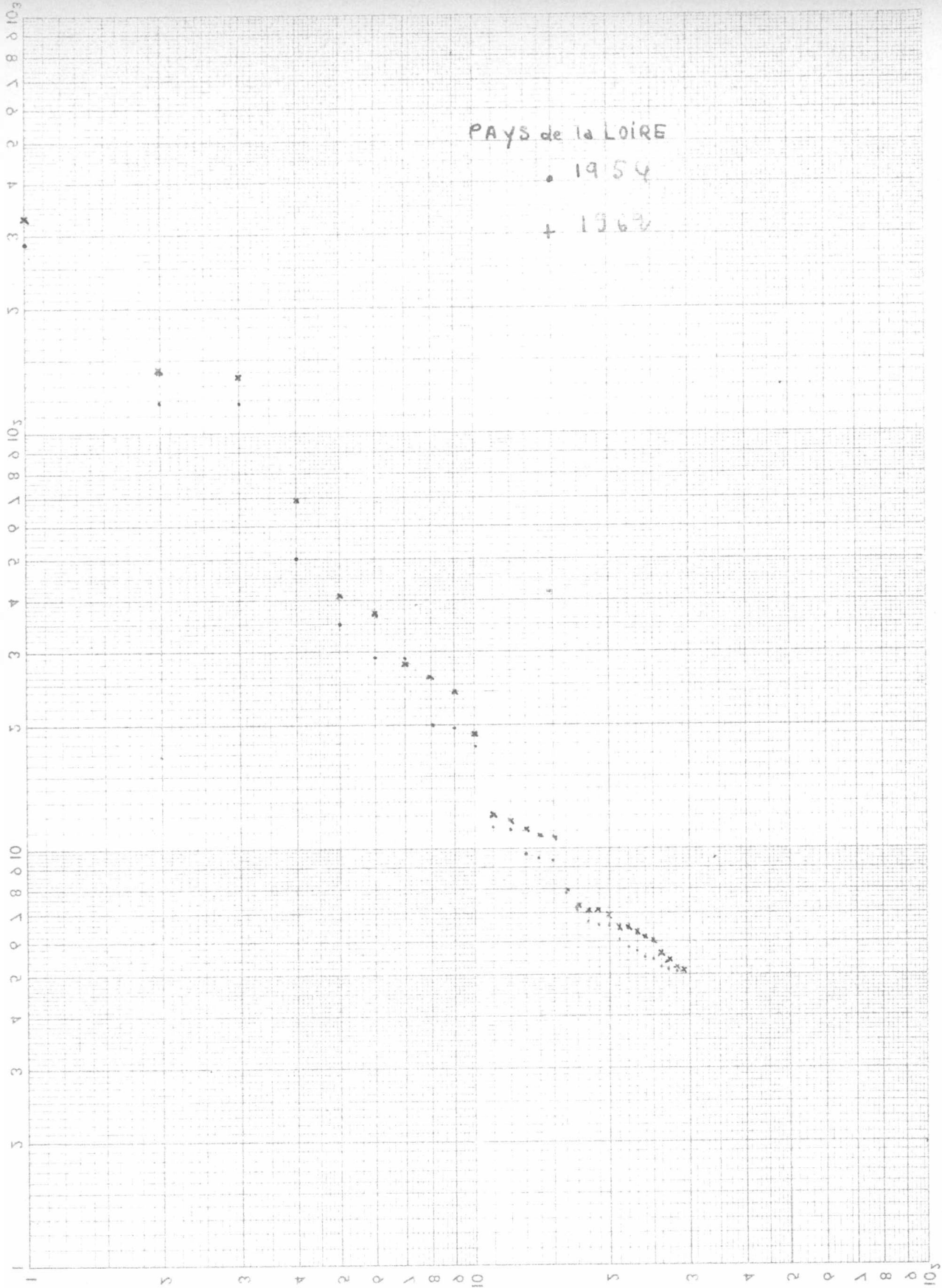
LIMOUSIN

• 1954

+ 1953

11-338





PAYS de la LOIRE

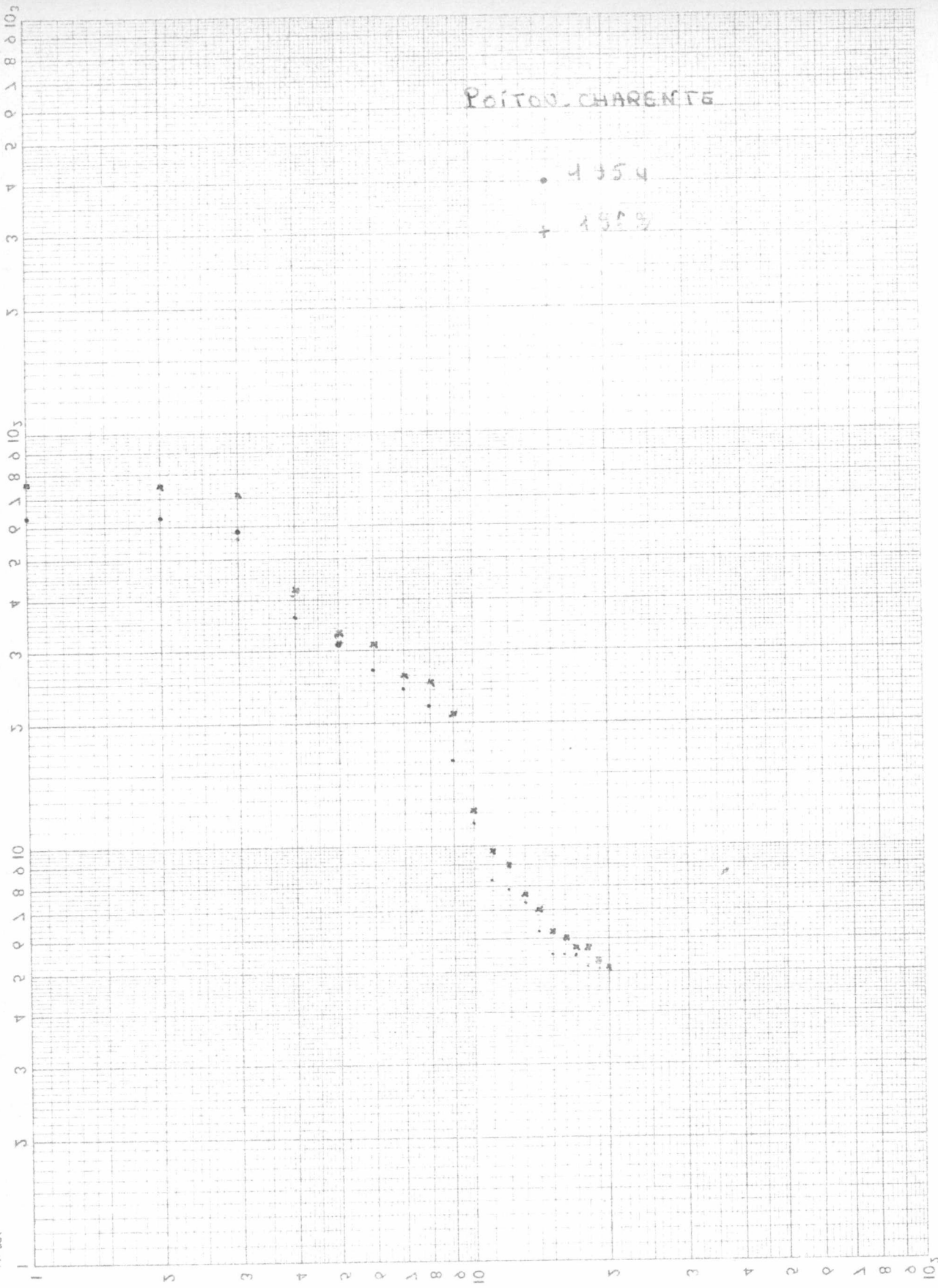
• 1954

+ 1963

POITOU-CHARENTE

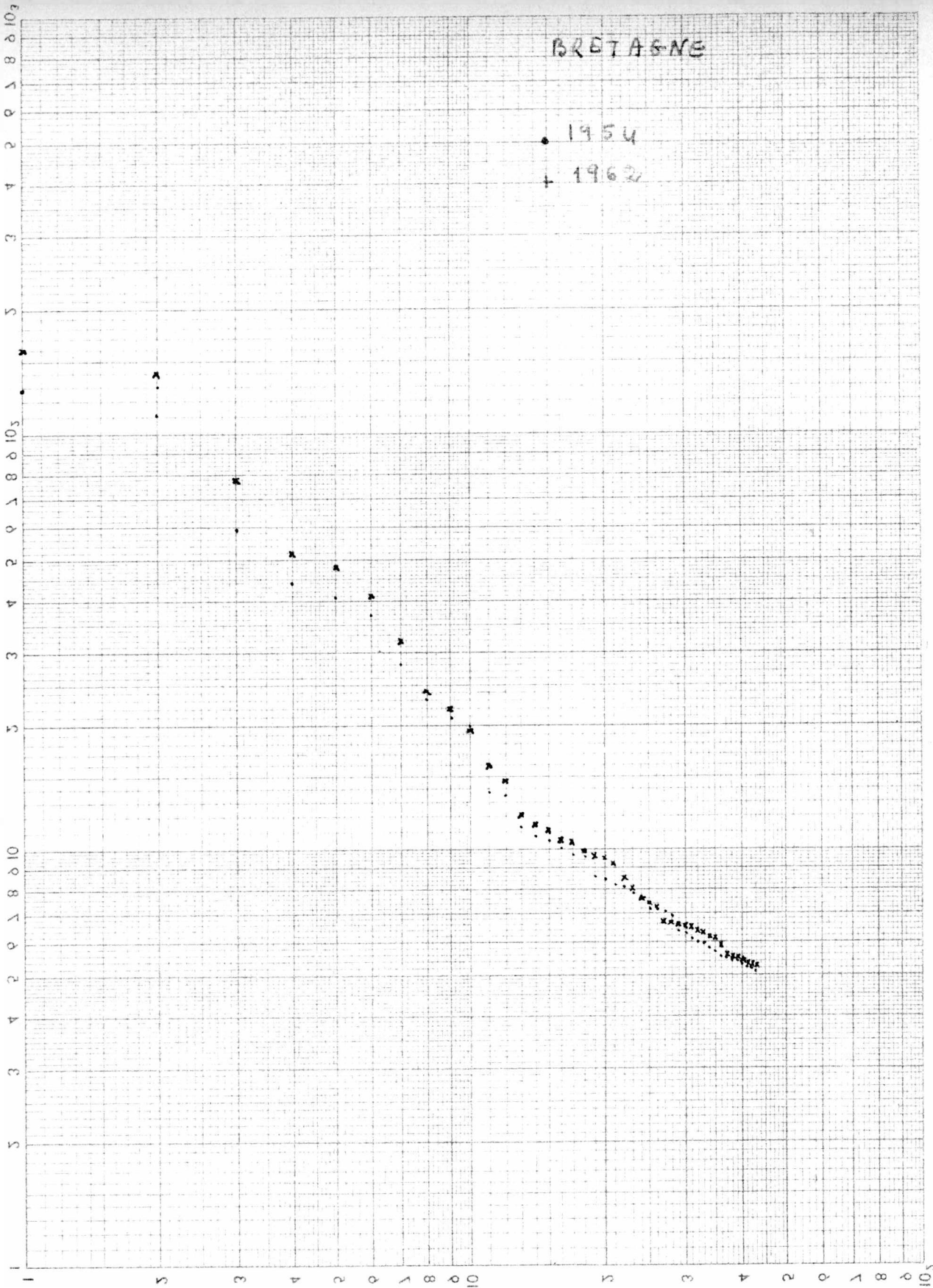
• 1354

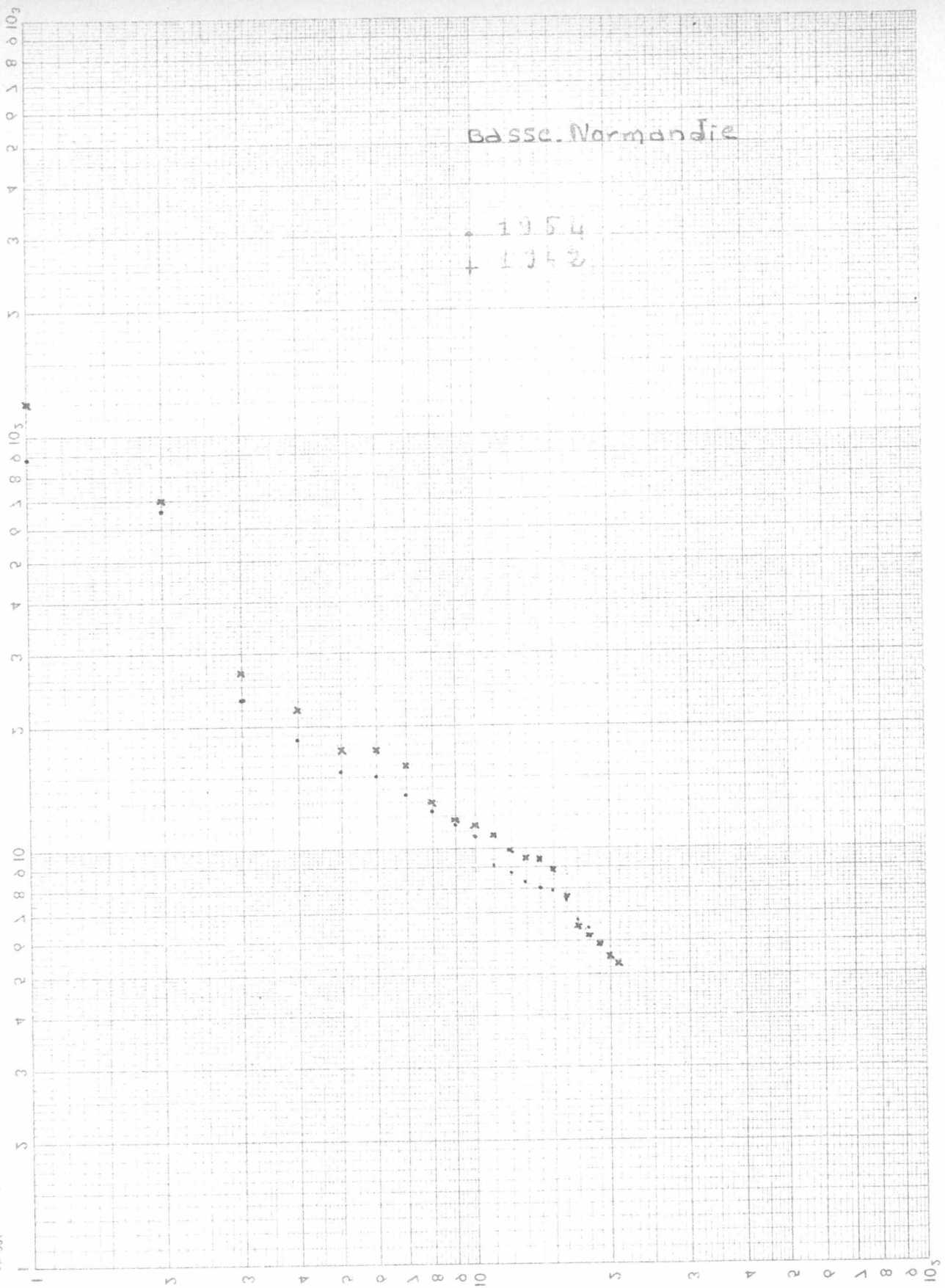
+ 1519



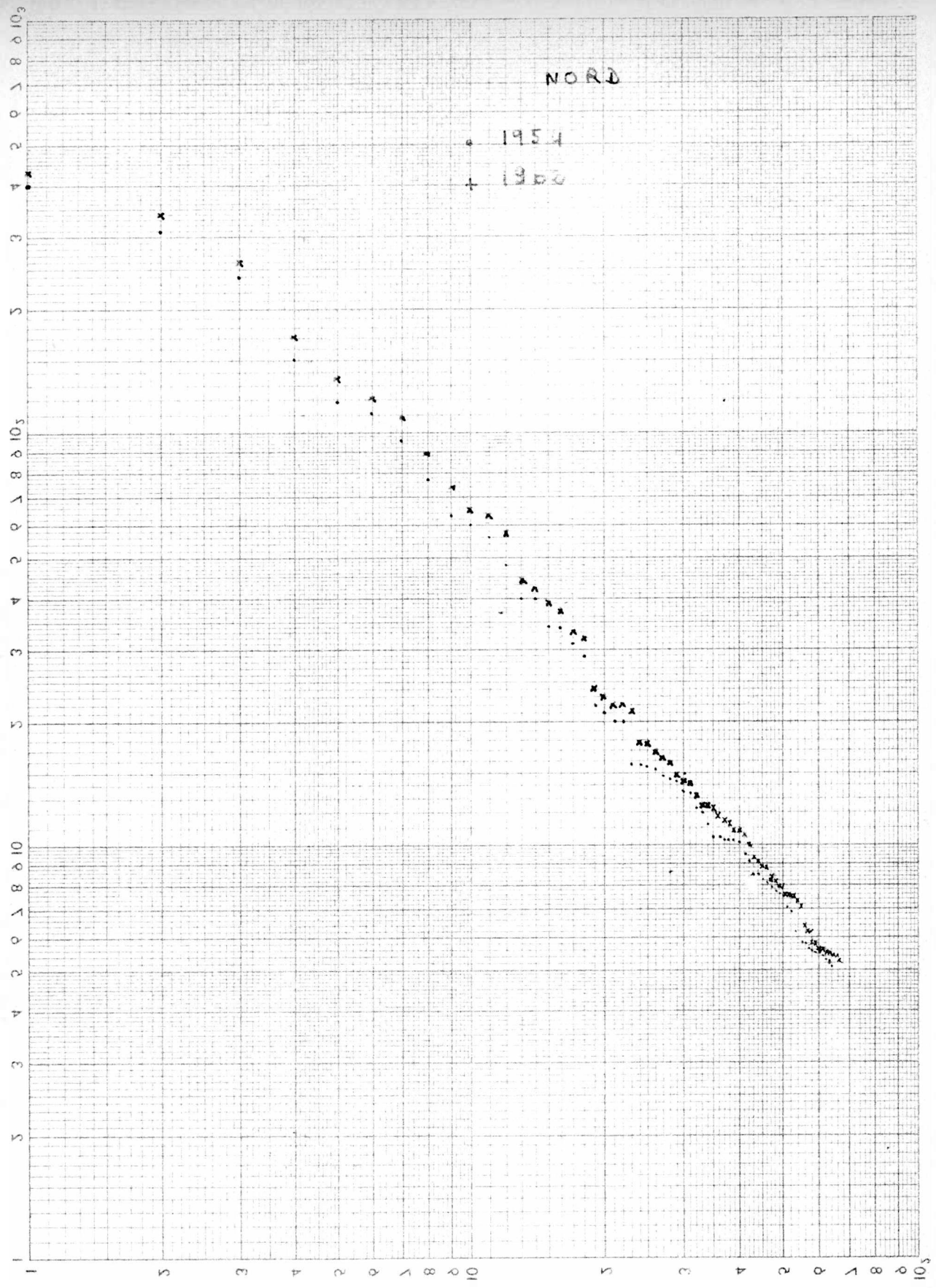
BRETAGNE

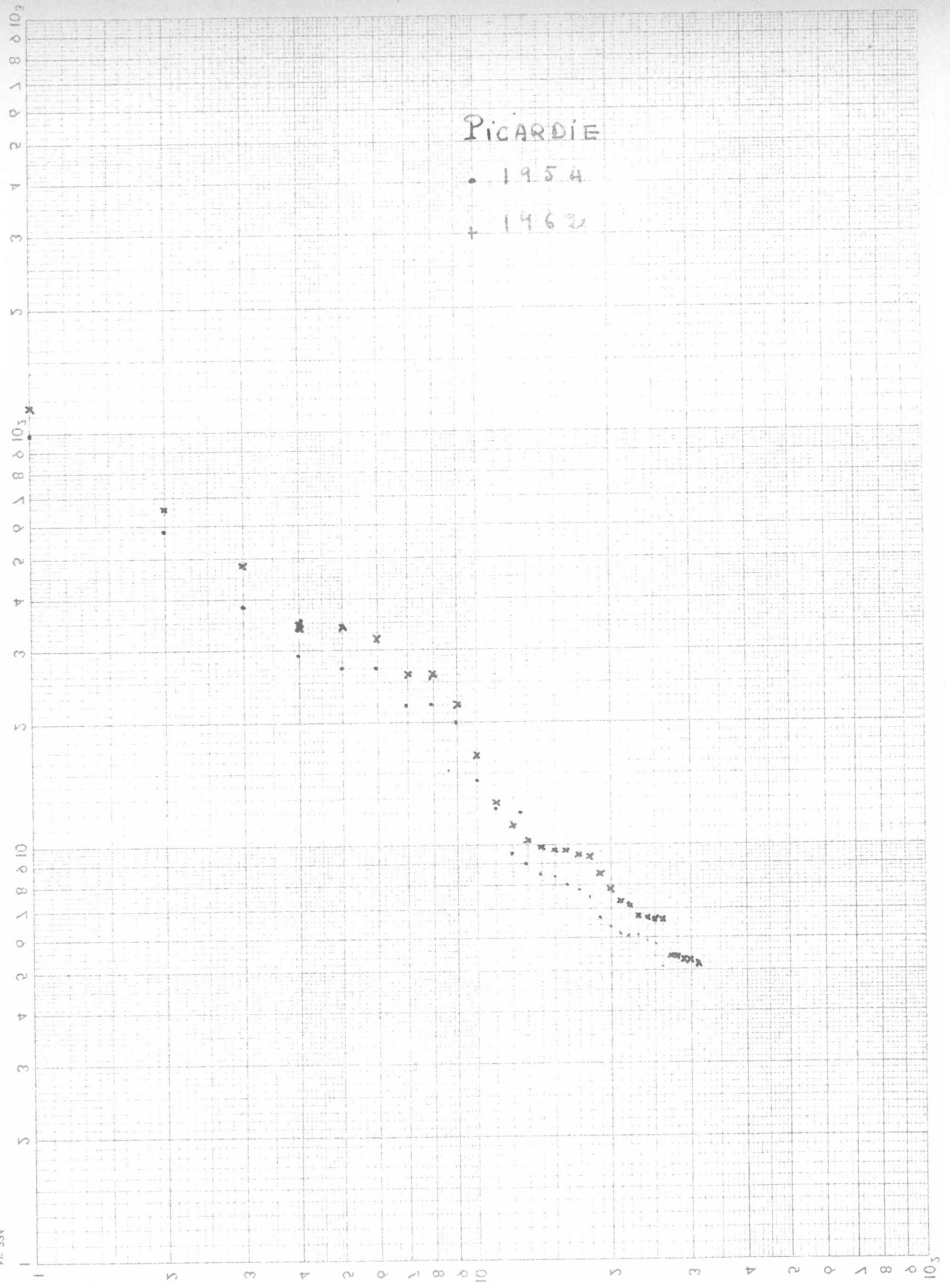
• 1954
 + 1962

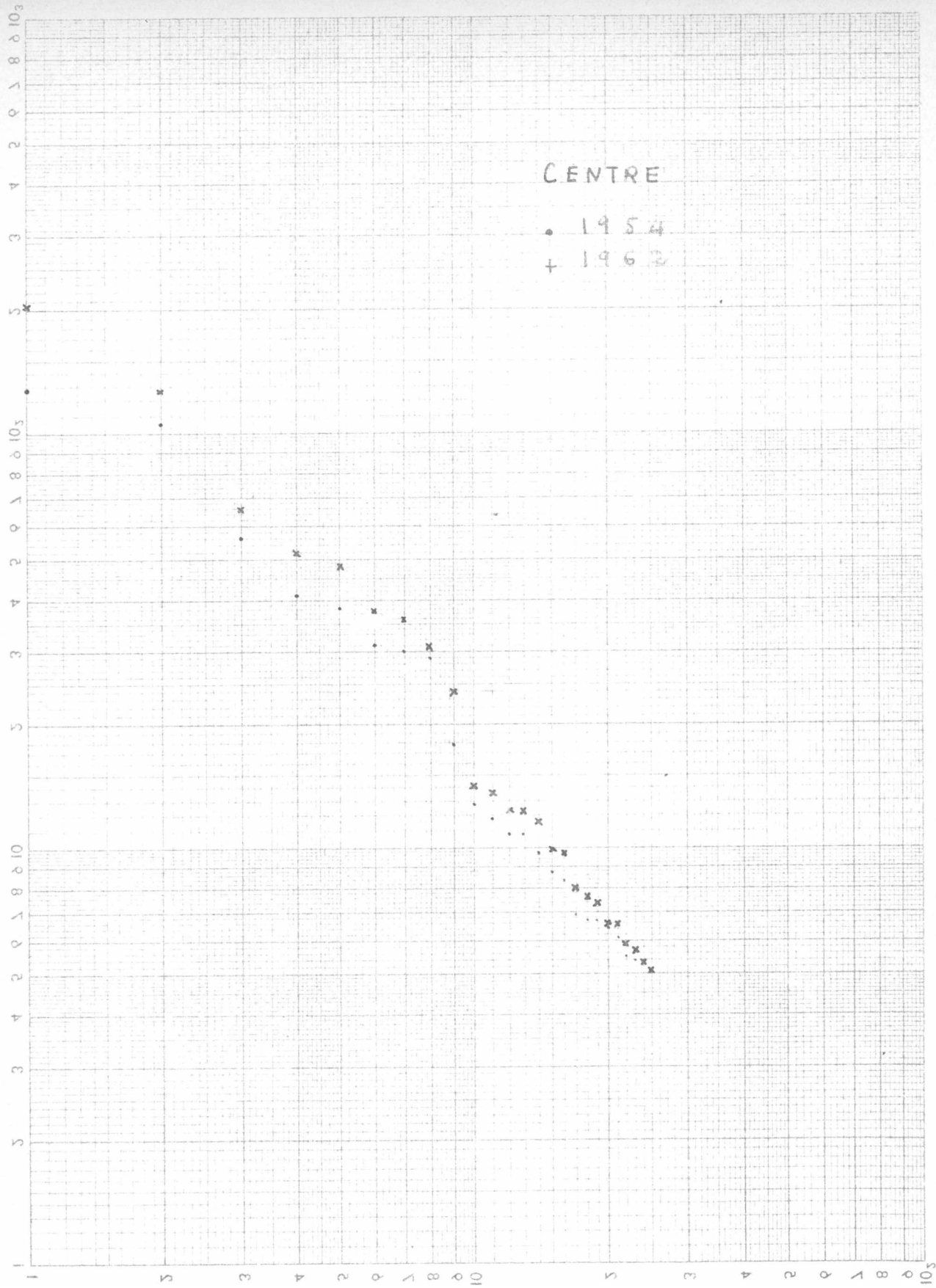




11 338



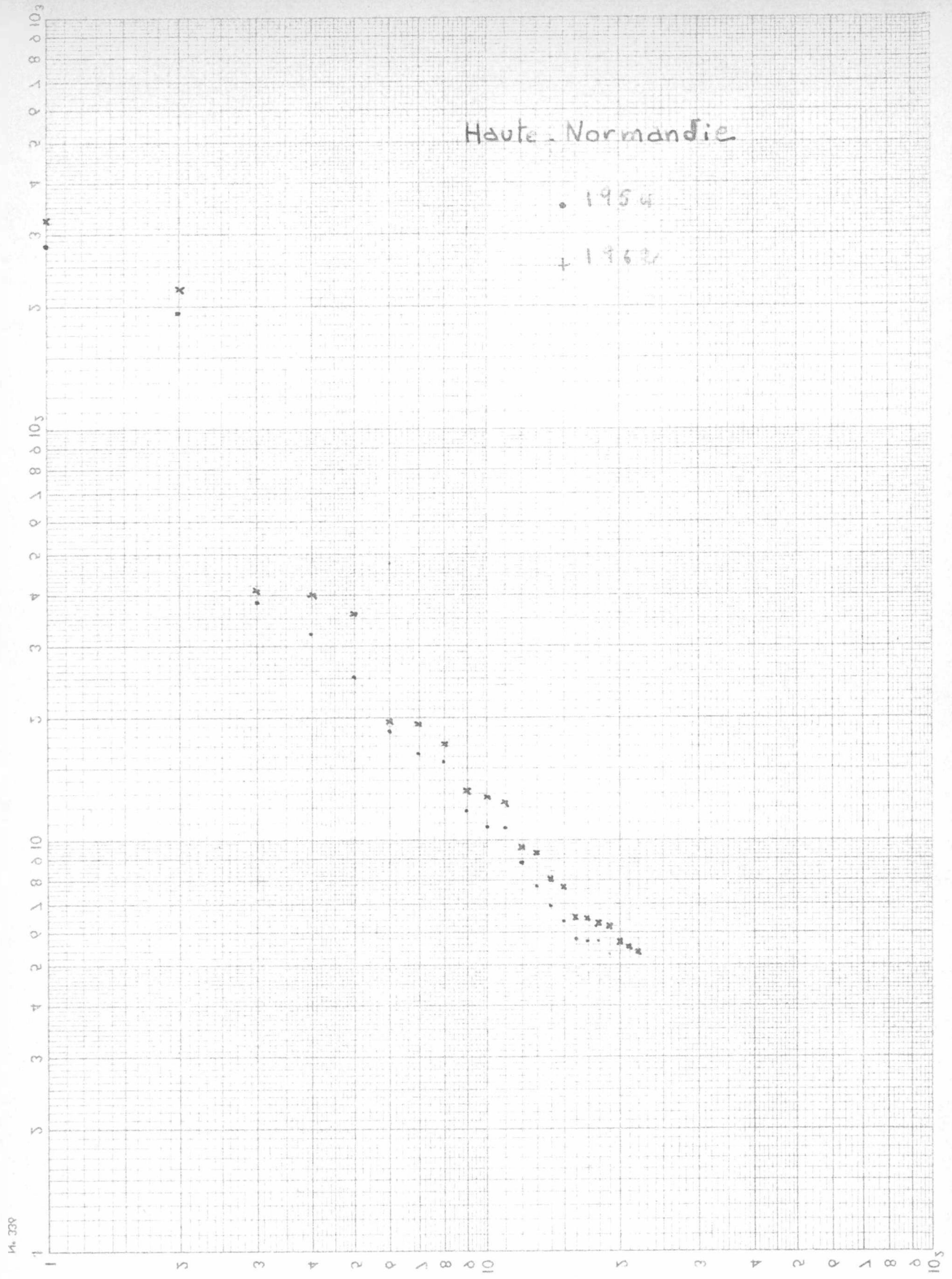




Haute-Normandie

• 1954

+ 1963



A N N E X E

POPULATION DES AGGLOMERATIONS URBAINES

COMPRENANT 5.000 HABITANTS OU PLUS EN 1954 OU EN 1962.

(Population "définition comparable" pour 1962)

I. REGION DU NORDPopulation totale

	<u>1954</u>	<u>1962</u>
Lille	398.000	431.000
Roubaix-Tourcoing	311.000	340.000
Lens	239.000	258.000
Valenciennes	151.000	172.000
Douai	119.000	134.000
Bruay en A.	111.000	108.000
Dunkerque	95.000	121.000
Boulogne S/M	77.000	89.000
Calais	63.000	74.000
Denain	60.000	65.000
Maubeuge	56.000	63.000
Arras	48.000	57.000
Béthune	40.000	44.000
Bully les Mines	40.000	42.000
Armentières	34.000	37.000
Cambrai	34.000	39.000
Noeux les Mine	31.000	32.000
Libercourt	29.000	33.000
Saint-Omer	22.000	24.000
Wingles	21.000	22.000
Somain	20.000	22.000
Anniche	20.000	21.000
Carvin	15.800	15.900
Pecquencourt	15.700	23.000
Hazebrouck	15.500	17.700
La Bassée	15.200	16.100
St. Amand les Baux	14.700	16.800
Aulnoy Aymeries	14.500	17.600
Berck	14.285	14.211
Fourmies	13.414	14.705
Halluin	13.345	14.014
Caudry	12.200	13.100
Bailleul	12.000	12.600
Jeumont	11.100	12.600

Population totale

	<u>1954</u>	<u>1962</u>
Courcelles	10.500	10.900
Quiévrechain	10.500	11.300
Gravelines	10.400	12.300
Barlin	10.400	10.600
Comines	10.400	11.500
Etaples	10.200	11.800
Isbergues	9.540	10.790
Onnaing	9.098	9.954
Sillers	8.130	8.850
Le Cateau	8.460	9.140
Seclin	8.450	9.310
Avesnes	8.240	8.930
Merville	7.890	8.195
Wallers	7.660	7.500
Marquise	7.580	7.970
Wimille	7.545	8.578
Solesmes	7.030	7.480
Annoeulin	6.920	7.520
Thiant	6.200	7.350
Jourrières	5.820	7.640
Arques	5.800	7.130
St. Pol sur Ternoise	5.605	6.180
Feignies	5.590	6.395
Bourbourg	5.560	5.810
Linselles	5.500	5.470
Desvres	5.410	5.470
Chocques	5.310	5.610
Orchies	5.280	5.785
Hesdin	5.080	5.250
Wavrin	4.940	5.260
Boussois	4.930	5.610
	4.810	5.020

II. PICARDIE

	<u>1954</u>	<u>1962</u>
Amiens	99.000	115.000
St. Quentin	58.000	66.000
Creil	38.000	48.000
Compiègne	29.000	34.000
Soissons	27.000	32.000
Beauvais	27.000	35.000
Tergnier	22.000	26.000
Laon	22.000	26.000
Abbeville	20.000	22.000
Chauvay	14.200	16.600
Hirson	12.100	12.700
Château-Thierry	9.500	11.100
Albert	9.000	10.200
Chantilly	8.500	9.700
Clermont	8.400	9.400
Senlis	8.000	9.700
Noyon	7.800	9.900
Pont Ste. Maxence	7.100	9.300
Liancourt	6.630	7.840
Guisse	6.360	6.715
Doullens	6.170	6.610
Bohain enVermandois	6.150	6.730
Loupy	6.115	6.670
Crépy en Valois	5.950	7.260
Ham	5.820	7.120
Léry	5.080	5.380
Montdidier	4.557	8.532
Péronne	4.450	5.270
Chourotte	4.270	5.130
Chambly	4.250	5.300
Villers Cotterêts	3.920	5.385

III. CENTRE

	<u>1954</u>	<u>1962</u>
Tours	128.000	152.000
Orléans	104.000	127.000
Bourges	56.000	66.000
Chateauroux	41.000	52.000
Chartres	38.000	48.000
Montargis	31.000	36.000
Blois	30.000	38.000
Vierzon	29.000	31.000
Dreuz	17.900	24.000
Issoudun	12.900	14.100
St. Amand Montrond	11.800	12.200
Vendome	10.800	13.700
Romorentin	10.800	11.700
Chateaudun	9.690	12.200
Nogent le Rotrou	8.765	9.715
Gien	8.390	9.880
Fithiviers	6.940	7.400
Amboise	6.740	8.000
Chinon	6.740	7.640
le Blanc	6.430	6.560
Argenton S/Creuse	6.110	6.530
Loches	5.525	5.930
Mehun S/Yèvre	5.400	5.570
Florent sur Cher	4.560	5.350
Salbris	4.300	5.090

IV. HAUTE-NORMANDIE

	1954	1962
Rouen	279.000	325.000
Le Havre	193.000	221.000
Dieppe	32.000	36.000
Elbeuf	38.000	41.000
Evreux	25.000	40.000
Fécamp	18.200	19.500
Vernon	16.100	19.200
Eu	15.400	17.100
Bolbec	11.700	12.200
Louviers	10.700	13.300
Bareutin	10.700	12.700
Bernay	8.800	9.650
Pont Audemer	7.730	9.300
Yvetot	6.385	8.030
Lillebonne	6.390	7.730
Gournay-en-Bray	5.760	6.460
Gisors	5.670	6.500
Les Andelys	5.650	6.310
Verneuil S/Avre	5.360	5.740
Neufchâtel-en-Bray	4.840	5.570
Le Trait	4.570	6.270
N.D. de Gravenchon	3.655	5.380

V. BASSE-NORMANDIE

	1954	1962
Caen	88.000	119.000
Jherbourg	66.000	70.000
Alençon	23.000	27.000
Lisieux	13.500	22.000
Flers-de-l'Orne	15.300	17.500
Granville	15.000	15.900
Saint-Lô	13.600	17.400
Trouville-sur-Mer	12.300	11.700
Bayeux	11.400	11.300
Dives-sur-Mer	10.700	10.900
Soutances	9.110	9.505
Honfleur	8.660	8.890
Argentan	8.340	12.910
Avranches	8.000	9.440
Vire	7.960	9.870
L'Aigle	6.480	7.570
Falaise	5.715	6.460
La Ferté Macé	5.610	5.925
Carentan	4.790	5.310
Valognes	4.770	5.520
Conie-sur-Noireau	4.280	6.170

VI. BRETAGNE

	1954	1962
Rennes	123.000	158.000
Brest	111.000	134.000
Lorient	59.000	73.000
Saint-Brieuc	42.000	52.000
Quimper	41.000	45.000
Saint-Malo	37.000	41.000
Vannes	28.000	32.000
Fougères	23.000	24.000
Morlaix	21.000	22.000
Douarnenez	20.000	19.700
Dinan	13.800	14.700
Concarneau	13.400	15.800
Hennebont	11.300	11.500
Landerneau	10.950	12.200
Pontivy	10.500	11.100
Quimperlé e	10.000	10.500
Lannion	9.690	9.925
Vitré	9.610	10.405
Saint-Fol de Léon	8.585	8.490
Dinard	8.540	9.200
Auray	8.160	8.020
Guiganp	8.130	9.685
Redon	7.870	9.510
Paimpol	7.690	7.635
Penmarch	7.200	7.430
Scaër	7.200	7.200
Crozon	7.030	6.660
Plougastel-Daoulas	6.945	6.560
Pont-l'Abbé	6.390	6.730
Ploëmeur	6.270	6.490
Quiparlas	6.105	6.530
Ploërmel	6.040	6.280
Le Relecq-Kerhuon	5.985	6.390
Loudeac	5.710	6.180
Lamballe	5.640	5.570
Gourin	5.580	5.350
Bannalec	5.510	5.370
Cancale	5.460	5.120
Carhaix-Plouguet	5.420	6.170
Port-Louis	5.340	5.290
Perros-Guirec	5.230	5.860
Lesneven	5.180	5.480
Landivisiau	5.140	5.505

VII. PAYS DE LA LOIRE

	1954	1962
Nantes	287.000	328.000
Angers	117.000	136.000
Le Mans	117.000	142.000
Saint Nazaire	50.000	69.000
Laval	35.000	41.000
Escoublac-la Baule	29.000	28.000
Cholet	29.000	37.000
Saumur	20.000	24.000
La Roche S/Yon	19.600	24.000
Les Sables d'Olonne	17.800	18.700
La Flèche	11.300	12.000
Couëron	11.100	11.600
Mayenne	9.705	10.600
Fontenay le Comte	9.520	10.700
Chateaubriant	9.280	11.100
Luçon	7.840	7.900
Saint Brévin les Pins	7.090	7.240
Chateau-Gonthier	6.730	7.060
Cueraude	6.570	6.480
Sable sur Sarthe	6.510	7.060
Ancenis	6.020	6.350
Challans	5.830	6.850
Blain	5.660	6.510
Saint Gille S/Vic	5.500	5.630
La Ferté Bernard	5.440	6.030
Pont Chateau	5.200	5.130
Segré	5.180	5.410
Mamers	5.020	5.050
Donges	4.590	6.160

VIII. PARTEO CHARENTAIS

	1954	1962
Angoulême	63.000	70.000
La Rochelle	63.000	75.000
Poitiers	53.000	71.000
Niort	38.000	42.000
Rochefort	31.000	31.000
Châtellerault	27.000	33.000
Saintes	24.000	26.000
Cognac	22.000	25.000
Royan	16.200	21.000
Thouars	11.300	12.200
Parthenay	8.350	9.740
Saint Jean d'Angely	7.930	8.980
Saint-Maixent	7.290	7.560
Bressuire	6.210	7.030
Montmorillon	5.520	5.995
Chauvigny	5.510	6.210
Loudun	5.500	5.740
Tonnay-Charente	5.620	5.660
La Couronne	5.120	5.350
Chatellailon Plage	4.970	5.150

IX. LIMOUSIN

Limoges .	103.000	120.000
Brives la Gaillarde	36.000	42.000
Tulle	19.400	19.300
Saint Junien	10.600	11.200
Gueret	10.100	11.900
St. Yriex la Perche	7.320	7.330
Ussel	7.090	7.860
St. Léonard de		
Noblat	5.940	5.720
Aubusson	5.525	5.940
Bort les Orgues	5.425	5.110
La Souterraine	5.090	4.950

X. AQUITAINE

	1954	1962
Bordeaux	437.000	462.000
Bayonne Biarritz	78.000	91.000
Pau	65.000	83.000
Périgueux	48.000	52.000
Agen	36.000	39.000
Arcachon	31.000	32.000
Bergerac	24.000	25.000
Tibourne	19.500	20.000
Dax	18.900	23.000
Mont de Marsan	17.100	22.000
Villeneuve sur Lot	15.800	17.400
St. Jean de Luz	14.400	15.900
Marmande	12.400	13.600
Oloron ste-Marie	11.400	13.100
Fumel	7.340	8.880
Tonneins	7.230	7.790
Sarlat	7.070	7.550
Hendaye	6.930	7.470
Orthez	6.710	8.550
Nérac	6.255	6.460
St Médard en Jalies	5.920	6.900
Coutras	5.670	5.910
Pauillac	5.610	5.610
Hasparren	5.430	5.260
Langon	5.230	5.390
Salis de Béarn	4.980	5.560
Aire sur l'Adour	4.840	5.610
Ambarès et Lagrave	4.295	5.760
St. Livrade sur Lot	3.630	5.200

XI. MIDI-PYRENEES

	<u>1954</u>	<u>1962</u>
Toulouse	272.000	329.000
Tarbes	49.000	60.000
Montauban	38.000	42.000
Albi	35.000	40.000
Castres	34.000	38.000
Carmaux	21.000	24.000
Rodez	20.000	23.000
Hazamet	19.700	22.000
Millau	19.200	21.000
Decazeville	17.600	17.500
Auch	16.400	19.300
Lourdes	15.300	15.900
Sahors	15.400	18.100
Aubin	13.000	11.700
Famiers	12.800	13.500
Bagners de Bigorre	11.000	10.700
Castelsarrazin	10.100	10.700
Moissac	9.145	10.300
Graulhet	8.870	9.950
Villefranche de		
Rouergue	8.680	9.910
Gaillac	8.360	8.800
Saint Gaudens	8.020	10.900
Foix	7.630	8.510
Saint Affrique	7.240	7.520
Figeac	7.060	8.660
Saint Girons	6.840	7.600
Lavelanet	6.820	7.550
Condom	6.730	6.910
Lavaur	5.930	6.360
Revel	5.470	6.430
Capdenac Gare	5.435	5.490
Lannemezan	5.310	7.330
Muret	5.200	6.640

XII. CHAMPAGNE

	<u>1954</u>	<u>1962</u>
Reims	128.000	145.000
Troyes	85.000	98.000
Mézières Charleville	50.000	57.000
Châlons sur Marne	38.000	45.000
Epernay	25.000	26.000
Saint Dizier	25.000	35.000
Chaumont	21.000	24.000
Sedan	21.000	24.000
Romilly	13.700	15.700
Vitry le François	11.100	15.000
Revin	8.520	11.100
Langres	8.300	9.960
Ay	6.810	6.525
Rethel	6.630	8.720
Givet	6.660	7.630
Neuzonville	6.240	6.870
Sezanne	5.190	5.340
Fumay	4.810	6.080

XIII. LORRAINE

	1954	1962
Nancy	136.000	211.000
Metz	128.000	151.000
Thionville	99.000	125.000
Magondange Briey	92.000	113.000
Forbach	48.000	50.000
Longwy	43.000	51.000
Epinal	37.000	46.000
Merlebach	28.000	36.000
Verdun	25.000	30.000
Villerupt	23.000	28.000
Lunéville	23.000	25.000
Saint Dié	22.000	25.000
Sarreguemines	20.000	25.000
Dombasle S/Meurthe	13.800	19.200
Toul	16.900	19.100
Bar le Duc	16.600	19.100
Pont à Mousson	15.200	16.900
Remiremont	13.000	13.100
Precard	12.300	14.900
Creutzwald-la-Croix	12.700	15.600
Neuves-maisons	12.500	14.200
Saint Avoird	11.200	15.200
Jarny	10.900	13.200
Thaon-Les-Vosges	10.800	10.700
Sarrebourg	10.400	12.100
L'Hopital	9.930	8.370
Gerardmer	8.220	9.230
Mirecourt	7.940	8.730
Tucquegnieux	7.050	8.240
Commercy	7.030	7.440
Raon l'Etape	6.990	7.550
Blainville S/A'Eau	6.980	7.440
Faulquemont	6.725	8.710
Baccarat	6.540	6.490
Neufchateau	6.320	7.150
Le Val d'Ajol	6.310	6.110
Ramberwillers	6.260	6.370
Piennes	5.950	6.360
Longuyon	5.930	8.210

	1954	1962
Saint Mihiel	5.200	5.600
Aorhange	5.050	4.765
Charmes	5.030	5.200
Boulligny	5.005	5.250
Ligny en Barrois	4.910	5.280
Ars sur Moselle	4.600	6.440
Bitche	4.400	5.650
Uckange	4.010	7.605
Guenauge	3.830	8.370
Folshwiller	3.670	7.030
Farébersviller	600	8.390
Behrens lès Forbach	524	10.440

XIV. ALSACE

Strasbourg	264.000	302.000
Mulhouse	145.000	164.000
Colmar	52.000	58.000
Haguena	19.500	21.000
Guebwiller	17.100	18.200
Saint Louis	14.300	17.200
Wittelsheim	12.200	12.700
Selestat	11.700	13.700
Thann	10.800	12.700
Saverne	10.000	10.500
Bischwiller	7.840	8.270
Niederbronn	7.160	7.950
La Brocque	6.830	7.140
Cernay	6.645	8.250
Brumath	6.270	6.730
Erstein	5.750	6.100
St. Marie aux Mines	5.155	4.950
Wissembourg	4.940	5.210
Molsheim	4.020	5.000

XV. FRANCONIE COMTE

	<u>1954</u>	<u>1962</u>
Besançon	74.000	99.000
Montbénard	67.000	96.000
Belfort	56.000	64.000
Dole	22.000	25.000
Lons le Saunier	17.400	19.900
Vesoul	15.200	17.600
Pontarlier	13.800	15.600
Saint Claude	11.300	12.300
Luxeuil	9.730	11.000
Gray	9.190	10.200
Héricourt	6.720	7.070
Lure	6.720	7.170
Champagnole	5.860	7.740
Tavaux	5.670	7.340
Moretz	5.590	5.830
Beaucourt	5.090	5.370
Morteau	4.670	5.260
Delle	4.065	5.080

XVI. BOURGOGNE

Dijon	125.000	155.000
Bontceau les Nimes	47.000	50.000
Nevers	44.000	50.000
Châlon sur Saône	42.000	51.000
Le Creusot	33.000	37.000
Auxerre	27.000	32.000
Nacon	26.000	33.000
Sens	21.000	24.000
Autun	15.900	17.600
Beaune	13.200	15.400
Paray le Monial	8.500	9.560
Fourchambault	8.120	9.370
Cosne sur Loire	7.830	8.730
Nigennes	7.530	8.850
Joigny	7.290	7.620
Decize	6.900	8.660
Digoin	6.320	8.440
Gueugnon	6.600	8.200
La Machine	6.050	6.030
Auxonne	5.660	6.150
Clamecy	5.655	5.560

	<u>1954</u>	<u>1962</u>
La Charité S/Loire	5.500	5.720
Avallon	5.500	6.020
Montchanin les Mines	5.450	6.320
Tournus	5.450	5.960
Montbard	4.370	6.275
Bourbon Lancy	4.850	6.080
Chatillon S.Seine	4.610	5.580
Tommerre	4.345	5.600
Imphy	4.150	5.010

XVII. AUVERGNE

Clermont-Ferrand	138.000	162.000
Montluçon	59.000	67.000
Vichy	45.000	47.000
Moulins	33.000	35.000
Le Puy	30.000	33.000
Aurillac	22.000	26.000
Thiers	16.200	16.800
Riom	13.300	16.200
Commentry	9.260	9.600
St. Eloy les Mines	8.760	8.420
Issoire	8.540	10.900
Ambert	6.850	7.300
Saint Flour	5.760	6.380
Brioude	5.690	6.540
Yssingaux	5.650	5.560
Gannat	5.200	5.510
St. Florine	5.560	6.760

XVIII. RHÔNE ALPES

	<u>1954</u>	<u>1962</u>
Lyon	741.000	884.000
Saint-Etienne	260.000	288.000
Grenoble	164.000	235.000
Roanne	64.000	71.000
Saint Chamond	61.000	66.000
Valence	53.000	63.000
Chambéry	45.000	57.000
Annecy	42.000	58.000
Romans sur Isère	30.000	35.000
Vienne	27.000	29.000
Bourg en Bresse	27.000	34.000
Villefranches S/Saone	23.000	26.000
Givors	22.000	26.000
Annemasse	20.000	26.000
Montélimar	16.600	21.000
Annoyay	16.200	18.300
Aix les Bains	15.700	18.000
Voiron	15.400	18.900
Thonon les Bains	14.000	17.000
Bourgoin	13.400	16.000
Roussillon	12.700	16.800
Oyonnax	12.400	15.600
Tarare	11.400	12.000
Roche la Molière	11.000	10.900
Tournon	10.300	12.500
Montbrison	10.100	10.800
Cluses	9.780	14.400
Albertville	9.730	13.500
Passy	9.070	9.600
Villard Bonnot	8.670	10.000
Aubenas	8.655	9.880
Bellegarde	8.430	9.530
Le Teil	8.070	8.125
La Mure	7.945	8.120
Privas	7.560	7.840
Ambérieu	7.160	7.310
St. Rambert S/Loire	6.920	7.370
Ugine	6.900	7.495

	<u>1954</u>	<u>1962</u>
St. Jean de Muriene	6.680	7.610
La Talaudière	6.600	6.390
Neuville S/Saône	6.285	7.425
Vizille	5.980	6.520
Chatelles S/Lyon	5.900	5.590
Jrest	5.770	6.450
Chamonix mont Blanc	5.700	7.460
Jondrieu	5.650	6.460
Belley	5.470	6.120
Amplepuis	5.430	5.340
Hauteville-Lompnes	5.420	4.730
Vals les Bains	5.420	5.410
Jours	5.420	5.660
Feurs	5.390	6.120
Rumilly	5.155	5.950
Saint-Genest	5.115	5.100
Charlieu	5.070	5.170
Pont de Chéruy	4.760	5.900
La Voulte S/Rhône	4.490	5.420
Livron sur Drome	4.490	5.195
Saint Marcellin	4.490	5.350
Evian les Bains	4.350	5.100

AIX. LANGUEDOC

	1954	1962
Montpellier	100.000	125.000
Nîmes	89.000	102.000
Perpignan	70.000	84.000
Béziers	65.000	74.000
Alès	42.000	48.000
Jarvissonne	37.000	42.000
Sète	33.000	36.000
Narbonne	32.000	35.000
La Grand Combe	22.000	21.000
Beaucaire	10.200	11.000
Castelnaudary	8.765	10.000
Bessèges	8.760	8.280
Limoux	8.330	9.720
Agde	7.900	8.720
Lunel	7.760	8.885
Mende	7.750	9.250
Bédarieux	7.420	7.460
Frontignan	7.000	8.160
Lézignan-Corbières	6.680	6.920
Pézenas	6.530	7.360
Lodève	6.430	6.970
Rivesaltes	5.860	6.000
St. Gilles du Gard	5.790	6.720
Bagnoles sur Céze	5.550	12.800
Prades	5.390	5.305
Clermont l'Hérault	5.310	5.600
Uzes	5.220	5.810
Elne	5.090	5.675
Céret	5.090	5.430
Pont-Saint-Esprit	4.925	5.690

XX. PROVENCE - COTE D'AZUR

Marseille	688.000	804.000
Nice	253.000	309.000
Toulon	189.000	227.000
Avignon	73.000	88.000
Cannes	62.000	73.000
Aix en Provence	54.000	70.000
Bastia	43.000	50.000
Arles	37.000	42.000
Antibes	37.000	46.000
Ajaccio	33.000	42.000
Hyères	29.000	31.000
Fréjus	24.000	32.000
Menton	22.000	26.000

	1954	1962
Grasse	22.000	26.000
Salon de Provence	17.600	22.000
Aubagne	17.600	21.000
Gap	15.300	21.000
Artigues	15.200	21.000
Oranges	17.500	20.000
La Ciotat	15.200	18.500
Carpentras	15.100	18.300
Cavaillon	14.800	16.900
Monaco (P.F.)	14.500	16.200
Draguignan	13.400	15.200
Cagnes sur Mer	11.100	15.200
Digne	10.400	13.000
Chateaufrenard	9.060	9.460
Gardanne	8.970	11.100
Port de Bouc	8.550	12.300
Miramas	8.325	9.880
Bollène	8.310	9.100
Briançon	8.270	8.910
Ystres	8.010	9.970
Berre l'Etang	7.920	10.200
Sorgues	7.880	10.500
Marignanne	7.850	14.100
Manosque	7.750	10.200
Tarascon S/Rhône	7.740	8.635
L'Isle sur Sorgue	7.590	8.860
St. Rémy de Provence	6.890	7.470
Apt	6.610	7.540
Brignoles	6.350	7.700
Vence	6.280	7.910
Ollioules	5.890	6.870
Sanary sur Mer	5.880	7.250
Valréas	5.630	6.525
Pertuis	5.620	6.650
St Laurent du Var	5.620	8.020
Sartène	5.540	5.850
Porto-Vecchio	5.090	5.590
Corte	5.030	5.370
Saint Tropez	4.925	5.560
Port StLouis d.Rhône	4.920	6.170
Monteux	4.710	5.160
Sisteron	4.070	5.450
Mougins	3.850	5.230
Chateau-Arnoux	3.515	5.670

XXI. REGION PARISIENNE

	<u>1954</u>	<u>1962</u>
Paris	6.663.000	7.694.000
Melun	32.000	45.000
Corbeil Essones	27.000	31.000
Nantes la Jolie	25.000	34.000
Fontainebleau	25.000	29.000
Meaux	18.900	25.000
Montereau Faut Yonne	13.200	17.700
Champagnes sur Seine	12.000	15.000
Etampes	11.900	13.400
Provins	9.560	10.300
Coulommiers	8.560	9.950
Nemours	7.700	9.360
Ballancourt	4.600	5.770

